



ÉVOLUTION et PERSPECTIVES de la C.F.T.C.

Rapport
sur
l'ÉVOLUTION
et les
PERSPECTIVES

présenté au
**CONGRÈS
CONFÉDÉRAL
EXTRAORDINAIRE
de la
C. F. T. C.**

par
Eugène DESCAMPS
Secrétaire Général

au nom du
BUREAU CONFÉDÉRAL

CONGRÈS CONFÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE de la C.F.T.C.

– Issy-les-Moulineaux - 6 et 7 novembre 1964 –

ÉVOLUTION et PERSPECTIVES de la C.F.T.C.

RAPPORT
présenté par
Eugène DESCAMPS
secrétaire général
de la C. F. T. C.
au nom du
Bureau
Confédéral



FLASHES SUR LE CONTENU

1

HISTORIQUE DE LA C.F.T.C.

Après avoir fait un retour en arrière, avant 1848, pour nous remettre en mémoire le comportement des catholiques dans cette période de notre histoire, le rapporteur met l'éclairage sur la période où les syndicats chrétiens naissants, puis la C.F.T.C., restaient limités au milieu catholique. Puis s'est amorcée une évolution qui se poursuivra à partir du moment où la C.F.T.C. est présente au mouvement ouvrier, poussant son recrutement pour devenir une organisation syndicale intimement mêlée à la vie ouvrière nationale et internationale.

Sont exposées ensuite, en résumé, les raisons qui militent en faveur d'un changement de nos statuts afin de pouvoir réaliser plus pleinement nos desseins en France et dans le monde.

page 6

DANS CE RAPPORT TOUT SE TIENT !

CE RAPPORT a voulu être le plus complet possible. Répondant à bien des objections émises ces derniers mois, éclairant le mieux possible ce qui pouvait encore rester dans l'ombre, tenant compte de maints cas de conscience exprimés au cours de récentes visites ou de contacts personnels, ce rapport englobe l'ensemble du problème, depuis l'historique de la C.F.T.C. jusqu'aux perspectives d'avenir qui nous sont offertes.

Peut-être estimerez-vous, à première vue, que ce texte est trop volumineux. Si vous n'êtes pas en mesure de tout lire, commencez déjà par ce « sommaire-resumé ». Faites vous-même un choix ; commencez par ce qui vous préoccupe le plus. Peut-être aerez-vous tenté ensuite de regarder de plus près tel ou tel autre chapitre. Et, très vite, vous constaterez que tout se tient...

3

LES AUTRES FORCES SYNDICALES

Nous n'avons cessé d'affirmer que nous souhaitions une puissante centrale de démocrates, que nous ne prenions pas notre parti du pluralisme syndical. Sur des problèmes concrets nous souhaitons l'action commune. Mais les destins de la C.G.T. et de F.O. sont d'abord en eux.

Pour notre part, nous croyons, pour l'instant, que notre évolution est le meilleur chemin pour le renforcement du syndicalisme démocratique, condition indispensable pour l'avenir du mouvement syndical français, quelle qu'en soit la forme.

page 35

2

NOTRE AVENIR

Si notre organisation doit rester fidèle au passé, aux valeurs, aux idéaux qui animèrent son action, elle a aussi le devoir de regarder en avant.

Dans un monde en pleine mutation apparaissent des signes, des faits qui annoncent dans quelle direction demain se prépare.

Quels sont ces faits, ces signes ? Une étude passionnante nous est proposée, ici, sur les cadres économiques et politiques de la vie de demain, sur le type de civilisation qui nous attend, le progrès technique, le travail humain, mais aussi sur le comportement de L'HOMME de demain, cet homme qui reste le centre de notre débat. « L'homme occidental de 1970 sera un homme logé, nourri, équipé et possédant des loisirs », mais ce sera un homme passif.

Face à cet homme des dix et vingt années à venir, quel syndicalisme faudra-t-il lui montrer pour qu'il le trouve attrayant et adapté aux besoins de l'époque ?

page 23

DE CE RAPPORT D'ORIENTATION

4

VALEURS COMMUNES ET CONVERGENCES

Les valeurs qui animent le monde émanent de courants divers. Notre mouvement ouvrier français doit beaucoup à des hommes comme Varlin, Pelloutier, Proudhon, Jaurès. Ces hommes, ces socialistes, ont apporté un sens aigu de la justice et de la dignité humaine.

Mais ce mouvement ouvrier français doit aussi beaucoup à un Marc Sangnier, à un Zirnheld, à Tessier, Hennibicq, à tous ces militants d'inspiration chrétienne.

Ce que nous voulons, c'est réaliser une convergence de toutes les valeurs qui ont animé le mouvement ouvrier de notre pays afin que celles-ci, issues du christianisme, de l'humanité, exprimées par le socialisme démocratique, constituent la base de la nouvelle organisation.

Notre génération se doit de détruire les barrières que l'Histoire a dressées entre les hommes.

page 39

5

NOS PROPOSITIONS, commentaires des textes proposés NOS EXIGENCES

Dans ce chapitre, vous sont présentés les textes du projet de préambule, de l'article 1^{er} des statuts et de la proposition du titre de la confédération.

Vous y trouverez également un commentaire des textes sur le projet de préambule et d'article 1^{er} des statuts.

Mais le rapporteur y définira aussi clairement nos exigences sur le sens de l'homme et de la démocratie. Un homme libre, responsable, solidaire. Mais la réalisation de la personne humaine postule un régime politique où la liberté et la responsabilité peuvent s'épanouir : la démocratie authentique.

page 49

6

Réflexions concernant LA STRATÉGIE, LA TACTIQUE LA FINALITÉ de notre mouvement

Pris dans l'Histoire, qui est son œuvre, l'homme se doit de toujours REINVENTER les institutions qui encadrent son action s'il ne veut pas être victime des innovations techniques nées de son génie. Modeler et donner un sens à la nouvelle société industrielle, telle est la tâche capitale du syndicalisme, tâche qui n'est pas insurmontable, mais à laquelle il faut croire.

Mais, face à la révolution technicienne, le syndicalisme doit d'abord savoir ce qu'il VEUT, pour savoir CE QU'IL DOIT FAIRE et comment il PEUT le faire.

page 61

ANNEXE

L'annexe à ce rapport constitue une véritable mine de renseignements et de documents.

Vous y trouverez, entre autres :

● UN VOCABULAIRE pour clarifier quelques termes couramment utilisés dans cette confrontation sur l'orientation de la C.F.T.C.

● DES DOCUMENTS SYNDICAUX historiques et des prises de position importantes dans l'histoire du syndicalisme français : charte d'Amiens ; plan de la C.F.T.C. ; rapport de P. Vignaux au 20^e Congrès C.F.T.C. ; le manifeste des douze.

● CONVERGENCES des points de vue émis par plusieurs personnalités et des organisations de premier plan quant aux principes et à l'organisation de la société.

● HISTORIQUE DU TRAVAIL D'ETUDES accompli depuis la création de la commission d'orientation.

● QUELQUES POSITIONS ET PERSPECTIVES C.F.T.C. : la formation doctrinale et idéologique à la C.F.T.C. ; l'action sur le terrain politique, social et international.

Voir le sommaire détaillé

page 71

La Vie est AFFRONTEMENT

« Tout dialogue est affrontement. »

« La personne est capacité d'affronter les choses et les hommes. A la base de l'être, il y a l'opposition et la lutte. Le dialogue s'efforce de les sublimer, mais ne les détruit pas. C'est toujours risquer son être, mais pour l'assurer, non pour le perdre : c'est sortir de soi pour devenir l'autre sans cesser d'être soi. L'idée de coexistence pacifique est aussi fausse pour les individus que pour les peuples. Il ne s'agit pas de coexister, mais de dialoguer. Coexistances, ce sont monologues juxtaposés. La vie n'est pas coexistence mais affrontement. Et l'affrontement implique un risque autrement grave et sérieux, mais aussi une vertu infiniment réconde, puisqu'il postule l'espoir de se transformer les uns les autres, les uns par les autres. »

Jean LACROIX.



INTRODUCTION

CE n'est pas sans appréhension que le rapporteur vous présente ce travail. Il sait combien pour chacun d'entre nous le problème évoqué est sérieux, grave, pourrions-nous dire.

Il le ressent lui-même parce qu'il connaît les responsables, militants et adhérents de notre Centrale et sait que l'étape que nous devons franchir pose à nos consciences et nos intelligences bien des interrogations et parfois des tourments.

Soucieux de respect, de vérité, de clarté, ce rapport, imparfait à bien des points de vue, se voudrait l'expression du Bureau confédéral. Ceci au terme de quatre années d'études, de dialogues et parfois de vives tensions dans l'organisation.

Merci aux camarades du Conseil, du Bureau et du Secrétariat confédéral ; à ceux du Centre confédéral d'études et de

recherches et donc du B.R.A.E.C. ; merci à tous les militants favorables, opposés ou réservés quant à l'évolution proposée, aux U.D., fédérations et sections syndicales qui avec nous, ont réfléchi ; merci à tous ceux qui, par leurs travaux, leurs études ou simplement par l'affirmation franche de leur point de vue, nous ont aidés à mieux nous comprendre.

Ces années, malgré la tension provoquée par l'évolution, ont été enrichissantes pour ceux qui l'ont désirée. A ma connaissance, il n'y a pas une grande organisation française qui, se proposant à une transformation, ait fait, autant que nous participer la base et ce fut bénéfique.

Malgré l'apport de tous, ce rapport a une marque personnelle : Secrétaire général de la Confédération, oui, mais aussi militant, avec son passé, sa pensée, son style. Ce qui est vrai pour chacun d'entre vous et qui devrait vous rendre compréhensif et si nécessaire, indulgent, car pour ou contre les projets confédéraux, chacun défendra pour l'essentiel les mêmes idées avec sa marque personnelle. Nous ne sommes pas des robots, c'est dans une centrale d'hommes que nous vivons.

Puissions-nous préparer ce congrès par la réflexion personnelle et collective ; essayer de comprendre les parties plus philosophiques du rapport ; en dégager la pensée et la confronter avec la sienne et celle des camarades.



Si nous souhaitons que cette étape de l'élargissement se fasse dans le sens proposé, nous ne nions pas que les problèmes puissent être appréciés différemment.

Peut-être sommes-nous en avance sur l'horaire. Nous l'avons parfois ressenti, mais être en retard est beaucoup plus grave... Les transformations sont inéluctables. Nous les faisons avec le maximum de garanties et seront ainsi prêts à accueillir largement les nouvelles couches de travailleurs.

L'histoire de notre vie, l'histoire récente de notre pays nous apprend que les déchirements de l'instant apparaissent avec le recul souvent nécessaire pour un plus grand bien. C'est ainsi que certains d'entre nous devraient accepter cette transformation.

Enfin, si la C.F.T.C. en est là, si aujourd'hui nous nous sentons vocation à devenir une grande centrale démocratique,

c'est parce que nos aînés ont ouvert le chemin... ont longuement conquis le terrain. Ils ne reconnaissent plus leurs fils, peut-être... comme nous déjà avec les nôtres, mais qu'ils nous regardent vraiment, non notre vêtement, notre coiffure, qu'ils nous regardent vraiment, qu'ils nous écoutent, et ils retrouveront la fraternité, la volonté de justice, l'amour de la liberté qui les animaient quand ils avaient notre âge. Qu'ils veuillent nous entendre, nous voir vivre et ils seront saisis de la correspondance profonde avec eux-mêmes ; car ce mouvement est uni dans son fond. Au-delà des mots, l'accord est fondamental sur l'essentiel. Aussi pouvons-nous déjà dire avec Jean Lacroix :

« ...La vie n'est pas coexistence, mais affrontement. Et l'affrontement implique un risque autrement grave et sérieux, mais aussi une vertu infiniment féconde, puisqu'il postule l'espoir de se transformer les uns les autres, les uns par les autres. »

Oui, notre affrontement nous a déjà transformés, il permettra, nous en sommes convaincus, de transformer la vieille maison que nous aimons pour la rendre plus accueillante et plus ouverte.



LAISSEZ ce débat qui, en définitive, dépasse nos personnes à ce niveau. Ne l'aménons pas au ras du sol par des critiques personnelles et parfois la mesquinerie, cela ne serait pas digne de nous.

Il n'est pas non plus digne de nous de dire et d'écrire que ceux qui ont assumé la responsabilité de cette évolution sont manipulés de l'intérieur ou de l'extérieur par des personnes, des groupes ou des clans. Nous ne sommes les instruments de personne. Le penser, le dire serait faire injure à des militants responsables de la réalisation d'un mandat qu'ils ont reçu.

Puisse ce travail aider à comprendre nos mobiles profonds, à situer nos perspectives, afin de préparer un congrès extraordinaire par la qualité et la hauteur des débats, le respect des hommes et la lucidité.

En toute amitié à tous.

24 juillet 1964.

E. D.





PREMIÈRE
PARTIE

HISTORIQUE de la C. F. T. C.

Entre ces deux photos, quel chemin parcouru pour la libération de la classe ouvrière et la défense de la dignité de la personne humaine ! Entre cette vieille photo tragique des « enfants à la mine » et celle de ces travailleurs manifestant librement pour leurs droits, se situe tout le combat du mouvement ouvrier.



L'HISTORIQUE de la C.F.T.C.

LA C.F.T.C. est née parallèlement au mouvement ouvrier et son évolution est directement liée à l'évolution du catholicisme français jusqu'alors tout au moins. C'est la raison pour laquelle nous serons obligés, au début, de faire un retour en arrière, avant 1848, pour nous remettre en mémoire et préciser un peu plus le comportement des catholiques dans cette période de notre histoire.

Toute la première partie de notre exposé portera sur la période où les syndicats chrétiens naissent, puis la C.F.T.C. restent limités au milieu catholique ; puis nous verrons comment s'est amorcée l'évolution qui se poursuit à partir du moment où la C.F.T.C. sera présente au mouvement ouvrier, poussant de plus en plus son recrutement parmi les ouvriers manuels pour devenir ensuite une organisation syndicale intimement mêlée à la vie ouvrière tant nationale qu'internationale.

• S'UNIR POUR SE DÉFENDRE

Le développement de la machine à vapeur entraîna les grandes concentrations des manufactures et des fabriques, créant du même coup une nouvelle catégorie sociale, considérée par la bourgeoisie comme classe inférieure opposée, voire ennemie.

Des historiens et des sociologues ont dépeint les conditions effroyables de travail et de misère de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants. Les bas salaires, l'éloignement du logement, les horaires inimaginables, la nourriture insuffisante, le travail des enfants, la tuberculose et les débilités de toute sorte, tout était réuni pour provoquer les réactions, l'instinct de défense collective et de révolte de ces hommes.

Mais la loi LE CHAPELIER de juin 1791 est toujours en vigueur ; elle empêche les ouvriers de s'organiser pour obtenir les conditions de vie meilleures, et toutes les tentatives d'organisation collective sont vite réprimées.

C'est dans ces conditions inhumaines que devait naître la classe ouvrière dont l'histoire sera marquée par des luttes héroïques dont les étapes essentielles se situent en 1830, 1831, 1834, 1848, 1871.

Durant quarante ans, les ouvriers se heurtent dans leurs efforts d'organisation pour une vie meilleure aux pouvoirs en place qui, s'appuyant sur la loi, interdisent les coalitions.

Cette lutte clandestine se manifestera par des révoltes, montant les ouvriers contre la bourgeoisie et son pouvoir. Les répressions sanglantes dressent

éventuellement le mouvement ouvrier contre la bourgeoisie et le Pouvoir. L'Eglise catholique s'aliénera aussi cette classe ouvrière à la suite de la liquidation de la Révolution de février 1848, qui avait apporté un grand espoir au monde du travail. Si l'attitude de certains catholiques groupés autour de OZANAM et de LACORDAIRE va dans le sens des réformes, les autres notables influents sont du côté de l'ordre, de la propriété et de la bourgeoisie.

Le sacrifice de Monseigneur AFFRE sur les barricades n'effacera pas les conséquences de la messe célébrée le 6 juillet 1848 place de la Concorde par Monseigneur FAYET, en présence du général Cavaignac qui avait liquidé la Révolution au prix de 3.000 victimes et 25.000 arrestations.

En même temps naissait la conception d'une société nouvelle, dans laquelle les ouvriers auraient le droit d'association, celui de posséder leurs instruments de travail et la possibilité de se cultiver. Le mot socialisme fut inventé pour définir ces nouvelles conceptions. Dans le même temps était publié le manifeste de Karl MARX.

L'anticléricalisme populaire, né des événements de 1848 a fait que le mouvement ouvrier sera dominé pendant cent ans par la conception d'un socialisme antireligieux.

L'idée de la République s'associera aussi à ce courant de telle sorte que la lutte pour de meilleures conditions de vie sera liée à la lutte politique pour l'institution de la République.

• DE 1848 A 1884

1. VERS 1848 : CATHOLIQUES ET MOUVEMENT OUVRIER

A propos de 1848, on a parlé de tragédie ; le mot n'est pas trop fort pour marquer l'importance de cette date dans la vie politique de notre pays. Outre la rupture durable entre classe ouvrière et bourgeoisie, elle a introduit une ligne de démarcation non moins durable : la rupture religieuse, que nous n'avons pas encore totalement surmontée.

Qui se serait hasardé à dire dans les journées de février 1848, aux premiers jours de la République, que cette révolution finirait par le rejet des catholiques hors de la classe ouvrière n'aurait pas été pris au sérieux. Les gravures de l'époque montrent en effet, « le curé membre de la garde nationale, montant sa faction une cocarde tricolore au chapeau, un vieux fusil sous le bras ; d'autres avaient des grades dans la garde nationale, partout le peuple plantait des arbres de la liberté et le clergé venait les bénir, prononçait des discours dans lesquels se mêlaient les mots de liberté, d'égalité, de fraternité, de République avec le Christ et l'Evangile. »

Cela était dû à l'effort persévérant de quelques catholiques entre 1830 et 1848. La révolution de 1830 avait été faite par une bourgeoisie voltaïenne, anticléricale, tandis que dans le peuple la rupture de la révolution de 1789 n'était pas surmontée.

L'équipe de « L'avenir » (1830-1831)

Comprenant que l'Eglise était rejetée par la bourgeoisie, de jeunes catholiques se lancèrent dans l'aventure et se tournèrent résolument vers la construction d'une cité nouvelle ou se réconciliaient l'Eglise et le peuple ; ainsi se rassemblèrent autour d'un journal au nom significatif, « L'Avenir » dirigé par un prêtre, Lamennais, Lacordaire et Montalembert, d'autres disciples.

Le journal parut pendant treize mois, d'octobre 1830 à novembre 1831, mais il avait profondément marqué son époque, luttant pour la liberté de conscience, ce qui implique la neutralité religieuse de l'Etat ainsi que la suppression du budget des cultes. A leur avis, cette situation nouvelle libérerait l'Eglise, car l'Etat considérait les prêtres comme des fonctionnaires.

Ils étaient également partisans de la liberté de l'enseignement — l'Université étant une école de libre pensée — la liberté de la presse : « J'ai une foi sans borne dans la puissance de la vérité » disait Lamennais — la liberté d'association ainsi que les libertés communales et provinciales. Dans sa lutte pour la liberté, il appelait tous les peuples à l'affranchissement.

Lorsque le journal eut succombé sous les difficultés financières, Lamennais et ses deux amis voulurent avoir l'approbation du Pape sur leur programme. Ils durent attendre deux mois et demi pour être reçus, à condition qu'ils ne parlent pas d'affaires ; la partie était perdue. Quelques mois après parut une encyclique qui, sans nommer « L'Avenir », condamnait tout son programme ; Lacordaire et Montalembert s'inclinèrent, Lamennais ne put y parvenir et se détachait de l'Eglise, réaffirmait ses positions dans « Paroles d'un croyant ».

Mais chacun des animateurs allait poursuivre l'action dans le même esprit afin de trouver le contact avec le peuple. L'influence de Lamennais reste grande sur le milieu intellectuel ; il se déclare volontiers socialiste si le socialisme est une aspiration à un ordre nouveau où, sur la base du principe d'association, se réalisera, par un programme continu, une justice supérieure. De son côté Lacordaire deviendra le grand prédicateur de cette époque, tandis que Montalembert poursuit son action politique.

C'est leur action qui fait que le socialisme de cette époque sera plus ou moins déiste.

L'Atelier (1840-1850)

Dans l'ambiance de 1830, Buchez se convertit au catholicisme. D'origine modeste, il travaille tôt, poursuit ses études en même temps, fait connaissance de Bazard, disciple de Saint-Simon, qui le rallie à ses théories. Lorsqu'en 1830, il revient à la foi de sa jeunesse, il tente d'y amener aussi les Saint-Simoniens.

C'est à partir de 1840, avec la fondation du journal « L'Atelier » que s'exerce son influence sur le mouvement ouvrier. Ce journal offre la particularité d'être entièrement rédigé par des ouvriers, mais des ouvriers acquis aux idées de Buchez. Dès le premier numéro, le journal affirme : « Christianisme et Révolution ne font qu'un » ; et le seul tort de l'église « c'est de ne pas être Révolutionnaire ».

Pendant dix ans, de 1840 à 1850, les rédacteurs de « L'Atelier » (et parmi eux Pottier, futur auteur des paroles de l'« Internationale ») vont diffuser les idées de la socialisation des ateliers sous forme d'associations coopératives ;

ils dénoncent « l'exploitation de l'homme par l'homme » militent pour l'organisation du travail et le droit d'association. Ils mettent l'accent sur le fait que l'amélioration du sort du peuple sera l'œuvre du peuple lui-même. Toute l'action de « L'Atelier » sera marquée par un souci éducatif et une morale assez austère.

La Révolution de 1848

L'action de ces hommes sera l'origine de cette participation des catholiques et des prêtres aux premières semaines de la Révolution. Et puis les élections du 23 avril amènent à l'Assemblée un fort contingent de députés catholiques que les politiciens les plus réactionnaires n'auront aucune peine à faire basculer dans le parti de l'ordre, c'est-à-dire contre les ouvriers qui n'acceptent pas qu'on leur escamote leur révolution sociale.

Même Buchez, qui a été élu président de l'Assemblée Nationale, participera à cet escamotage de la révolution ; car, comme la plupart des catholiques, il n'approuve pas le recours à la lutte armée et s'il désapprouve l'attitude du gouvernement « qui ne fait rien pour désarmer la colère des masses »... il prend nettement position contre l'insurrection lorsqu'elle éclate, convaincu que de la défaite des insurgés dépend le salut de la République.

Mais il ne s'associe pas à la joie des réactionnaires, il condamne la répression qui « dépasse la mesure » et « L'Atelier » prend le deuil de ce sanguinolent triomphe. Ce n'est que quelques semaines plus tard lorsque les députés atelléristes voudront continuer à défendre à l'Assemblée les projets sociaux de la Révolution qu'ils comprennent que la défaite de l'insurrection était aussi celle de la révolution sociale. « L'Atelier » devait d'ailleurs cesser de paraître en 1850, écrasé sous les charges que faisait peser le régime sur la presse pour faire disparaître les journaux d'opposition.

Un autre journal devait disparaître avant lui en mai 1849, « L'Ere Nouvelle », lancé en mars 48 par Ozanam et patronné par Lacordaire. Durant sa brève existence, il défend l'idée de la réforme des institutions, l'association ouvrière et l'intervention de l'Etat dans la vie économique. Vers la fin, interdit par certains évêques, écrasé par les charges fiscales, il dut cesser la lutte.

Aussi, deux ans après les journées pleines d'espoir de février 1848, il ne restait plus de catholiques présents dans la lutte ouvrière ; même ceux d'entre eux qui étaient le plus sincèrement républicains et démocrates s'étaient placés de l'autre côté de la barricade au moment crucial. Et cela ne pouvait pas être compensé par leurs intentions généreuses ni par le sacrifice de Mgr Affre, archevêque de Paris, tué alors qu'il s'élançait vers une barricade pour tenter de faire cesser le massacre.

2. NAISSANCE DU SYNDICALISME CHRETIEN

L'ambiance

Après 1870, plusieurs courants sociaux se créent dans le monde catholique frappé par le désastre de la Commune : royaliste avec LA TOUR DU PIN et DE MUN, démocratique et paternaliste avec Léon HARMEL tenté par l'usine chrétienne devant assurer le salut de ses frères ouvriers.

La loi de 1884 étant votée, les ouvriers peuvent désormais constituer des associations légales. Dès lors, des prêtres en contact direct avec les ouvriers de leurs paroisses ou dans les œuvres vont conseiller « l'utilisation de cet outil ».

Dans ce climat, l'organisation des syndicats par des catholiques est un

défi à la société toute entière. Catholiques, ils ont à lutter contre le milieu religieux qui n'a pas encore effectué son ralliement. Ouvriers, ils se heurtent à l'hostilité des travailleurs contre l'Eglise. Dans les deux cas, ils trahissent leur milieu social et religieux.

Les premières syndicats catholiques apparaissent donc vers 1885-1887 dans un milieu pour qui la classe ouvrière est un milieu hostile ; d'autant plus qu'à 1848 s'est encore ajoutée la répression de la commune. Coupé donc du point de vue religieux, coupé aussi socialement et politiquement.

Les premiers pas

Tandis que La Tour du Pin, de Mun et leurs amis élaborent dans l'Œuvre des Cercles et la revue « L'Association Catholique » leurs théories corporatives, la loi de 1884 sur les syndicats a été votée. Il y a donc désormais une association légale qui permet aux ouvriers de s'organiser.

La première tentative aura lieu à Tourcoing en 1885, mais, les ouvriers conseillés par l'abbé Six, ne parviendront pas à s'organiser : l'hostilité patronale est telle qu'il faudra attendre 1892, après l'encyclique « Rerum Novarum », pour que les syndicats chrétiens se constituent dans le Nord. Il est important de souligner que bon nombre de ceux qui contribuèrent, particulièrement dans le Nord et l'Ouest, à créer des syndicats libres ou professionnels d'inspiration chrétienne avaient fait l'expérience de la C.G.T., mais n'avaient pu s'y maintenir du fait de la position antireligieuse de cette organisation.

Par contre, la corporation de la soierie lyonnaise, d'abord syndicat mixte, puis syndicat d'employés, ainsi que le syndicat des passementiers de Saint-Etienne et celui des voyageurs et représentants parisiens se constituent en 1886. Mais c'est le syndicat des employés du commerce et de l'industrie, fondé à Paris en 1887, qui sera à l'origine de la C.F.T.C.

Il naît d'une initiative d'un Frère des écoles chrétiennes, le Frère Hiéron qui, chargé d'organiser le placement des membres des amicales, se rendit



Jules ZIRNHELD
« Entre catholiques »

compte qu'il fallait aussi leur assurer les moyens d'avoir un bon salaire et un régime de travail normal. Il suscita donc la naissance du syndicat à partir des membres de l'association de persévération religieuse de Saint-Benoit Labre.

Les objectifs du syndicat étaient limités : 1^o Unir entre eux les employés catholiques ; 2^o leur donner un appui moral ; 3^o les aider autant qu'il se pourra à se procurer des emplois dans les maisons catholiques ; 4^o organiser des conférences, des cours, etc., enfin toutes choses utiles et appropriées à leurs besoins.

« Pour faire partie du syndicat il faut : 1^o être employé ; 2^o être « catholique et honorer sa foi par une bonne réputation ; 3^o adhérer aux statuts ; 4^o être présenté par deux membres du syndicat et admis par le « conseil ».

Le premier numéro du bulletin paru en novembre 1890, définissait le programme du syndicat en ces termes : « Nous entendons que le syndicat soit pour chacun de nous l'instrument de la sécurité dans l'emploi, de l'aisance dans la famille, de l'élévation dans la position sociale ».

Les difficultés apparaissent

De 17 à sa fondation, le syndicat passe très vite à 120 inscrits. Le 500^e adhérent sera atteint en 1893 et, en 1896, on en compte 1.058, ce qui en fait l'un des plus importants syndicats d'employés de France.

Un incident significatif viendra d'un homme dont on ne l'attendait pas : Léon Harmel. Alors que dans son entreprise au Val des Bois, il a reconnu la nécessité pour les ouvriers de gérer eux-mêmes leurs affaires, il tente de faire accepter un « comité protecteur » au syndicat des employés. Les dirigeants du syndicat refusèrent, en y mettant les formes, cette intrusion dans leur activité et il ne fut plus question de cet incident.

Cela ne signifiait pas pour autant que la formule de syndicat catholique était admise dans les milieux catholiques, bien au contraire. Les théories sur le syndicat mixte et l'organisation corporative étaient toujours les plus en vogue. Entre 1899 et 1908, ce sont les syndicats « jaunes » de Blétry qui ont la cote dans le milieu catholique.

Le surnom de syndicats « jaunes » venait de ce que les vitres du syndicat indépendant, fondé au Creusot en 1899 ayant été cassées par des grévistes, ils avaient choisi le genêt comme emblème. Depuis, le qualificatif de « jaune » est devenu synonyme de traitre, dans la classe ouvrière, car les dirigeants ne cachaient pas l'origine de leurs ressources. « ...Tous les frais de premier établissement sont faits, tout est payé, nous ne devons rien à personne. Ces donateurs sont tous de bons Français et de gros industriels ».

Il fallut toute l'énergie des dirigeants de syndicats des employés pour empêcher en 1906 le congrès de l'Union des Associations ouvrières catholiques de suivre Blétry ; la même année il leur faudra intervenir aussi énergiquement à l'Association catholique de la Jeunesse Française fondée en 1886, pour stopper une évolution identique. Quelque deux ans plus tard, en 1908, les syndicats « jaunes » avaient disparu, mais ils avaient rencontré une telle audience dans le milieu catholique que la masse ouvrière a uni les syndicats chrétiens dans la même réprobation.

Difficultés aussi du côté du « Sillon ». Sangnier, comme les fondateurs du syndicat des employés, considère que le syndicat doit être professionnel. Mais est-ce vraiment la peine de fonder un syndicat confessionnel lorsque des catholiques se trouvent en face de syndicats sincèrement neutres dans le domaine politique et religieux ? Les débats se prolongent et le « Sillon » convie aux travaux de son congrès, en décembre 1906, Keufer et Zirnheld pour confronter deux conceptions du syndicalisme.

La discussion montrera que si les conceptions de Keufer, peuvent être acceptables, l'ambience antireligieuse de la C.G.T. ne l'est pas. Zirnheld, pour sa part, estime que le syndicat des employés n'est pas confessionnel. Il justifie leur recrutement dans des termes proches de son article du 15-3-1908 : « Qu'ils (les catholiques) s'unissent entre eux, pour qu'ils trouvent dans leur communauté de sentiments, en même temps que la suppression de tout risque de discussion, une plus grande facilité de dévouement et d'activité ».

Sangnier s'opposera à cette conception du syndicalisme, et plus largement de l'action politique comme il le montrait déjà en se refusant à admettre une barrière confessionnelle : « Ouvrir un syndicat aux seuls catholiques c'est admettre des hommes qui, *unis sans doute sur le terrain religieux, sont en fait très divisés sur le terrain social*. La diversité de leurs vues sociales, leurs manières opposées de juger de réformes sociales, les amèneraient facilement à une réelle neutralité. Pour rester unis ils devraient faire le sacrifice de leurs préférences sociales. Qu'avons-nous à craindre d'hommes qui poursuivent le même but social que nous, sans faire profession de combattre l'idée catholique ? »

• LA C.F.T.C.

1919 : La constitution de la C.F.T.C.

La guerre de 1914-1918 ralentit le développement du syndicalisme chrétien, puis l'activité et les contacts internationaux reprennent. Un congrès international des organisations de travailleurs chrétiens des pays alliés étant prévu à Paris, il entraîne des contacts plus étroits entre les syndicats chrétiens français et la décision est prise de constituer une confédération.

Le comité se réunit donc de nouveau en mars et avril, puis il rassemble les 1^{er} et 2 novembre plus de 200 délégués représentant 350 syndicats. C'est ce congrès qui décide de constituer la C.F.T.C. dont les statuts seront adoptés en 1920 ; l'article 1^{er} étant une déclaration de principes : « La Confédération entend s'inspirer dans son action de la doctrine sociale définie dans l'Encyclique RERUM NOVARUM. »

Dans les alinéas suivants, le texte précise les objectifs et les moyens d'action de la C.F.T.C. en fonction de cette référence.

C'est pour nous le moment de revenir en arrière et de comprendre le sens de l'intervention de l'Eglise catholique et sa doctrine sociale. Pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt, au moment même de la parution de cette encyclique ? Dans son livre « Cinquante années de syndicalisme chrétien » ZIRNHOLD explique que le syndicalisme chrétien s'est fait lentement et que sa doctrine de départ est simple, « on est catholique, un point c'est tout, et cela suffit ». Et il ajoute que l'on ne parla pas de l'encyclique dans le bulletin du syndicat, ni dans sa commission d'études, car « on n'avait point alors l'habitude qu'on a prise depuis, de tout expliquer, même ce qui est clair comme une encyclique, de tout discuter, de tout « tarabiscoter ». »

Plus loin, il indique que « l'action professionnelle du S.E.C.I. est très réduite, car la prudence est de règle et il ne fait pas bon, alors, être connu comme syndiqué, même comme syndiqué chrétien. Le S.E.C.I. se borne à placer les syndiqués et à obtenir à ce moment les conditions les plus favorables. »

Les dirigeants du syndicat ne jugent pas utile d'avoir un programme social, estimant leurs moyens trop insuffisants pour « préciser une doctrine économi-

que ? Tous les catholiques ne sont pas des démocrates. Or, pour faire œuvre démocratique, il faut des démocrates ». »

Le syndicat se développe

En 1900, le syndicat modifie ses statuts : il suffit désormais d'être « notoirement catholique » pour adhérer. Il compte à cette époque 1752 adhérents. Au début de 1899, les trois premiers syndicats d'ouvriers chrétiens de la région parisienne sont constitués : métallurgie, habillement et livre. A Lyon sont fondés les premiers syndicats féminins par Mlle Rochebillard.

En 1912, le 25^e anniversaire du syndicat permet de marquer un bilan positif : 7.000 adhérents, 49 sections parisiennes, 10 en province, 15 syndicats correspondants et le Congrès de Pentecôte décide la fondation de la Fédération Française des Syndicats d'Employés catholiques.

Mais les adversaires du syndicalisme chrétien n'ont pas désarmé et il faudra que le cardinal Amette intervienne à Rome en 1912 pour s'opposer à la campagne menée par les intégristes, visant à faire condamner toutes les œuvres sociales catholiques et en particulier les syndicats chrétiens.

que et sociale, élucider les problèmes soulevés par la collaboration, l'intervention de l'Etat, etc. »

Les promoteurs de l'encyclique « Rerum Novarum »

Pour bien comprendre un document, fruit d'un travail collectif, il est toujours utile de bien connaître ceux qui y ont collaboré, car leur passé et leurs écrits antérieurs sont toujours très instructifs.

Le Pape Léon XIII a pris la matière de son encyclique « Rerum Novarum » dans les travaux d'un groupe de catholiques sociaux de différents pays européens rassemblés dans l'Union de Fribourg. Ils travaillaient sous la direction de Mgr Mermilliod.

L'Union de Fribourg comprenait des personnalités catholiques d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Suisse et enfin quelques Français, parmi lesquels : de Mun, La Tour du Pin, et Léon Harmel.

La pensée de l'Eglise se situe toujours dans la même ligne depuis les premiers promoteurs de la doctrine sociale : refaire un corps social surmontant les antagonismes nés des conditions de la production. Mais à la différence du début, l'Eglise a dégagé sa doctrine, même lorsqu'elle parle de corporations, de tout aspect politique, soit dans le sens royaliste, soit même comme le voulait SANGNIER dans un sens républicain, et encore bien plus du corporatisme totalitaire des fascistes, surtout dans les dernières années précédant la guerre de 1940.

En somme, l'Eglise poursuit la recherche d'une forme de civilisation dans laquelle existe la supériorité du droit, de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, car elle considère, qu'une société dans laquelle « la force prime le droit » ne peut être qu'une société barbare, en conflits permanents, dans laquelle le faible est écrasé. C'est par-delà toutes les critiques possibles sur les structures proposées, un élément extrêmement positif, et toutes les sociétés recherchent cette situation où les différends se régleront sans conflit.

De là, l'élaboration de structures juridiques, élaborées en dehors du mou-

vement ouvrier en révolte contre la société capitaliste, car ceux qui travaillent à cette élaboration en sont totalement coupés et ne peuvent le comprendre.

Dans son commentaire des travaux de l'Union de Fribourg, le Père VILAIN remarque que tous ses membres avaient les yeux fixés sur le passé, et n'avaient pas un contact assez intime avec les réalités sociales de leur temps, d'où « le danger d'être un peu en retard et un peu à côté ».

En fait le travail de l'Union déborde le cadre des corporations de métiers pour tenter de reconstruire tout un corps social brisé aux yeux de ses membres par la révolution de 1789.

La position de l'Eglise

« La pensée de Léon XIII s'est directement inspirée des travaux de l'Union, qui correspondaient à sa pensée personnelle. En 1889, en présence du pèlerinage des ouvriers français, le Pape déclare : « Ce que nous demandons, c'est qu'on fasse revivre des corporations d'arts et métiers, qui jadis informées de la pensée chrétienne, pourvoient aux besoins matériels et religieux des ouvriers, leur facilitaient le travail, prenaient soin de leurs épargnes, défendaient leurs droits et appuyaient dans la mesure voulue leurs légitimes revendications ».

« La pensée du Pape, durant ces années qui préparent « Rerum Novarum » semble donc assez complexe ; il paraît songer à la fois à une résurrection des anciennes corporations pour l'artisanat et à la formation d'associations syndicales pour les ouvriers de l'industrie, ces deux sortes de groupements ayant d'ailleurs des buts identiques, d'ordre à la fois religieux et matériels. »

Nous n'entrerons pas ici dans le détail du contenu de l'Encyclique « Rerum Novarum », inspirée de l'esprit indiqué ci-dessus, car elle est à la fois un enseignement et le point de départ de nouvelles recherches. Et il est bien évident qu'en s'y référant en 1920, les fondateurs de la C.F.T.C. se situent au point où en étaient les travaux des catholiques sociaux de cette époque, travaux d'ailleurs poursuivis dans les « Semaines Sociales » dans les années suivantes.

Durant les années qui suivirent la première encyclique sociale, les catholiques sociaux vont s'efforcer de préciser les institutions de l'organisation professionnelle.

Cette élaboration aboutira à la seconde encyclique sociale « Quadragesimo Anno » (1931) qui fait mieux apparaître la pensée pontificale en matière d'organisation des professions ainsi du reste que le danger de l'impérialisme économique.

Dans ce second texte un commentateur distingue un double but :

- assurer le bien de la profession et le bien de ses membres, l'intérêt de la profession ayant priorité ;
- travailler au bien commun de la cité par une collaboration bien réglée des diverses professions dont l'activité est orientée au service de la nation.

Il ajoute qu'il y a là deux idées : « la primauté de la profession sur la classe, la primauté du bien commun de la cité dans les préoccupations de la profession. »

...Une doctrine pour la C.F.T.C.

Nous ne nous étendrons pas longuement, puisque pratiquement les fondements en ont été donnés ci-dessus. Nous préciserons simplement quelques aspects afin de mieux situer la C.F.T.C. par rapport au courant socialiste et à la mentalité des militants de la C.G.T. ou de la C.G.T.U..

Pour commencer, voici ce qu'en dit Zirnheld : « La doctrine du syndicalisme chrétien présente donc un double caractère :

« Un caractère moral et rigide puisqu'il s'agit d'être fidèle aux enseignements que lui apporte l'Eglise pour régler l'attitude générale de son activité au point de vue social.

« Un caractère économique et professionnel qui précisera les règles et les conceptions variables et diverses qui doivent s'appliquer aux contingences et suivre, pas à pas, leurs transformations. A ce point de vue, et réserve faite des servitudes doctrinales qu'il y a lieu de respecter, le syndicalisme chrétien reste libre du choix et des moyens. »

La C.F.T.C. va donc essayer de préciser ce qu'est un « juste salaire » dont Léon XIII donne une définition théorique dans son encyclique. De même elle se prononcera pour l'arbitrage obligatoire, considérant que la grève n'est qu'un pis aller auquel on ne doit recourir qu'après avoir éprouvé toutes les procédures de discussions et de conciliations possibles. Nous pourrions citer d'autres exemples. Et sur ces points la C.F.T.C. élabore des propositions de loi que des parlementaires du même esprit déposent sur le bureau de l'Assemblée.

Pour les militants de la C.F.T.C., tout cela est l'amorce de « l'organisation professionnelle paritaire » dont les grandes lignes ont été tracées par « Rerum Novarum » et les études ultérieures des catholiques sociaux.

Elargissement (1920)

Le premier Congrès Confédéral s'est tenu les 23-24 mai 1920. Il se trouve affronté à un problème nouveau : l'élargissement.

Le problème de l'interconfessionnalisme avait déjà fait l'objet de débats lors d'une réunion internationale à Cologne en 1912 ; du fait de l'importance du protestantisme dans leur pays, les syndicats chrétiens d'Allemagne recrutaient sur une base interconfessionnelle, et ils souhaitaient voir les autres centrales faire de même. Ils se heurtèrent à un refus. La C.F.T.C. naissante est affrontée au même problème du fait des nombreux protestants adhérents des syndicats d'Alsace et de Lorraine incorporés dans le syndicalisme français.

Ce fut l'objet d'un large débat, dans lequel les grands leaders s'engagèrent à fond : Faut-il s'intituler catholique ou chrétien ? ZIRNEHLD avec toute sa fougue est pour le sens restrictif, mais il est battu et il faudra toute la diplomatie de G. TESSIER pour lui faire accepter ce qu'il considère comme une sorte d'abdication.

Malgré cet élargissement relatif, la nouvelle Confédération reste dans la ligne tracée par les fondateurs.

ZIRNEHLD dans son livre « 50 années de syndicalisme chrétien » indique que la structure adaptée aux décisions prises et montre l'importance du Bureau Confédéral « organisme permanent d'autorité et de responsabilité dans le respect des exigences des enseignements de l'Eglise » aidé par un Conseil théologique présidé par un évêque. « C'est à cette mesure de sécurité initiale que la C.F.T.C. doit de n'avoir jamais erré à l'aventure ». La plupart des organisations sont assistées d'un conseil ou aumônier du travail.

La C.F.T.C. élabore progressivement son programme, étudie et précise les rapports entre le syndicalisme et l'Etat, ainsi qu'avec les groupements patronaux. La C.F.T.C. est à l'origine de certaines grèves importantes, Banques en 1919-1920, Conflit du textile 1920-1921, Métallurgie à Saint-Etienne en 1924, de nouveau les Banques en 1925.

Depuis 1925, les syndicats C.F.T.C. ont été engagés dans d'autres grèves : dans le textile du Nord et de l'Ile de France en 1931 et 1933 ; la chaussure à Fougères en 1932 ; le bâtiment à Strasbourg en 1933 et Nantes en 1935 ; la ganterie à Millau en 1934 et 1935 ; la métallurgie à Thiviers Saint-Léger et à St-Chamond en 1935, etc.

Entre-temps elle est violemment attaquée par le Consortium patronal du textile de Roubaix, dont le chef se rend à Rome en 1924 déposer une plainte contre les syndicats chrétiens. Il étend sa plainte à toute la C.F.T.C. qu'il accuse d'être marxiste parce que son Congrès de 1924 a réclamé l'obligation légale des allocations familiales. Il l'accuse même de renier sa doctrine en concluant des cartels avec d'autres organisations, d'appuyer le socialisme d'Etat et de se compromettre définitivement avec les ennemis de l'Eglise. En conclusion le texte définissait ce que devait être le syndicalisme chrétien chez les travailleurs.

L'enquête de Rome dura cinq ans, durant lesquels les milieux réactionnaires continuèrent à attaquer vivement la C.F.T.C., la réponse du Vatican vint, justifiant les positions de la C.F.T.C..

Mêlée aux grands événements sociaux de l'époque, la C.F.T.C. va-t-elle tenir devant la force du courant qui pousse les travailleurs vers la C.G.T. réunifiée ? Elle a tenu et elle a éffermi ses positions, mais la disproportion est telle qu'elle ne participera pas aux accords « Matignon » conclus entre le C.N.P.F. et la C.G.T.. De 321 syndicats au début de l'année 1936, elle en compte 803 au Congrès du 30 mai 1936, et en aura 2.048 un an après.

Défense de la liberté syndicale et représentativité

Au cours de cette période, on assista à une tentative de la C.G.T. et de ses militantes — les nouveaux venus étant souvent les plus durs — pour briefer tout ce qui en tant qu'organisation syndicale constituée en dehors d'elle, pouvait faire mettre en doute la toute puissante et unique organisation des travailleurs qu'elle prétendait être.

Comme l'indique LEVARD (1) :

« Cette tentative se manifesta sur deux plans. Celui des menaces et des pressions d'ordre individuel, et celui du droit de représentation de la qualité représentative, des organisations syndicales non cégétistes, c'est-à-dire, en réalité, les syndicats de la C.F.T.C. et la C.F.T.C. elle-même. »

« Dans les mines, dit Joseph SAUTY dans le numéro d'Août 1954 de « Documenta Miniers » :

« C'est la chasse sur les carreaux des fosses, dans les ateliers et jusqu'au fond des puits. La veulerie et parfois la complicité ouverte des représentants du patronat minier rendent les tenants de la dictature syndicale de plus en plus arrogants, au point qu'à Marles-les-Mines, quatre camarades du service du chemin de fer seront déplacés de leur travail pendant plus d'un an, la Direction ayant accepté la proposition cégétiste de les employer au terril de Lapugnoy, devenu le premier « Camp de Concentration » de France !

« Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler un fait significatif des moyens employés à cette époque pour exploiter bassement le désir d'unité des travailleurs.

C'est à Marles-les-Mines devant plus de 10.000 travailleurs rassemblés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, que se déroule une odieuse masquerade...

Le buste de Jaurès est installé sur le perron de la maison commune ; Leveau, maire socialiste de Marles et Secrétaire fédéral, ex-réformiste, harangue la foule en compagnie de Duport, secrétaire adjoint et ex-C.G.T.U. ; tous deux font jurer solennellement à la foule, sur l'effigie de Jaurès, que les mineurs refuseront désormais de travailler avec des camarades qui ne seraient pas adhérents à la C.G.T. ! »

(1) *Chances et périls du Syndicalisme chrétien.*



Grève générale en France en 1936. Discours de Léon Blum.

LEVARD poursuit :

« Les pressions et les brimades ont certainement gêné la progression de la C.F.T.C. et le recrutement de ses syndicats. Elles n'ont pas empêché cette progression de s'accomplir ; le nombre des syndicats et celui des adhérents s'accroisent fortement, et dans une proportion peu différente de celle que connaît la C.G.T. elle-même, malgré tous les appuis qu'elle reçoit de ceux qui votent au secours de la victoire. Ainsi, après plusieurs semaines de dures confrontations à la base, les positions relatives des deux concurrents ne sont pas modifiées, mais la C.F.T.C. a définitivement réalisé sa percée dans les milieux ouvriers.

Enfin et surtout par la ténacité de ses militantes, la C.F.T.C. a effectivement permis de montrer aux travailleurs français que chez nous la liberté syndicale était autre chose que l'autorisation de s'affilier à l'organisation officielle, celle qui jouit de l'appui du gouvernement en exercice.

Oui, c'était certainement le plus beau résultat de la C.F.T.C. en cette période, elle avait vaincu le fascisme syndical que la C.G.T., forte de son unité toute neuve, voulait implanter, au moyen de pressions renouvelées tout au long de l'année 1936. »

La qualité représentative de la C.F.T.C.

Cette forme d'action avait échoué, elle n'était pas la seule entreprise. Reprenant un raisonnement, qui avait cours en Italie, sous Mussolini, la C.G.T. en était arrivée à dire, très tôt d'ailleurs, puisqu'elle empêcha la C.F.T.C. de participer aux accords de Matignon : « Les travailleurs sont libres de choisir leurs syndicats, cependant seuls ceux qui sont affiliés à la C.G.T. auront le droit effectif de les représenter. »

« C'était ouvrir en grand la grave question de la représentativité des organisations syndicales. Léon JOUHAUX présente la thèse de la C.G.T. avec une grande netteté au Comité National de la C.G.T. le 16 juin 1936.

« La négociation des conventions collectives ne doit pas se faire par des syndicats d'usine, elle doit se faire régionalement et nationalement, par l'organisation ouvrière la plus représentative, parlant et agissant au nom de tous. Ce principe juridique qui a présidé, internationalement à l'organisation du Bureau International du Travail, et nationalement, à la constitution du Conseil National Economique, doit être appliqué aussi. Mais nous avons refusé que la Confédération des Travailleurs Chrétiens soit admise à signer l'accord Matignon, comme elle le demandait. Qu'ils entrent chez nous et nous les acceptons... ».

« Pour être représentative, une organisation devait prouver son ancienneté, son indépendance, un fonctionnement régulier, des effectifs suffisants et une action assez consistante, toutes preuves que la C.F.T.C. et nombre de ses syndicats étaient en mesure d'apporter. Mais tout cela n'aurait servi de rien si, au moment déclencheur, les adhérents avaient cédé aux pressions qui s'exerçaient sur eux et si les organisations étaient devenues des cadres vides d'effectifs et partant, sans vie. On a vu qu'il n'en a rien été, cela permit de gagner la bataille, sur le plan juridique cette fois. Le 17 juin 1936, au Sénat, le ministre du Travail, J.-B. LEBAS, devait donner l'interprétation suivante du texte litigieux :

« Ce que nous devons rechercher, que dis-je, exiger, c'est que les deux grands éléments qui se trouvent parfois aux prises, qui ont des différends, qui ont hélas ! assez souvent des conflits, soient bien représentés, qu'il y ait pour l'un et l'autre élément des représentants indiscutables. Si vous avez cela, vous avez satisfaction, j'en suis sûr. Le texte que nous vous proposons vous donne cette certitude.

« Cela veut-il dire, Messieurs, que ce sera toujours la même organisation ouvrière qui sera représentée dans la commission mixte ? Nullement. Je connais bien des organisations syndicales qui ne sont pas adhérentes à la Confédération Générale du Travail et qui seront souvent appelées dans cette commission mixte. Pourquoi ? Parce qu'elles seront alors les organisations les plus représentatives...

Voulez-vous que je prenne un exemple ?

A Paris même, dans la corporation si importante des employés de toutes catégories, quelle est l'organisation qui représente le mieux cette grande corporation des employés ? C'est une organisation qui n'adhère pas à la Confédération Générale du Travail, c'est une organisation qui adhère à la Confédération générale des Travailleurs Chrétiens. Je dis que, dans ce cas, ce n'est pas une organisation syndicale confédérée qui sera représentée dans la commission mixte mais que ce sera l'organisation syndicale adhérente à la Confédération Générale des Travailleurs Chrétiens. »

« Le ministre, emporté par son habitude, tout en confirmant ainsi le caractère le plus représentatif, en l'occurrence, des syndicats de la C.F.T.C., n'en donnait pas moins une interprétation totalitaire de la loi, puisque, à le suivre à la lettre, les organisations cégétistes auraient été exclues des commissions paritaires. En fait, une pratique raisonnable s'est établie, et, indépendamment d'incidents limités, il n'est plus contesté, depuis cette époque, que pour créer une commission ou pour constituer une délégation comprenant plusieurs représentants ouvriers, les pouvoirs publics doivent faire appel aux organisations les plus représentatives, et non pas seulement à la plus représentative. C'est ce qui permet aux syndicats de la C.F.T.C. de participer à l'établissement de très nombreuses conventions collectives de 1936 à 1939.

La reprise de l'activité syndicale après la Libération allait reposer la question du caractère représentatif. Cette fois, nulle difficulté pour la C.F.T.C.,

Dans une circulaire du 28 mai 1945, le ministre du Travail définit les critères auxquels ont reconnaît qu'une organisation syndicale est représentative : effectifs, indépendance, taux des cotisations, expérience, ancienneté. Il y ajoute l'attitude patriotique et il précise :

« Sur le plan national, la C.G.T. et la C.F.T.C., qui ont derrière elles un long passé d'action syndicale, viennent évidemment au tout premier rang des organisations représentatives de salariés. »

Ainsi était gagnée la lutte pour le respect du droit à la liberté syndicale et en même temps l'affirmation de la représentativité de la C.F.T.C.

1936

Les cadres de recrutement craquent : Nouvel élargissement

Les grandes réformes sociales de l'époque seront néanmoins obtenues par la puissance de la C.G.T. qui groupe plusieurs millions de travailleurs, et avec l'aide d'un gouvernement de front populaire.

A l'actif de la C.F.T.C. et des Démocrates chrétiens du Parlement, il faut mettre la conquête de la liberté syndicale et l'apport de ses nombreux projets de conventions collectives.

Durant cette période si agitée, les cadres de recrutement tracés en 1919 et qui s'étaient quelque peu élargis depuis ont craqué. Il n'est plus question de faire état d'une référence religieuse pour adhérer, le mouvement accueille les travailleurs qui refusent les directives de la C.G.T.

La C.F.T.C. a largement pénétré dans les milieux ouvriers et s'est élevée au rang de grande centrale nationale ; elle ne pourra plus être ignorée.

ZIRNHELD et G. TESSIER se demandent si l'élargissement de la C.F.T.C. ne va pas remettre en cause la rectitude doctrinale. Des directives sont envoyées aux syndicats.

Elles appelaient à un grand effort de formation qui fut entrepris par le développement des « Ecoles Normales Ouvrières ».

Cette époque voit également l'éclosion du parti politique issu des Croix de Feu, qui fonde des syndicats « professionnels ». Les syndicats de la C.F.T.C. qui s'intitulaient « professionnels » dans la plus grande partie du pays, « libres » dans le Nord, « indépendants » en Alsace, sont conduits pour éviter toute confusion, à introduire le mot « chrétien » dans leur titre à l'instar de la Confédération, mais il ne s'est pas agi d'une « reconversion ».



• DE LA GUERRE A LA LIBÉRATION

1^o Opposition à Vichy

La guerre contre le nazisme et son corporatisme d'Etat autoritaire se présente aux syndicalistes C.F.T.C. et C.G.T. comme une phase de la lutte du mouvement ouvrier occidental pour l'indépendance ouvrière : celle des personnes et des organisations manifestant ainsi la conscience du lien étroit qui unit la liberté syndicale, l'autonomie des organisations à l'égard du pouvoir et les institutions démocratiques.

Cette façon commune d'apprécier la situation se manifeste dans la diffusion d'un « Bulletin d'Information Ouvrière ». Ainsi dans leur tâche d'information apparemment modeste, ils apprenaient à parler un même langage ; au-delà des vieux débats idéologiques et de la rivalité d'organisation, ils se découvraient une certaine unité d'esprit, liée à la pratique ; à l'idée du syndicalisme libre dans la France démocratique.

Mais le gouvernement Pétain signe bientôt l'armistice avec l'Allemagne, puis demande les pleins pouvoirs pour élaborer une nouvelle constitution.

Bien qu'éloignés les uns des autres au moment de l'armistice, les responsables reprennent immédiatement contact pour tenter d'éviter à leurs organisations les menaces du corporatisme totalitaire. La loi du 16 août portant dissolution des confédérations et le décret d'application du 9 novembre viennent justifier leurs craintes. En ne laissant subsister que les U.D. et les fédérations, cette mesure vise à briser le lien interprofessionnel confédéral et à faciliter l'intégration des travailleurs dans le corporatisme d'industrie.

La riposte sera commune. Rassemblés dans un Comité d'Etudes Economiques et Sociales, les syndicalistes C.F.T.C. et C.G.T. publient en novembre un Manifeste dit « des Douze » (9 confédérés non communistes dont Lacoste et Gazier, 3 C.F.T.C., Zirnheld, Tessier et Bouladoux). (2) Ils y affirment leur volonté de ne rien renier du passé du mouvement ouvrier et refusent de laisser mettre 1936 en accusation à l'occasion du procès de Léon BLUM que le gouvernement de Vichy tente de rendre responsable de la défaite.

Face au corporatisme antisyndicaliste, le Manifeste réaffirme les positions de principes du syndicalisme français :

- A — Il doit être anticapitaliste et, d'une manière générale, opposé à toutes formes de l'oppression des travailleurs ;
- B — Il doit accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général ;
- C — Il doit prendre dans l'Etat toute sa place et seulement sa place ;
- D — Il doit affirmer le respect de la personne humaine en dehors de toute considération de race, de religion, ou d'opinion ;
- E — Il doit être libre, tant dans l'exercice de son activité collective que dans l'exercice de la liberté individuelle de chacun de ses membres ;
- F — Il doit rechercher la collaboration internationale des travailleurs et des peuples.

Cette attitude fera du mouvement syndical français, le « Deuxième résistant » de France, car elle signifie que ses militants « ont pensé, dès l'armistice, que le sort du mouvement ouvrier n'était pas joué en France » et en Europe, tant qu'Hitler n'était pas à Londres ».

L'accord du Perreux (reconstitution de la C.G.T.)

Dans la vie de la C.G.T. et par là même, dans celle du mouvement ouvrier, l'événement important est l'entrée en guerre d'Hitler contre l'U.R.S.S.. Jusqu'en juin 1941, les communistes sont dans une position assez inconfortable : pourchassés par Vichy ils ne luttent pas contre l'occupant allié de l'U.R.S.S. Thorez a d'ailleurs déserté au début de la guerre et il a gagné la Russie. Mais à partir de l'attaque d'Hitler, ils se trouvent dans la même situation que ceux qui ont suivi l'appel de De GAULLE dès juin 1940.

Cette situation va permettre des contacts qui aboutiront le 17 avril 1943 à l'accord du Perreux qui reconstitue la C.G.T. dans les mêmes rapports de tendances qui existaient dans la C.G.T. avant septembre 1939, c'est-à-dire avant l'exclusion des communistes suite à l'accord germano-soviétique.

La Libération

La Libération en 1944 trouvera donc les syndicalistes, communistes compris, présents dans les différents organismes nés de la Résistance, en particulier le Conseil National de la Résistance (Gaston TESSIER y représente la C.F.T.C.) à l'élaboration du programme duquel ils ont largement collaboré. Il prévoit :

- instauration d'une véritable démocratie économique et sociale ;
- organisation rationnelle de l'économie ;
- intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan ;
- retour à la Nation des grands moyens de production ;

La Libération



— participation des travailleurs à la direction de l'économie.

La partie sociale porte aussi l'empreinte syndicale ; elle prévoit entre autre, l'instauration d'un plan complet de sécurité sociale, la garantie du pouvoir d'achat, etc.

Le 18 août 1944, les deux Confédérations rassemblées dans le « Comité interconfédéral d'entente intersyndicale » lancent l'appel à la grève générale pour la Libération. Mais dans les faits le comportement des militants des centrales apparaît sensiblement différent, les uns fidèles au gouvernement constitué par le Général de Gaulle à Alger, les autres s'efforcent de créer les conditions d'une implantation accrue du parti communiste.

A l'assemblée Nationale consultative qui est instituée en octobre, la C.F.T.C. est représentée par Gaston Tessier au titre du C.N.R. et par Maurice Guérin, André Pailleux, Marcel Poimbœuf et Jules Catolre.

Dans toutes les entreprises dès que les derniers soldats allemands ont été chassés, immédiatement les communistes lancent les syndicats, constituent les bureaux provisoires. Très vite ils seront les maîtres effectifs de la C.G.T.

Mais au sommet dans les organismes dirigeants des U.D., des fédérations et de la Confédération, l'accord est respecté ; il en coûte peu lorsqu'on est sûr de contrôler les syndicats.

La Libération ne verra pas la C.G.T. et la C.F.T.C. coopérer comme leur action commune depuis quelques années le laissait espérer. C'est que ces derniers ne trouvent plus en face d'eux la même C.G.T. ; ce n'est plus JOUHAUX, arrêté et déporté depuis plusieurs mois, ni ses amis, qui dirigent la C.G.T., mais les communistes.

Dès le 15 septembre 1944, elle dit que le Comité interconfédéral ne lui paraît plus suffisant : le 19 elle propose l'unité organique à la C.F.T.C.. La C.F.T.C. refuse toute rencontre sur ce terrain et propose un cartel d'unité d'action.

Dans le monde, le vent est à l'entente avec l'U.R.S.S. ; aussi les syndicats des divers pays sont invités à la Conférence syndicale mondiale qui prépare à Londres la constitution de la Fédération Syndicale Mondiale (6-17 février 1945). La C.F.T.C. y participe avec la C.G.T.. C'est aussi l'occasion pour FRACHON de déclarer à TESSIER que les syndicalistes chrétiens seraient amenés de gré ou de force à l'unité, car désormais la C.G.T. allait lui mener la vie dure.

A la réunion du Comité Confédéral de la C.G.T. les 27-29 mars, une nouvelle offensive est faite en direction de la C.F.T.C., qui refuse une nouvelle fois en rappelant les conditions d'accord sur des principes fondamentaux qu'elle met à l'unité syndicale.

D'ailleurs, au plan mondial, l'accord ne s'est pas réalisé non plus et en septembre 1945 les délégués des syndicats chrétiens quittent la seconde conférence mondiale et décident de reconstituer la C.I.S.C.. Dans les entreprises la lutte se déclenche ; la C.G.T. voulant liquider la C.F.T.C. lance le slogan : « Une seule section syndicale par entreprise ».

La C.F.T.C. sent bien qu'elle n'a rien à faire dans une C.G.T. déjà dominée par les communistes. Elle en voit la preuve dans la transformation en décembre 1945 du journal clandestin « Résistance Ouvrière » en « Force Ouvrière », moyen d'expression des amis de JOUHAUX pour tenter de lutter contre la colonisation qui se poursuit. Mais des militants abandonnent, d'autres passent à l'action politique tels Lacoste, Pineau et Gazier, certains évoluent

vers le communisme, tels Saillant et Jayat. Par contre, les dirigeants groupés derrière JOUHAUX voudraient que la C.F.T.C. accepte la fusion car ils espèrent que ses militants et les non-communistes de la C.G.T. pourront arracher cette dernière aux « staliniens ». Cette position ne correspond pas à une analyse exacte de la réalité syndicale de 1945-1946 où la domination communiste est considérable.

Le Congrès confédéral d'avril 1946 va donner la mesure de cette emprise. La personnalité qui domine ce congrès est celle de Frachon ; il a avec lui presque toute la salle, les intervenants reprennent presque tous les mêmes thèmes et les opposants sont bien peu nombreux. Dans les votes, la majorité est massive 21.000 voix pour les positions Frachon, 4.800 pour celles de Jouhaux. La prise en mains est totale.

En décembre 1947 ce sera à nouveau la scission de la C.G.T. et la création de « Force-Ouvrière ».

Après une audience à l'Elysée : on reconnaît Gaston Tessier, Georges Levard, Maurice Bouladoux



APRÈS 1944 ET JUSQU'A 1964 :

RÉPONDRE A L'ESPÉRANCE DE LA CLASSE OUVRIÈRE

La guerre et la résistance ont provoqué de sérieuses modifications dans les rangs de la C.F.T.C.. Les contacts humains directs noués dans ces circonstances tragiques ont marqué les hommes ; les causes de division sur le plan des luttes sociales n'apparaissent plus avec les mêmes exigences.

La C.F.T.C. a rapidement reconstitué ses cadres grâce à l'apport de jeunes militants, formé par la J.O.C. et la Résistance, qui ont acquis un sens plus ouvert vers les jeunes et ceux qui ne partagent pas leur foi.

Ces nouvelles équipes de militants pensent que le syndicalisme chrétien n'est pas une fin en soi et qu'il conviendrait de susciter, en dehors du communisme, des militants qui répondront à l'espérance de la classe ouvrière.

Successivement, les congrès et comités nationaux seront marqués par des décisions importantes : refus de l'unité syndicale avec l'organisation totalitaire ; distance vis-à-vis du Pouvoir et principe de l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux. (Le congrès de juin 1946 adopte par 4006 voix contre 1225 la proposition d'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux).

Il s'agit aussi pour les jeunes dirigeants, particulièrement dans les Fédérations ouvrières, de travailler à modifier les structures confédérales. La Confédération a, en effet, toujours conservé la structure que lui a donnée empiriquement sa formation : la Fédération des employés en ayant été le pivot continue à fédérer tous les syndicats d'employés à quelque industrie qu'ils appartiennent.

De nombreux litiges existent à la base... certains mouvements décidés par les fédérations ouvrières ou leurs syndicats étant stoppés par le refus des syndicats d'employés de participer à l'action.

Les dirigeants de certaines fédérations ouvrières posent donc la question de la refonte de structure qui leur paraissent inadaptées à la concentration croissante des industries, à la similitude des problèmes que pose cette concentration à l'ensemble des travailleurs qui y appartiennent. Ce qu'ils veulent, c'est un regroupement des syndicats dans de puissantes fédérations d'industries comme le fait la C.G.T. depuis 1906. Sur cette thèse, ils ne recueilleront que 21 % des suffrages en 1945 et 33 % en 1946.

Cette année 1947 est aussi celle de la première occasion, pour les centrales syndicales, d'apprécier leur influence dans la classe ouvrière à l'occasion des élections d'administrateurs des caisses de Sécurité Sociale. Si la C.G.T. arrive en tête avec 59,2 % des suffrages, la C.F.T.C. recueille 26,3 %, le reste allant à des listes diverses. Peu s'en faut qu'elle n'atteigne la moitié de l'influence C.G.T., ce qui montre à la fois le recul de cette organisation et les progrès considérables de la C.F.T.C. renforcée dans cette élection sociale des voix de travailleurs socialistes qui refusent le totalitarisme de la C.G.T.



La modification des statuts de 1947

Enfin, le congrès de 1947 adoptera une nouvelle déclaration de principes dans laquelle la référence à l'encyclique « Rerum Novarum » est remplacée par : « La Confédération se réclame et s'inspire dans son action des principes de la morale sociale chrétienne. »

Quelques changements de termes sont caractéristiques : « Paix sociale, principes de justice et de charité chrétienne » devient : « Idéal de paix, esprit de fraternité, exigences de la justice ». « Organisation professionnelle » devient « Organisation démocratique de la vie professionnelle et économique » ; « Le refus de la lutte des classes » devient « Le refus du développement systématique des antagonismes de classe ». Elle précise « qu'elle entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'Etat, des Gouvernements et des Partis », et qu'elle « assume la pleine responsabilité de cette action qu'elle détermine indépendamment de tout groupement extérieur politique ou religieux ». La nouvelle rédaction montre clairement que la C.F.T.C. se situe sur un plan non confessionnel.

Depuis cette date, le mouvement amorcé en 1946 s'est amplifié. Il est caractéristique que les militants les plus enclins à la laïcisation totale (dans le vrai sens du terme) sont, pour une part, ceux qui ont été formés dans les milieux d'action catholique des jeunes et des adultes, et pour une autre part de non-chrétiens entrés dans le mouvement et qui y ont trouvé l'occasion de travailler à l'avènement d'une société meilleure.

Par ailleurs, un courant très puissant pousse les travailleurs vers une plus grande unité ou une moindre dispersion.

Cette double tendance, participation des non-chrétiens aux côtés de chrétiens engagés et aspiration vers une plus grande unité, s'est manifestée d'une façon permanente ces dernières années au sein de la Confédération.

Nous retrouverons maintes fois au cours des débats de ces quinze dernières années ces problèmes essentiels de l'orientation et de la responsabilité de la C.F.T.C. dans le Mouvement Ouvrier, de notre place dans celui-ci, de nos rapports avec les autres centrales et de l'unité ouvrière. Nos débats présents en sont l'expression.

— Le Congrès de 1948 s'ouvre dans une atmosphère de tension par suite de discussions au sujet du rôle et des limites de l'action de la minorité. Une commission dite des « Vingt et un », réunie au début du congrès, parvient à mettre au point une résolution sur ce problème.

Mais dans l'avant-propos de son rapport moral, TESSIER déclare accueillir « avec satisfaction et gratitude » une déclaration de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France conseillant l'adhésion à la C.F.T.C. SAVOUIL-LAN (Métallurgie) exprime l'opposition à cette partie du rapport par une déclaration dans laquelle il rappelle l'effort d'élargissement de la C.F.T.C. depuis la Libération, salue au passage F.O., n'oubliant pas « que ses militants furent avec nous dans les grèves de novembre-décembre, que leur scission fut la manifestation de leur volonté de dépolitisation de la vie syndicale, volonté qui nous anime aussi... et se félicite des conclusions des travaux de la commission des Vingt et un.

Bien que cette résolution ait été annexée au rapport moral, voté pour la première fois à bulletin secret, celui-ci ne recueille que 2.319 voix pour (432 contre et 829 abstentions).

C'est le bureau confédéral élu à ce congrès qui porte TESSIER à la présidence et BOULADOUX au secrétariat général.

La dégradation du coût de la vie provoque des grèves puissantes et les organisations C.F.T.C. sont fréquemment en unité d'action avec celles de la C.G.T. Dans cette période marquée par les polémiques au sujet des prêtres-ouvriers et les chrétiens progressistes, proches du parti communiste, une campagne de presse tente d'assimiler les dirigeants C.F.T.C. partisans de l'unité d'action.

D'autre part, la Confédération est toujours dans le cartel interconfédéral avec F.O. et la C.G.C., alors que les organisations de base s'opposent dans l'action. F.O. voudrait que la C.F.T.C. choisisse, son Conseil Confédéral National a déclaré ne pas accepter le « double jeu » de la C.F.T.C.

Dès l'ouverture du Congrès de 1949, BOULADOUX déclare : « Nous refusons de nous laisser enfermer dans le cadre restreint où l'on veut nous placer, c'est-à-dire avec la C.G.T. ou avec F.O.. Nous entendons mener notre action propre en nous appuyant sur tous ceux qui voudront marcher dans le sens où nous entendons diriger nos efforts et sur des motifs strictement professionnels. »

Au cours du congrès, différents votes interviennent sur les revendications et les méthodes d'action, mais aucun ne présente le caractère précis d'un affrontement de tendances, la pratique de l'unité d'action étant approuvée à l'unanimité moins sept abstentions.

Ce congrès décide en outre de porter la périodicité des congrès à deux ans.

Au plan international, la guerre froide provoque la scission de la F.S.M. et la création de la C.I.S.L. est décidée à Londres en décembre 1949. Les Centrales Nationales appartenant à la C.I.S.L. suivent les travaux et en définitive décident de rester groupées dans leur propre internationale.

— Le Congrès confédéral de 1951 est centré sur la question de l'affiliation internationale de la Confédération. Les statuts de la C.I.S.L. prévoient que pendant les deux premières années de sa fondation toutes les organisations qui demandent leur adhésion soient considérées comme organisations fondatrices et, à ce titre, n'aient pas besoin d'être agréées, leur affiliation étant automatique.

Les deux thèses, affiliation à la C.I.S.L. ou maintien de l'affiliation à la C.I.S.C. donnent lieu à débat très intéressant ; deux conceptions syndicales s'opposent, exprimées avec intelligence et vigueur, particulièrement par André JEANSON pour le maintien de l'adhésion à la C.I.S.C. et René MATHEVET pour l'adhésion à la C.I.S.L.

Les partisans du changement font valoir que la concentration industrielle, les liens de plus en plus étroits entre les grands trusts dont certains de dimension internationale, l'interdépendance croissante des économies occidentales, et également le sens de la solidarité ouvrière internationale tout militent en faveur de l'affiliation à une centrale où nous retrouverons les travailleurs anglais, allemands, américains, etc.

Les autres estiment que cette nouvelle centrale est extrêmement disparate, sans doctrine précise et que, tout compte fait, malgré ses limites, il vaut mieux rester fidèle à la C.I.S.C. C'est cette thèse qui triomphe, recueillant 2.072 voix contre 962.

Dans la situation sociale, l'année 1950 marque l'entrée dans une nouvelle phase. Le début de l'année est marqué par le retour à la liberté des salaires par suite du vote de la loi de février. De grandes grèves, visant à profiter de cette législation nouvelle, se déclenchent un peu partout, mais particulièrement dans la Métallurgie ; les résultats sont divers, même plutôt faibles. Comme les années précédentes, les grévistes ont trouvé les « forces de l'ordre » devant eux.

• DIFFICULTÉS ET RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE

Octobre 1952

La C.F.T.C. est secouée en octobre 1952. Lors de la réunion du B.C. qui précède le Comité National, TESSIER présente une motion qui, de l'avis des minoritaires, remet en cause toute la politique d'élargissement en cours depuis 1947. Après consultation des camarades des U.D. et des Fédérations de même tendance, présents au C.N., les cinq minoritaires présents démissionnent suivis de deux autres qui étaient absents en cette réunion. Ils en expliquent la raison dans une lettre au Président TESSIER : « Devant la triste et douloureuse situation du syndicalisme dans notre pays, consécutive à la politisation de la C.G.T., instrument docile du parti communiste, et au peu d'audience de la C.G.T.-F.O. dans la plupart des secteurs industriels, nous professons hautement la prétention de vouloir faire de la C.F.T.C. un grand mouvement syndical, continuateur des idées généreuses qui ont, dans le passé, fait la grandeur du mouvement syndical français »...

La responsabilité de la C.F.T.C. ne peut plus être ce qu'elle était avant la guerre ; elle s'en trouve considérablement accrue du fait de la situation syndicale française et de la large audience de notre mouvement dans les secteurs des industries-clés. »

L'affrontement a pris une allure nouvelle, mais cette fois-ci la crise contribue à dissiper le malentendu. Dans les semaines qui suivent, « Syndicalisme » publie un éditorial de BOULADOUX qui affirme de manière nette qu'il n'y a pas de retour en arrière.

Après le rappel des statuts, il poursuit : « Ce n'est pas mépriser la richesse de tels ou tels enseignements qui ont apporté une « splendide contribution au progrès social », que de dire qu'ils s'imposent peut-être à tels ou tels d'entre nous, selon leur foi ou leurs conceptions philosophiques, mais que le mouvement lui-même se considère comme majeur et entend bâtir son programme et arrêter ses moyens d'action sous sa propre et sous sa seule responsabilité.

« Nous voulons répéter aussi, que lorsque nous disons que la C.F.T.C. est et restera non confessionnelle, cela signifie clairement qu'elle préservera toujours farouchement son indépendance, non seulement à l'égard de toutes hiérarchies, mais encore de tous mouvements laïcs ou religieux.

« La C.F.T.C. n'a pas de directeur de conscience ou de conseiller moral en dehors de ses propres organes statutaires issus de la confiance de ses congress. S'il devait en être autrement, l'unité de la C.F.T.C. ne subsisterait pas une minute de plus. »

La perspective d'un resserrement confessionnel étant ainsi écartée, des conversations commencent entre les démissionnaires et les représentants du B.C. Elles aboutissent à la mise au point d'un rapport d'orientation présenté par Maurice BOULADOUX au congrès de 1953.

Le congrès de 1953

Ce document marque une étape dans l'effort d'adaptation de la C.F.T.C. à sa responsabilité de première centrale non communiste. Il analyse tout d'abord l'évolution des structures économiques, les difficultés de l'économie française

et s'efforce de dégager des perspectives d'avenir, car le but c'est de « construire, par l'action de chaque jour, un monde où chaque personne humaine pourra toujours davantage accéder au plein épanouissement physique, culturel et spirituel, dans l'ordre individuel, familial et social ». C'est parce que les militants C.F.T.C. « sont convaincus que le monde ouvrier est dans une très large mesure maître de son destin. C'est dans cette certitude qu'ils puissent la volonté de bâtir une société sans classe, ordonnée en fonction de l'homme de base, de « l'homme aux manivelles » et où la hiérarchie des fonctions ne dépendra que des services rendus. »

Ces citations montrent, malgré leur brièveté, la continuité de l'effort ; le congrès adoptera d'ailleurs ce rapport à l'unanimité comme base de travail pour les années suivantes en indiquant quelques lignes de recherche, notamment les « modalités de la planification nécessaire... » d'où sortira le rapport sur la « planification démocratique » au congrès de 1959.

La résolution sur l'action revendicative, également adoptée à l'unanimité, après avoir précisé pour l'immédiat les lignes d'action, manifestait la conscience du progrès, de l'imminence d'un puissant mouvement revendicatif malgré le calme apparent.

« Le Congrès estime que la méconnaissance prolongée de ces grands intérêts nationaux, l'attitude présente des employeurs et des gouvernements à l'égard des organisations, des revendications et des militants syndicaux, le mépris des engagements contractés à l'égard des travailleurs, ne peuvent que rendre inévitable, à plus ou moins brève échéance, un mouvement social plus profond et plus exigeant que ceux de 1936 et de 1944. »

Nous étions à la veille d'août 1953 et... d'une nouvelle période difficile consécutive à l'adaptation de la direction commune de la Confédération de deux équipes de militants différents par le tempérament et la formation.

Dans la ligne de recherche d'un nouvel équilibre confédéral, un compromis a été trouvé entre les propositions de réforme de structures présentées par les minoritaires au congrès de 1947 et la structure traditionnelle : désormais le B.C. ne comprend plus que 12 membres responsables devant un Conseil Confédéral de 44 membres, désignés, pour la moitié, par les 22 organisations les plus importantes et, pour l'autre moitié, élus par les congrès. Les comptes rendus des délibérations du C.C. étant adressés à toutes les U.D. et Fédérations il y a donc un contrôle démocratique des organismes directeurs par l'ensemble des organisations confédérées.

L'accord s'est fait pour que les sept minoritaires de l'ancien B.C. soient réélus dans le Conseil Confédéral et trois d'entre eux siègent au Bureau Confédéral. D'autre part, G. TESSIER avait fait savoir avant le congrès qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat de Président. Le C.C. porte BOULADOUX à ce poste, G. LEVARD lui succède comme Secrétaire général, et le titre de Président fondateur est créé par le Congrès pour G. TESSIER.

Les grèves d'août 1953

A l'origine des grèves, les décrets LANIEL. Contraint de chercher une solution aux difficultés financières, le Gouvernement profite des vacances

pour prendre une série de décrets antisociaux, dont l'un prévoit le recul de l'âge de la retraite pour certains fonctionnaires.

A partir d'un débrayage de 2 heures dans les P.T.T. organisé par la C.F.T.C. et la C.G.T., les postiers F.O. de Bordeaux donnent un ordre de grève de 24 heures repris par leurs Fédérations, puis chez les Fonctionnaires, les Cheminots, l'E.G.D.F., ... le 7 août 2 millions de grévistes, 3 millions le 12.

La fin de cette grève, au niveau professionnel, décidée après négociations entre les fédérations C.F.T.C., F.O. et les Ministères intéressés suscite de vives réactions dans la Confédération où des organisations et militants considèrent qu'il convenait d'obtenir non seulement des solutions professionnelles, mais un mouvement d'opinion susceptible de sensibiliser le pays.

La discussion rejaillira au congrès de juin 1955 ; après de nombreuses interventions critiquant la manière dont a été terminé le mouvement d'août 1953, une demande de disjonction de la partie du rapport moral traitant des grèves est repoussée par 2.377 voix contre 1.557, et le rapport voté par 2.437 voix contre 1.460.

Le rapport d'orientation prolongeant celui de 1953 sera critiqué par les minoritaires qui considèrent que les textes doivent déterminer un changement réel de comportement. La méfiance est revenue, comme dans la période 1948-52.

Le puissant mouvement Métallos de Saint-Nazaire au cours de l'été 1955, relayé par les Métallos Nantais et, rapidement, par presque tous les grands secteurs de la Métallurgie, a rendu confiance aux travailleurs. Le patronat a cédé... sur les salaires d'abord... puis suite à l'accord Renault, sur la 3^e semaine de congés, les retraites complémentaires..., les indemnités maladie..., etc. La C.F.T.C. a joué un rôle déterminant dans les conflits... mais aussi dans leur conclusion en élargissant les conquêtes sociales... (3^e semaine de vacances — retraites complémentaires). C'est avec des résultats appréciables que les syndicats se présentent au 29^e congrès.

Le 29^e Congrès de la C.F.T.C. s'ouvre le 8 juin 1957 à Asnières. Depuis le précédent, la discussion sur l'orientation s'est poursuivie à travers les congrès d'U.D. et de fédérations : LEVARD et MATHEVET ont exprimé des points de vue différents dans « Recherches », le Congrès de la Métallurgie a confirmé l'orientation vers un socialisme démocratique, un commentaire de la résolution minoritaire de 1955 est présenté au congrès de la Chimie et de l'U.D. de la Loire. Les délégués sont donc bien informés de l'importance de ce 29^e Congrès.

Tout au long des travaux, les deux tendances s'opposent : sur le rapport moral, la modification du calcul des mandats, la résolution générale : les positions respectives restent les mêmes, respectivement 57 % et 43 %. Les élections au Bureau Confédéral donnent lieu à une manifestation des délégués minoritaires qui quittent la salle des séances pendant quelques minutes.

Cependant lorsque les congressistes repartent, la situation n'est déjà plus celle de l'affrontement ; les conversations individuelles entre les leaders des deux tendances ont montré que l'écart entre les positions respectives était moindre que les débats ne le donnaient à croire. Déjà l'idée d'un compromis se fait jour.

Il interviendra en décembre, par l'entrée de quatre minoritaires au Bureau Confédéral. Ainsi, après quatre années de discussion et d'opposition, les militants des deux tendances ont trouvé une base d'action commune. Elle permettra de faire face aux événements consécutifs à la dégradation de la situation politique française.

On peut considérer que l'accord intervenu en décembre 1957 a été déterminant pour l'unité de l'Organisation au cours des tragiques années 1958-1962. L'effort de tous a permis à notre Centrale au cours des épreuves dues à la guerre d'Algérie, de présenter le visage d'une organisation courageuse et entreprenante pour la paix et la défense de la démocratie.

L'unité de sa direction confédérale permettra à la Confédération de réaliser pleinement ses responsabilités.

Le rapport sur « la planification démocratique » qui sera le centre du 30^e congrès confédéral de la C.F.T.C.

Il présente en effet une réelle importance car il trace une perspective d'organisation économique qui doit permettre à l'organisation syndicale de conserver son autonomie dans un régime d'économie planifiée.

On retrouve là le souci manifesté tout au long de leur histoire par les militants C.F.T.C.. Dès le début, devant le courant catholique social dont la conception de la profession organisée tend à faire disparaître les syndicats, ils affirment la nécessité du « syndicat libre dans la profession organisée », complétant plus tard cette formule par « et dans l'Etat souverain » lorsque l'évolution économique fait apparaître l'importance du rôle de l'Etat dans l'élaboration de la politique économique, elle-même très liée à la politique générale. D'une certaine manière ce rapport est donc l'actualisation d'une ligne de force de l'idéologie de la C.F.T.C..

Mais l'ensemble des textes adoptés (résolution générale, Algérie, etc.) est également significatif de cette volonté de coller à la vie, d'apporter des réponses concrètes aux problèmes concrets que se posent les travailleurs. Il manifeste aussi l'importance prise par la C.F.T.C. dans la vie politique du pays, importance qui ne va pas sans poser de nouveaux problèmes, car l'action politique n'est pas la tâche spécifique d'une organisation syndicale, bien qu'elle sache

Congrès 1959



ne pas pouvoir remplir sa tâche de défense des intérêts « matériels et moraux » des travailleurs hors d'un système politique démocratique lui garantissant son autonomie.

C'est d'ailleurs ce qu'avait parfaitement compris Gaston TESSIER, comme le montre M. BOULADOUX dans les pages où il retrace l'activité du Président fondateur décédé au mois d'août 1960 : « Les membres du Conseil Confédéral ne sont pourtant pas près d'oublier ses passages parmi eux, et surtout, le dernier, le 26 février 1960. A quelques mois de sa mort, il semblait qu'il eût un message à nous transmettre. Il le fit avec une véhémence qui n'était pas dans sa manière habituelle : paix, liberté (sans oublier la liberté scolaire !), démocratie furent ses thèmes. Nous savions son inquiétude quant à l'évolution politique de notre pays. Il l'avait publiquement témoignée, en mai 1958, en marchant à nos côtés, de la Nation à la République. Il l'affirma de nouveau lors de ce conseil Confédéral, terminant sa pathétique intervention par un cri dans lequel il mettait toute l'expression de sa froide résolution et qui nous dictait notre devoir : « Non, le fascisme ne passera pas ! ».

— Ici nous avons le devoir de souligner une caractéristique de la pensée de ce Gaston TESSIER inconnu de beaucoup. Attaché aux traditions d'un syndicalisme professionnel apolitique solidement ancré sur une base doctrinale franchement catholique, il était parfaitement conscient des responsabilités politiques d'un mouvement qui ne pouvait subsister — dans la forme où il le concevait — hors d'un régime de démocratie et de liberté... TESSIER était donc prêt à agir chaque fois que l'une des données fondamentales de cette équation était mise en péril. Il était prêt aussi à conclure, dans ces cas, les plus larges alliances provisoires — on pourrait presque dire sans aucune exclusive — de nature à assurer l'efficacité de l'action ! Nul doute que certains de ses propos eussent alors épouvanter beaucoup de ceux qui croyaient voir en lui la personification d'une tendance en opposition avec la ligne actuelle de la C.F.T.C. ».

..

Les congrès de 1961, tant de la C.G.T. que de la C.F.T.C., n'ont pas apporté de changements dans la ligne des organisations. Celui de la première organisation, tenu quinze jours après celui du P.C., a marqué un durcissement contre le régime gaulliste et comme en 1959 des attaques contre la C.F.T.C..

Georges Levard, président de la C.F.T.C., et Eugène Descamps, secrétaire général



Dans le second, un rapport de René BONETY, sur les salaires a servi de base à l'élaboration d'un programme revendicatif, tandis que la résolution générale reflète la volonté de la C.F.T.C. de ne pas se laisser intégrer dans le système de relations industrielles du néo-libéralisme, menace nouvelle contre l'autonomie des syndicats.

BOULADOUX succédant à TESSIER à la présidence de la C.I.S.C., G. LEVARD est élu président confédéral et E. DESCAMPS accède au Secrétariat général.

De 1961 à 1963

Cette période de la vie syndicale présente des caractéristiques très différentes de la précédente. D'une part, elle est centrée sur des questions très diverses ; d'autre part, avec la fin de la guerre d'Algérie, et l'évolution de la situation internationale, les positions des organisations et des partis changent.

Un net rapprochement S.F.I.O.-P.C. se réalise — ceci concourt à faciliter l'unité d'action entre la C.G.T., Force-Ouvrière et la F.E.N. — Une politique d'isolement de la C.F.T.C. est pratiquée, particulièrement dans la Fonction Publique. Autant de points qui tranchent par rapport au passé et qui donnent à penser que des discussions ont lieu sur l'orientation future.

Le 32^e congrès de la C.F.T.C. (juin 1963)

Le Congrès de la C.F.T.C. a été dominé dans sa préparation par la courageuse lutte et la victoire des Mineurs ainsi que l'extension de la 4^e semaine de congés acquise en décembre 1963 par un accord à la Régie Renault. Ce congrès a été marqué par deux problèmes importants : la première phase de la discussion sur l'évolution confédérale et un net démarquage envers la politique gouvernementale.

Le rapport sur l'évolution présenté par G. ESPERET a été conclu, après une longue discussion, par deux votes : le premier a repoussé par 67 % des voix une motion préconisant l'arrêt de la discussion et le maintien du titre et la référence à la morale sociale chrétienne dans les statuts, puis par un second vote à 56 % des mandats, le congrès extraordinaire qui aura à trancher sur ces deux points a été fixé au dernier trimestre 1964.

C'est à l'occasion du rapport d'activité approuvé par 85 % des suffrages exprimés qu'ont été réaffirmées nos divergences avec la politique gouvernementale. Une confirmation solennelle devenait nécessaire pour notre Centrale. Le pouvoir couvrant ses propositions concernant le « Sénat économique » et sa politique des revenus qui ne vise qu'à bloquer les salaires en employant l'expression « planification démocratique » que le congrès de 1959 avait lancée.

Prévoyant cette situation, un colloque avait été organisé pour préciser plus nettement les conditions d'une véritable planification démocratique ; il avait rassemblé pendant deux jours (11-12 mars 1962), plus de 400 participants : personnalités politiques, universitaires, journalistes et syndicalistes.

La résolution générale du Congrès et le manifeste aux travailleurs mettent donc en valeur nos objectifs très éloignés de ceux du gouvernement, tandis que le premier texte précise la manière par laquelle la C.F.T.C. veut conduire la transformation de la société industrielle moderne.

Le thème de l'unité a également été abordé, mais le congrès a estimé que l'obstacle principal restait la soumission de la C.G.T. au P.C. et qu'aucun progrès n'était possible tant que durerait une telle situation.

EN RÉSUMÉ

Depuis 1919, la C.F.T.C. a réalisé les tâches de défense et de promotion des travailleurs dans le souci constant des droits et du respect de la personne humaine.

Plaçant son action dans le grand courant de pensée et d'action d'inspiration chrétienne, attachée à la défense des libertés, elle a soutenu les luttes les plus rudes pour affirmer l'indépendance syndicale et la sauvegarde des libertés essentielles.

Les prises de position publique jalonnent l'histoire, précisant sa pensée, illustrant son action. Dans le grand mouvement revendicatif national de 1936, elle s'affirma comme une organisation syndicale représentative, présente aux épreuves et aux victoires du syndicalisme, en même temps qu'elle s'opposait aussi aux exigences totalitaires de la C.G.T. Le 15 Janvier 1936, professant qu'un remède aux erreurs économiques et aux injustices sociales peut être apporté par une action se référant aux enseignements contenus dans les encyclopédies sociales, elle rappelle qu'il y aura lieu de tenir compte d'un certain nombre d'éléments (voir annexe).

Aux heures sombres de la guerre et de l'occupation, refusant l'humiliation et la dissolution prononcée par le gouvernement de Vichy; ses dirigeants avec des militants de la C.G.T. affirmèrent, dès le 27-11-1940, la nécessité du respect de la personne humaine dans un manifeste que vous trouverez en annexe.

Les dirigeants et militants du mouvement participèrent activement à la résistance, payant un lourd tribut de prisonniers, déportés, fusillés...

Après la Libération, engagée dans l'œuvre de reconstruction du pays, la C.F.T.C. et ses Organisations affirmèrent de plus en plus nettement leur rôle déterminant dans l'action syndicale et, dès le premier congrès d'après-guerre, elles rappellent aussi les principes auxquels elles sont rattachées :

« Si l'homme a une éminente dignité de personnes raisonnables et libres, ce qui lui confère les droits inaliénables et de haute responsabilité,

« La Société est faite pour l'homme et non l'homme pour la Société. L'Etat, qui en constitue l'armature, a charge d'orienter, de stimuler et d'aider toutes les forces de la nation et non de les absorber dans un régime d'unification totalitaire. Il ne peut notamment porter atteinte au droit d'association, ni domestiquer la profession.

« L'organisation sociale, pour être vraiment humaine, doit répudier le matérialisme et faire appel au concours des forces morales et spirituelles ».

Et, en 1947, ces principes furent exprimés dans l'article premier des statuts de la Confédération (voir annexe)

Affermissant son influence dans les secteurs professionnels et régionaux où elle avait conquis, avant la guerre 1939-1945, une place de choix, ses Organisations se développaient par ailleurs dans les grands secteurs industriels, alors que s'intensifiait le rayonnement de la Confédération dans le cadre national et international.

Présente, active, jouant un rôle souvent déterminant dans les luttes et les conquêtes ouvrières d'après guerre, la C.F.T.C. a contribué pour sa part à accélérer le processus de décolonisation.

Distinguant son rôle de celui des formations politiques et des gouvernements, elle a travaillé intensément pour éclairer les travailleurs et les amener à s'engager dans la fidélité aux traditions syndicales et aux principes qui l'animaient, contre les guerres coloniales et pour l'indépendance des peuples.

Dans le même temps, elle participait dans ces pays au développement et à la création d'organisations syndicales autonomes, puis indépendantes.

Depuis sa fondation en 1919 et même dès 1887 pour ses premiers syndicats, la C.F.T.C. a apporté aux travailleurs de notre pays un capital de réalisations orientées vers la satisfaction des besoins en référence à la conception de la personne qui l'anime.

Renforcée par la confiance de nouveaux membres, notre Confédération, d'abord minoritaire, puis reconnue représentative, s'affirme maintenant comme la première centrale dans de nombreuses industries. De plus en plus, elle devient le seul syndicat dans de nouvelles entreprises, en constatant néanmoins que des travailleurs n'affirment pas une inspiration chrétienne hésitant à s'engager avec elle. C'est en fonction de cette situation que la C.F.T.C. a travaillé, particulièrement depuis novembre 1960, à rechercher à quelles conditions elle pourrait accomplir de nouveaux progrès pour de nouvelles tâches.

Après une large consultation, à laquelle les syndicats ont été pour leur part associés, la C.F.T.C. se propose d'apporter des changements à ses statuts afin de pouvoir réaliser plus pleinement son dessin en France et dans le monde.

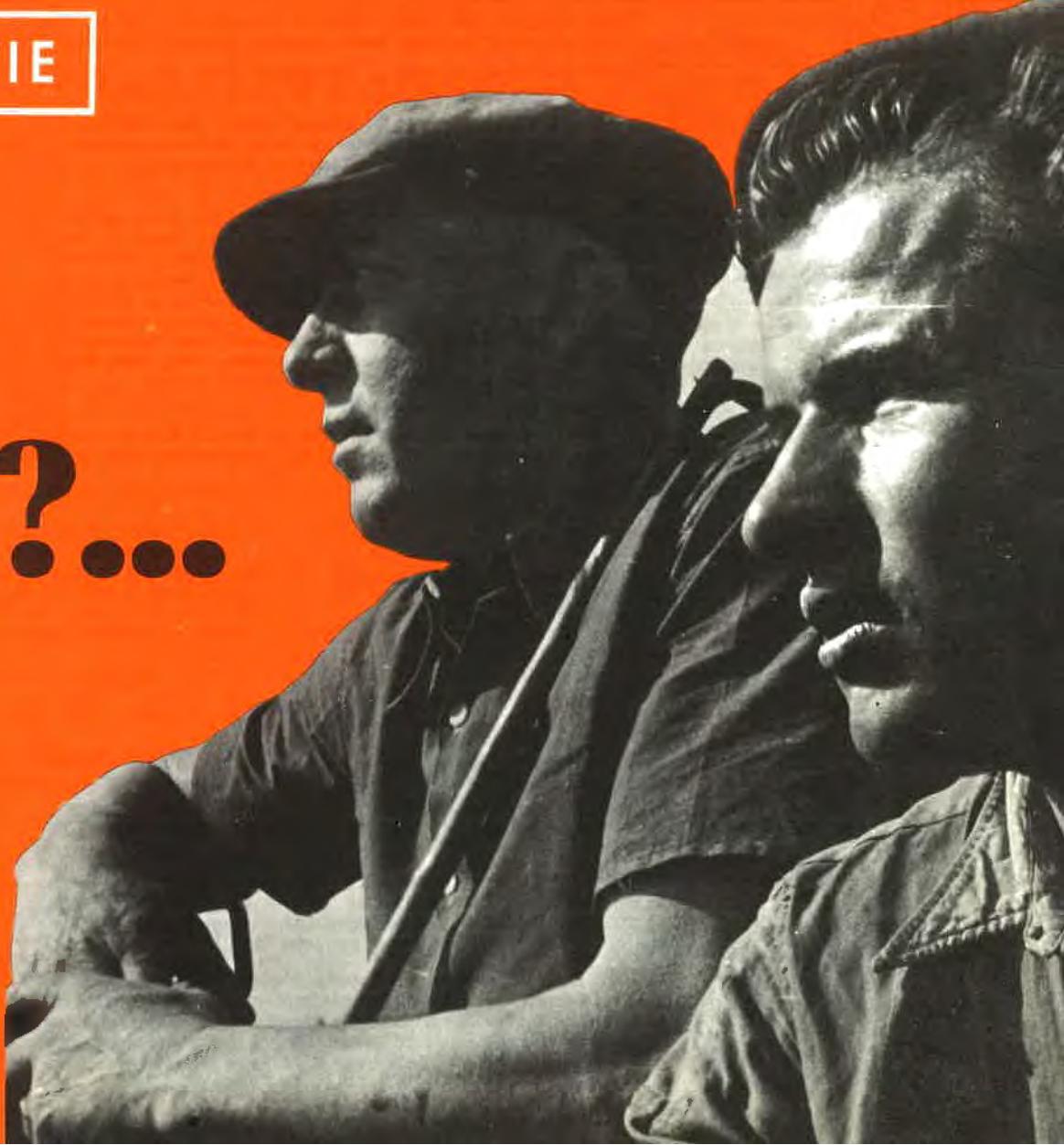
Elle considère qu'ayant marqué son indépendance à l'égard de l'Etat, des partis, des Eglises, devenue de plus en plus représentative, enrichie de l'apport intellectuel et moral d'hommes animés par des philosophies différentes, mais reconnaissant tous la dignité de la personne comme fondement des droits de l'homme, de la liberté, de la justice et de la paix, il était nécessaire et possible de modifier son titre et l'article premier de ses statuts.

DEUXIÈME PARTIE

Notre AVENIR ?...

Si notre organisation doit rester fidèle au passé, aux valeurs, aux idéaux qui animèrent son action, elle a le devoir de regarder en avant.

Dans un monde en pleine mutation apparaissent des signes, des faits qui annoncent dans quelle direction demain se prépare...



NOTRE AVENIR?

Si notre organisation doit rester fidèle au passé, aux valeurs, aux idéaux qui animent son action, elle a le devoir de regarder en avant.

Dans un monde en pleine mutation apparaissent des signes, des faits qui annoncent dans quelle direction demain se prépare...

Dans une certaine mesure, les grands traits de la société de demain sont déjà inscrits dans la réalité d'aujourd'hui.

La Confédération que nous voulons réaliser devra considérer ces faits -- non pour déjà accepter ce qu'ils semblent préparer -- mais justement pour infléchir et orienter le devenir.

Son rôle, son organisation, sa stratégie, sa puissance ne dépendent pas seulement de notre volonté, mais aussi de données en grande partie préexistante. Que sera cet avenir ? Dans quel monde s'organisera-t-il ? Dans quelle société ? Pour quel type de travailleur ? Quel type de militant devra-t-il former d'une façon privilégiée dans les prochaines années ? Autant de questions auxquelles, avec votre aide, vos réponses aux questionnaires, les travaux en cours, nous essaierons d'apporter des éléments de réponse, tout en ayant conscience d'une double limite, celle imposée par le caractère même de notre recherche et celle due à la propre insuffisance de nos moyens.

Cette analyse uniquement indicative ne saurait être qu'incomplète, elle devra se poursuivre dans la Confédération avec votre concours.

Ici, on ne trouvera pas toujours d'indications précises d'échéance, toute précision de date nous paraissant arbitraire. 1980, 1985 ou 2000, à notre échelle de visée, nous importent peu. En outre, les termes d'exploration du futur sont variables selon les secteurs en fonction de la matière traitée et de l'état des travaux.

On ne traitera pas de l'homme en tant que tel, mais de l'homme replacé dans ses cadres économiques, sociaux et politiques, et l'on essaiera de dégager leurs tendances d'évolution à partir des « faits porteurs d'avenir ». (M. MASSE, commissaire général au Plan).

Mais notre projet ne saurait se limiter à une projection mathématique du présent vers l'avenir, elle doit tenir compte de la possibilité de l'homme de peser sur les structures, de sa liberté et de sa volonté de modifier son destin.

Nous avons donc intégré dans notre schéma l'essentiel des rapports d'orientation des derniers congrès. Ceux-ci donnent des indications précieuses au même titre que la recherche scientifique et constituent un apport original dont on ne saurait se passer.

La formation est une œuvre qui porte nécessairement ses fruits à long terme. Des décisions qui auront leur plein effet sur nous seulement dans dix ans devront être prises inéluctablement demain, faute de quoi il serait alors trop tard !...

LES CADRES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

Le type de civilisation

Si l'on en croit les prévisions du IV^e Plan, le produit national brut augmenterait de 4 % chaque année. Si aucune crise grave ne vient briser cette expansion, ce rythme entraîne le doublement du produit national brut en quinze ans et son quadruplement en trente ans.

Les Américains, de leur côté, prévoient un rythme de progrès moyen de 3,4 % par an jusqu'en 1980 et de 3,2 % entre 1980 et 2000 à cause d'un taux d'accroissement légèrement plus faible de la population au cours de cette dernière période.

En supposant que, contrairement à ces estimations, le taux d'accroissement du produit national brut ne nous permette que son doublement au terme de cette période, il devrait néanmoins représenter une élévation du niveau de vie qui n'entrainera pas que des modifications quantitatives dans notre mode d'existence.

Vers une urbanisation croissante

Aux Etats-Unis, on a constaté combien était frappant le parallélisme entre la croissance de la population urbaine et celle du revenu national pendant la période 1850-1950, ce qui permet d'espérer à l'avenir une identité entre les deux mouvements. « Tout accroissement net de population aura lieu dans les villes ou les zones urbanisées ». (Clawson, B. Held et Stoddard). On peut supposer que cette urbanisation répondra à l'action de forces centrifuges qui contribueront à l'agrandissement et à la modification radicales des cités actuelles. Néanmoins, plusieurs facteurs, tels que :

- L'augmentation de la vitesse des moyens de transport ;
- La diminution parallèle du coût des transports ;
- La réduction de la durée de la semaine de travail ;



« dans quelques nébuleuses urbaines »

permettront de se loger à des distances encore plus grandes qu'actuellement de son lieu de travail.

Nous devons pour notre pays nous attendre à un phénomène identique à ce qui s'est produit aux U.S.A. : la valeur de l'actuelle population française répartie sur l'ensemble du territoire sera concentrée dans quelques « nébuleuses urbaines » (Gottman).

— 12 à 15 millions d'habitants à « Paris », un Paris pouvant à cette époque occuper toute la vallée de la Seine jusqu'au Havre.

— 2 millions à Lyon, Saint-Etienne, Grenoble ; Nancy et Metz tout autant, ainsi que Lille, Roubaix, Tourcoing et Marseille. La Côte d'Azur formant à elle seule une autre ville soudée à ses prolongements italien et espagnol.

Une modification de l'habitat, de cette ampleur, aura de multiples conséquences sur notre vie économique et notre « vie biologique ».

L'eau, l'air et l'espace prendront une importance vitale.

Une vie prolongée et améliorée

La biologie physico-chimique prendra la première place et sera en mesure de créer des substances inconnues dans la nature. Par exemple, il sera vraisemblablement possible de donner aux plantes et aux animaux les caractéristiques souhaitées, et des espèces nouvelles pourront être créées à partir de la modification du noyau de la cellule. Dans la biologie humaine, la voie sera sans doute ouverte à la technique de transplantation de tous les organes et donc la possibilité de prolonger très sensiblement la vie humaine.

De même, les progrès de la médecine et de la pharmacologie peuvent nous laisser espérer une victoire sur le cancer et les autres maladies graves. Et nous pourrions prolonger ses exemples dans ce domaine...

Le progrès technique...

Nous connaissons déjà son importance et son influence sur notre propre vie et nous savons qu'il connaîtra une accélération importante.

Indépendamment du développement accru de l'énergie atomique et de ses applications, ainsi que de l'automation,

« Le progrès fondamental des prochaines décennies sera la transmission de l'énergie sans fil » (M. Vassiliev et Gouschev).

Le courant à haute fréquence révolutionnerait également les transports terrestres. Les routes et les chemins de fer seraient sous-tendus de réseaux à base de semi-conducteurs miniaturisés qui s'« éveilleront » à l'apparition d'un véhicule pour lui transmettre de l'énergie et retomberont ensuite « en sommeil ».

D'après nos auteurs, ce rayon pourrait être utilisé à creuser des tunnels et à transformer les minéraux dans leurs gisements mêmes.

Le travail de la mine disparaît complètement par l'utilisation de ces faisceaux à haute fréquence transformant directement le charbon en gaz et capables de réduire les minéraux en poudre (1). Cette transformation entraînerait des modifications correspondantes dans la production métallurgique et dans l'élaboration des métaux ; c'est ainsi que le haut-fourneau deviendrait un tube horizontal animé d'un mouvement rotatif et produisant du métal en poudre ; corrélativement, la métallurgie des poudres connaît un développement considérable.

Le progrès technique est un fait inéluctable sur lequel il est inutile d'épiloguer ; il est de toutes les époques, et à toutes les époques il a entraîné les mêmes effets, modification des habitudes de consommation, crises plus ou moins vives d'adaptation de la production.

Comme nous l'indiquons, le fait nouveau réside dans l'ampleur du phénomène qui atteint tous les domaines et dans son accélération ; le temps qui s'écoule entre une invention nouvelle et son application est de plus en plus court, le délai d'acclimatation de plus en plus réduit.

(1) Ce procédé est d'ores et déjà utilisé dans l'une des stations des « Gaz Souterrains » à Toula, en U.R.S.S.

Le travail humain

Les répercussions de cette évolution technique sur l'emploi, qui se trouvaient établies sur de longues périodes, concernent actuellement toutes les générations et les concernent à courte échéance.

La bouffée technologique, en rendant caducs des matériels en état de marche, annihile en même temps le potentiel de qualification professionnelle acquis par un grand nombre de tra-

vailleurs, quand il ne détruit pas purement et simplement leur emploi.

Un porte-parole, autorisé de l'administration américaine a déclaré en 1961 que : « si l'automation continuait à se développer au rythme actuel, à peu près deux millions d'individus chaque année deviendraient des travailleurs déclassés ».

Dans le même temps, le même progrès provoque une poussée vers les emplois de qualification élevée. On prévoit aux Etats-Unis, de 1960 à 1970, une augmentation de 45 % du nombre des emplois de très haute qualification, de près de 30 % des emplois de techniciens et d'employés qualifiés, de près de 25 % des ouvriers qualifiés et de 18 % des O.S., la stagnation des non-qualifiés et la régression des ouvriers agricoles.

La pointe la plus avancée du progrès technique, la Recherche-Développement, est devenue une véritable industrie dans les pays très évolués.

L'Angleterre y consacre près d'un demi-milliard de livres chaque année, notamment dans l'industrie aéronautique, la construction électrique, les industries chimiques ; les U.S.A. environ 15 milliards de dollars.

Dans ces secteurs de la « quatrième révolution industrielle », on emploie actuellement 100 fois plus de travailleurs que dans les trois périodes précédentes, pour 2.000 ingénieurs travaillant dans l'industrie américaine au siècle dernier, on en compte 700.000.

L'adaptation ne se fait pas sans tension et il est nécessaire en France comme ailleurs de prendre les mesures utiles pour faire face à la demande quantitative et qualitative, c'est-à-dire incluant toutes les possibilités de requalification de la main-d'œuvre si l'on ne veut pas se trouver devant une grave crise de rupture, tant économique que sociale.

Mais l'évolution entraîne également des bouleversements importants sur le contenu du travail lui-même et la façon dont il est exercé. Même à des hauts niveaux de qualification, catégories jusqu'ici privilégiées, il se présente souvent comme une succession de tâches parcellaires dénuées de signification.

Le travail en miettes, de l'entreprise moderne, a entraîné la disparition de la signification de l'acte de travail et, par réaction, a renforcé les troubles engendrés au niveau de la situation due au travail. Les intéressés sont tentés d'aggraver encore l'aliénation dont ils sont victimes en remédiant à cette situation par l'évasion hors du réel (importance des magazines féminins, de la presse du cœur, de la T.V.), la recherche de loisirs de « standing » (clubs de vacances, villages de toiles).

L'entreprise moderne présente également d'autres caractéristiques ; souvent bâtie sur des schémas fonctionnels : géométrie rigoureuse des lignes, uniformité des couleurs, éclairage rationnel, elle engendre, malgré d'indéniables progrès dans le confort, un sentiment de tristesse et d'ennui.

De ce fait, les questions d'adaptation du travail à l'homme, la question d'ambiance thermique ou sonore, les études de postes, l'adaptation des sièges et de l'outillage, les problèmes de cadence et de fatigue nerveuse, de même que les questions d'adaptation psychologique tiendront une importance croissante dans la vie de travail comme dans la vie hors travail.

Une enquête britannique a révélé récemment que 95 % de cas d'eczémas (dermatites industrielles) constatés étaient dus, non à l'action de corps irritants sur la peau, mais à des causes psychiques (angoisses, sentiments d'insécurité, psychoses diverses).

A moins d'une décentralisation industrielle importante mais de plus en plus problématique, ce sont tous les phénomènes de la vie de travail en milieu urbain qui retiendront notre attention — non seulement ceux du travail mais ceux des transports : confort et durée ; des logements ; espaces suffisants pour l'épanouissement équilibré des habitants et insonorisation ; de la pollution atmosphérique et des eaux ; de l'alimentation, etc.

Si nous sommes au début des recherches en ces matières (recherches sur le sommeil, sur l'importance du travail de nuit, sur les conséquences physiologiques du travail en équipe alternantes), celles-ci se développeront d'autant mieux que les organisations syndicales s'en montreront préoccupées.

● L'AVENIR QUE NOUS PRÉDISENT CERTAINS SOCIOLOGUES

L'homme passif...

Certains estiment, comme Jacques ELLUL, que de ce qui précède : longévité accrue, santé améliorée, niveau de vie élevé, travail automatisé, il n'est pas difficile de déduire que « l'homme occidental de 1970 sera un homme logé, nourri, équipé et possédant des loisirs », mais sera passif.

Son logement deviendra suffisant, mais sera souvent purement fonctionnel, il est devenu « un lieu pour se reposer, se laver, se nourrir ». Il n'apporte pas d'autre satisfaction « ni esthétique, ni de maturité ».

Le divertissement collectif « offert par la société » tend à occuper une grande place dans sa vie et contribue à développer sa passivité.

Tout concourt à développer chez lui la recherche du « bonheur » — or l'exercice d'un métier « meilleur » avec haut rendement est considéré comme un moyen d'y accéder.

L'américanisation de la profession s'accentuera « nous sommes maîtres des pensées de nos collaborateurs tant qu'ils sont au travail, nous n'en sommes plus maîtres lorsqu'ils regagnent leur maison et cependant la firme sait maintenant quel genre de femme convient le mieux à nos cadres ». (V. PACKARD).

La règle du bonheur dans le travail, c'est d'être spécialisé pour être efficace et incorporé dans une profession qui vous demande le meilleur de vous-même.

De ceci, une double conséquence : ou bien toutes les autres activités sont incorporées elles aussi dans le domaine professionnel (l'entreprise prenant en charge les loisirs organisés, les

L'évasion hors du réel...



ciné-clubs, l'éducation des enfants) ou elles en seront « radicalement » séparées, il ne peut, dans ce cas, y avoir de compénétration notamment idéologique.

L'homme au travail serait conduit à devenir, soit un conformiste parfaitement intégré et heureux, soit un homme suspect par son refus d'intégration.

... et « manipulé »...

« L'homme de 1970 est un homme socialisé », il vit de façon de plus en plus collective. Le travail se fait en groupes, de l'atelier au laboratoire, les loisirs et les distractions sont devenus des opérations collectives, « il n'est heureux qu'à plusieurs » et adhère de ce fait à plusieurs groupements et associations qui lui permettent de répondre à son besoin de sociabilité et de fuir les contacts en profondeur. « Les services sociaux et psychologiques exercent la fonction pédagogique que les parents ne peuvent plus remplir ».

Sa connaissance du monde et de l'événement lui sont apportées par des moyens de masse. On peut dire qu'il n'a jamais été aussi bien informé (quantitativement) et si mal (qualitativement). Il est assailli, noyé sous une masse d'informations partielles — sans aucun lien entre elles — il perd pied peu à peu, et attend pour penser, de savoir ce qu'on lui suggère de penser. « Il est privé de mémoire », un événement chasse l'autre, et son jugement s'émousse...

Il en est fatallement de même dans le domaine politique, qui devient l'apanage de l'expert; le militant étant ramené à un rôle d'O.S. chargé d'appliquer la pensée du spécialiste que la dynamique de groupe aura dégagé et formé



De même l'homme de 1970 est à la fois « culturisé et décultrisé ». Comme son information, sa culture est une culture de masse, « elle correspond à ce que l'on appelle ainsi dans les jeux radiophoniques » (ELLUL), c'est-à-dire une accumulation de connaissances sans ordre et sans cohésion.

Mais il y a plus grave, cette culture est devenue une culture « gratuite », une culture de temps libre, absolument coupée de la vie active, qu'elle n'imprègne plus. L'homme après avoir « produit » est « diverti ».

...dans une Société sans tensions

mais « bien » hiérarchisée

Dans une société qui tend progressivement à donner à tous des statuts économiques relativement voisins, il n'y a pas de raisons pour que subsiste un antagonisme basé sur le statut économique. La notion de classe se trouve remplacée par la notion de couche sociale et la lutte de classes par la promotion sociale (A. MOLES).

D'après cet auteur la Société se scinde alors en administrateurs et administrés, la cité humaine est subordonnée à la cité scientifique dont les gouverneurs recherchent avant tout la rationalité. La recherche dans tous les domaines sera de plus en plus influencée par l'ingérence des ordinateurs dont le développement dans les dix prochaines années, portera sur l'exploration systématique de leurs applications et de nouvelles pyramides sociales nous seront proposées à partir de l'aptitude intellectuelle à manier les nouvelles valeurs.

Dans cette optique le militant est considéré comme un asocial à neutraliser. La vertu première demandée sera l'adaptabilité !...

• LES STRUCTURES POLITIQUES

Quelques remarques de portée générale

Comme le souligne Raymond Aron, la prospective appliquée à la politique est certainement la plus difficile de toutes les prospectives car l'événement n'est pas intégrable dans les structures et que la politique comporte une part d'événement évidemment plus grande que d'autres secteurs de la vie sociale. On peut, néanmoins, relever un certain nombre de traits paraissant d'ores et déjà acquis.

Un homme politisé et dépolitisé

Nous empruntons à nouveau à J. ELLUL son expression mettant en lumière deux tendances opposées de l'homme « prospectif ».

D'après cet auteur, l'homme occidental de 1970 est politisé, car il vit dans une société où le pouvoir politique assume la totalité des activités.

En outre, il est également politisé, dans la mesure où il est informé de tous les événements qui se produisent dans le monde entier.

Mais il est dans le même temps, dépolitisé dans la mesure où il ne croit plus au « jeu politique » où « le mépris envers les partis ne peut aller qu'en s'accentuer », il « démissionne », et parce qu'il est devenu un technicien, dans un monde de techniciens, il aspire à confier ses responsabilités à des experts. Le sens démocratique s'émousse, devient une donnée vague et consiste surtout en attitudes morales : « ne pas être raciste, avoir un très fort sentiment de l'égalité entre tous », souhaiter un développement général de la culture... il n'est plus lié à une forme politique précise.

« Re-politisation » ?

Mais, si l'on en croit A. GROSSER, cette dépolitisation est vraie seulement si l'on évoque l'approche globale du politique telle que la concilient les partis, il s'agirait beaucoup plus d'un transfert et même d'une extension du domaine politique si l'on considère les groupes autres que les partis. N'en prenons pour preuve que la multiplication et le développement d'associations et de mouvements de toutes sortes.

Ce phénomène « traduit un besoin d'être représenté dans la vie publique d'une société complexe », on assiste en fait à la création d'un « nouveau type de démocratie représentative » dans la mesure où une association familiale, par exemple, permet à ses membres de prendre place dans la vie publique par l'intermédiaire de leurs intérêts majeurs.

Ajoutons que « peu à peu s'impose l'idée que les revendications ou les aspirations du groupe représenté ne peuvent pas être satisfaites isolément mais seulement dans le cadre d'une politique générale qu'il appartient au groupe de contribuer à définir ». Ce phénomène se développe-t-il indépendamment des groupes de pression ou en représente-t-il une extension ?

A vrai dire, cela importe peu devant le résultat qui, lui, semble acquis : l'Etat en tant que centre de décision ne cesse de composer avec ces groupes, et les organes de la démocratie formelle perdent peu à peu l'exclusivité du POUVOIR. Ils ne servent souvent qu'à mettre en forme les décisions élaborées en dehors d'eux par les groupes. (Sans considérer ces faits acquis pour l'avenir, il faut reconnaître que les organisations professionnelles sont en permanence au centre des débats de politique intérieure et internationale, tandis que le parlement est conduit à ratifier des options prises ailleurs).

Quels qu'en soient les résultats, il s'agit bien là du contraire d'une dépolitisation absolue, mais d'une politisation absolue.

Manipulation politique

Mais cet homme que nous avons vu manipulé dans sa vie sociale, ne court-il pas les mêmes risques dans sa vie politique ? Pour J. ELLUL, déjà cité, le citoyen disparaît au moment où commence le règne de l'opinion et pour A. GROSSER, la liberté d'opinion court le risque d'être réduite à une liberté purement formelle par l'application, la généralisation des sondages d'opinion et de la « persuasion clandestine ».

Le sondage d'opinion, tout en renseignant le Pouvoir « au moindre coût », c'est-à-dire sans l'intermédiaire de la représentation démocratique, présente une garantie trompeuse. « Il tend chez l'interrogé comme chez l'utilisateur du sondage, à développer la croyance en un strict déterminisme socio-économique ».

Quant à la persuasion clandestine, notre auteur souligne qu'elle fait déjà partie de l'arsenal des partis politiques, en citant l'exemple du Parti démocratique chrétien allemand qui lors de sa campagne électorale de 1957, et pour la première fois en Europe, a choisi la couleur de ses affiches sur les conseils de psychologues.

« D'ici quelques années, tous les principaux partis d'Europe auront recours aux méthodes commerciales, s'ils en ont les moyens, les autres ne survivront pas. Et l'électeur formera son « opinion politique » en vertu de préférence nullement politique dont il ne sera même pas conscient ».

La radio, la télévision et la presse joueront également un rôle déterminant dans le domaine de la persuasion, en agissant sur les attitudes profondes ; la radio et la télévision surtout, dans les émissions culturelles comme dans les émissions politiques « par ce qu'on n'y dit pas, autant que par ce qu'on y dit ».

Pour la presse « le triage, le vocabulaire, le colonnage, le choix et le sous-titrage des illustrations agiront sur le lecteur sans que celui-ci en prenne conscience ».

En conclusion provisoire de ce chapitre, il semble que là encore l'homme qui nous est dépeint est un homme sans problème, un homme « heureux » ; le bonheur étant le reflet d'une conscience en paix, inquiétude de temps à autre par une émission télévisée sur les pays de la faim, une tension politique internationale... une menace sur sa sécurité personnelle.

A nouveau l'intégration sociale risque d'être le critère de cette société politique traquant tous les non-conformes au modèle, comme autant d'asociaux.

Nouveaux traits de la vie politique française

La vie politique française paraît marquée par le phénomène plébiscitaire (E. MIRRAUX) ce qui contribue d'une part, à la dépolitisation du citoyen : les partis en tant que moyen d'éducation et d'expression disparaissent ou s'étiolent, et à sa repolitisation, car tout peut être soumis au vote plébiscitaire, de la force de frappe à l'élection présidentielle, en passant par la politique agri-

cole, d'autre part à l'affaiblissement corrélatif de la démocratie parlementaire.

Pour certains la « nouveauté » du phénomène serait liée à celui de la Société industrielle (R. PRIOURET), à cause de la mise à disposition du chef de l'exécutif, des moyens audiovisuels importants, lui donnant « une présence qu'il n'avait pas eue autrefois ».

Logiquement, G. VEDEL voit également dans l'absence de moyens de communications directs, entre l'exécutif et la nation, l'origine du régime parlementaire du XIX^e siècle. « De même le régime dans lequel le pouvoir exécutif dépend des combinaisons parlementaires disparaîtra parce qu'il est désormais possible à l'exécutif de communiquer directement avec la nation ». Et notre auteur de rappeler que ce qu'on appelle la « personnalisation » du pouvoir correspond à un fait sociologique (qui n'est pas propre à la France). M. ERHARD, comme son prédécesseur, M. ADENAUER, tient réellement son pouvoir de l'électeur, comme lord HOME, selon un processus en deux temps : désignation d'un leader par un parti, et désignation des partis et de son leader par la nation.

« D'un point de vue prospectif, on peut formuler deux lois, au moins tendancielles : le gouvernement (ou du moins son chef) est désigné, d'une façon ou d'une autre, par le corps électoral. Le Gouvernement (ou du moins son chef) est en réalité responsable devant le corps électoral ».

Quel contrôle le citoyen, membre du corps électoral, pourra-t-il valablement exercer sur les choix politiques le concernant ?

A la vérité, nos auteurs se montrent perplexes, pour L. ARMAND « il est faux de penser qu'une société qui a un certain confort matériel n'aura plus de grands débats, mais ils soulèveront d'égales passions ».

R. PRIOURET pense de son côté que « nous aurons une Société encore fondamentalement conservatrice, parce que vivant dans le progrès de son confort, mais que d'autre part, cette Société aura perdu à la base ceux qui la guidaient et maintenaient un débat d'idées... Nous avons bien le droit de nous demander ce qu'il adviendra alors ».

— Ce qu'il adviendra, répond S. BROMBERGER dans l'enquête du « Figaro » : « Quand ce sont les statistiques passées au broyage des cerveaux électroniques qui décident des programmes de construction des habitations, ou du plan de modernisation des chemins de fer, l'électeur perd pied dans le débat. Il ne peut nier la valeur des chiffres ni les rigueurs de la réponse électronique. S'y essaie-t-il que l'administration le déclare incompté, ou aveuglé par l'aspect partiel d'un problème aux implications multiples... Demain la décision sera encore plus soustraite au contrôle démocratique, car elle sera en fait contenue dans la manière dont la question sera posée aux machines électroniques.

« Cette formation sera présentée comme une simple mise en forme technique alors qu'en réalité elle sera déjà l'option elle-même ».

Nous venons de voir ce que pensent les sociologues de la société future...

L'homme de 1975-1980 nous est annoncé comme passif, gré-gaire, manipulable et manipulé. Il est dépolitisé mais mobilisé périodiquement pour une grande opération politique à laquelle on lui demande (et le persuade) d'adhérer.

Il se déclare volontiers dépassé par les événements et ne croit plus aux toupies des grands ancêtres, mais il croit à la technique comme son grand-père a cru à la science. Il boude les partis. Quant aux syndicats en qui il voit une forme assez traditionnelle d'action, il aurait tendance à les assimiler aux partis mais soucieux de GARANTIES, de SECURITE, il y voit un moyen de les obtenir.

Plus il est conditionné, plus il se veut indépendant, mais il s'associe cependant de préférence dans des clubs ou associations où finissent de s'estomper les différences apparentes de classes, mais aussi au sein de groupes où il mène une sorte de démocratie directe. (Syndicats, associations familiales, culturelles, etc.).

Quel syndicalisme faudra-t-il lui montrer pour qu'il le trouve attrayant, première condition de succès, et adapté aux besoins de l'époque ?

Quelle action ce syndicalisme devra-t-il mener pour ne pas faillir à sa mission ?

Avant d'essayer de répondre à ces questions, il nous faut encore, toutefois, considérer quelques données.

RÉSUMONS-NOUS

L'homme de 1980 sera-t-il un homme passif ?



• UN SYNDICALISME

POUR QUELLE CLASSE OUVRIÈRE ?

Autant il est facile (relativement) de « travailler dans le qualitatif », autant il est délicat de se livrer à des estimations chiffrées. Nous puiserons cependant pour cela aux meilleures sources : I.N.S.E.E. - I.N.E.D. Commissariat au Plan, Ministère du Travail.

Population active

La situation économique et sociale des prochaines années sera profondément affectée par l'évolution démographique du pays, évolution caractérisée par une augmentation globale accompagnée d'une progression importante des jeunes générations et, plus lente, mais aussi certaine, des plus de 65 ans.

Le nombre des jeunes de 15 à 19 ans augmentera de 52 % entre le 1^{er} janvier 1960 et le 1^{er} janvier 1966, les générations atteignant l'âge de 14 ans qui étaient de 550 000 en 1960, seront de 800 000 par an à cette époque.

Les actifs de moins de 20 ans qui représentaient 7,5 % de la population active en 1961, en représenteront 8,7 % en 1965.

A l'autre extrémité, les générations atteignant 65 ans, représentant 5,4 % de la population active en 1961, en représenteront près de 6 % en 1966.

Au contraire, la population active des plus de 20 ans et des moins de 65 ans se « tasse ». Elle était de 87 % en 1961, elle sera seulement de 85 % en 1966 et il faudra atteindre 1971 pour qu'elle retrouve sa proportion de 1961.

De 1963 à 1965, la population active susceptible d'être employée ne s'accroira que de 780 000 unités.

1975 : autant d'écoliers et d'étudiants que de salariés !



Pour une population active de 49 millions en 1962, la Commission de la Main-d'œuvre du Plan, en prévoit 22 millions en 1975.

Sur ces 22 millions, on comptera 15 millions de salariés (contre 13 millions et demi en 1962).

En ce qui concerne les catégories professionnelles, toujours pour 1965, on prévoit pour les six nouveaux retenus, à partir de l'estimation de la durée des études :

— Premier niveau : 38 % des cadres (30 % d'ingénieurs + 8 % de cadres-administratifs).

— Deuxième niveau : 46 % des cadres (30 % d'ingénieurs + 16 % de cadres-administratifs).

— Troisième niveau : 16 % des cadres (40 % des cadres-administratifs + 55 % du total de la maîtrise) (techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise).

— Quatrième niveau : 45 % du total de la maîtrise + 50 % du total des employés.

— Cinquième niveau : 50 % du total des employés + 45 % du total des ouvriers (ouvriers qualifiés).

— Sixième niveau : 55 % du total des ouvriers (O.S. et manœuvres).

Tandis que les effectifs des secteurs primaire et secondaire resteront stables (aux environs de 12 millions), ceux du tertiaire s'accroiront de 37 % en quinze ans et pourraient atteindre en 1980 un niveau égal à celui des deux autres secteurs (M. VERMOT - GAUCHY).

De même, si le nombre des ouvriers non qualifiés demeurerait sensiblement constant (autour de 5 millions) le nombre des emplois d'un niveau de qualification supérieur ou moyen (niveau du C.A.P.) passera de 7 à 10 millions.

Ceci représentera une élévation très rapide du niveau culturel de la population active (de 1954 à 1975 la proportion des diplômés passera de 14 à 37 %).

Toujours d'après M. VERMOT-GAUCHY, si les « sans diplômes » seront encore les plus nombreux en 1975 (12,8 millions contre 7,6 millions) cet effort de formation portera surtout sur les diplômes de l'enseignement moyen, car pour assurer un équilibre socio-professionnel convenable, la proportion des diplômés de formation supérieure par rapport aux diplômés de formation moyenne, doit passer de 1 sur 7 en 1959 à 1 sur 10 en 1975. (A titre indicatif et selon le même auteur, on atteindra sans doute une population scolaire de 14 millions d'élèves et d'étu-



La France sera « jeune » ;
40 % des Français de
moins de 24 ans.

dants, c'est-à-dire autant que de salariés : 15 millions et, rappelons-le, pour une population active de 22 millions.)

En 1975 par rapport à 1961, le nombre de cadres supérieurs doit s'accroître de 79 %, le nombre de cadres moyens et de techniciens de 45 à 41 %. A titre de comparaison, le nombre d'employés et d'ouvriers qualifiés ne s'accroîtra que de 17 % pendant la même période.

La classe ouvrière de 1975 sera une classe ouvrière instruite, comptant dans ses rangs seulement 20 % de travailleurs non qualifiés et un important contingent de cadres moyens et de techniciens.

La montée des jeunes

L'évolution des techniques, la nécessité de chercheurs, de cadres et techniciens, imposeront à la nation des efforts considérables d'éducation et de formation professionnelle :

- En 10 ans (de 1951 à 1961) les effectifs des C.E.G. (publics et privés) ont connu un accroissement de 117 %.
- Dans le même temps, ceux des lycées classiques et modernes se sont accrus de 110 %. Les effectifs des sixtèmes (lycées publics et privés) ont triplé depuis la Libération ! Mais l'enseignement technique demeure le parent pauvre : 556 000 inscrits en 1959-1960 soit la moitié seulement des effectifs des lycées classiques et modernes à la même époque.

Pour faire face à cet afflux, les effectifs des C.E.G. et des lycées devront s'accroître de 40 % d'ici 1970-1971, ceux des collèges d'enseignement technique de 80 % et ceux des lycées techniques de 150 %.

En 20 ans, il faut prévoir un triplement des effectifs actuels.

En ce qui concerne les classes terminales des lycées techniques, c'est par six qu'il faudra multiplier leurs effectifs et les diplômes correspondants.

Pour les techniciens supérieurs, on devrait passer de 6 000 (en 1961) à 20 000 en 1968 !

L'enseignement supérieur doit connaître le doublement de ses effectifs entre 1962 et 1970. Le nombre des étudiants devrait passer de 240 000 à 510 000.

♦♦

Ces jeunes plus nombreux : 40 % des Français ont moins de 24 ans, et plus instruits représentent un monde en totale mutation.

Ils sont nés après toutes les grandes inventions et leur capacité d'étonnement est très réduite, le nouveau pour eux est coutumier et le présent et l'avenir les intéressent plus que le passé.

Les discussions idéologiques leur paraissent secondaires et la politique qui a pu passionner les générations précédentes est pour eux souvent vide de sens.

Par contre, ils aiment le positif, le concret, le réaliste, et cet amour se traduit pour certains par la recherche du bonheur

personnel et du confort et pour d'autres, par l'engagement, la prise de responsabilités et la recherche d'une complémentarité d'ordre culturel ou spirituel.

Le syndicalisme, dans la mesure où il est perçu comme un moyen de garantir leurs intérêts, présente des attraits incontestables, mais à condition qu'il abandonne une partie de son verbaisme et qu'il leur fasse la place qu'ils estiment être la leur.

Les plus de 65 ans

A l'autre bout de la pyramide des âges, ils se présentent d'abord comme une population croissante.

En France, les plus de 65 ans représentent 12 % de la population totale contre 11,2 % en Grande-Bretagne, 10 % en Allemagne fédérale, 9 % en Italie et aux Pays-Bas. En 1980, ils représenteront 13 % de la population totale.

Pour eux se pose brutalement un problème de ressources. Ce qui explique que, contrairement aux déclarations « généreuses » sur le droit au repos, plus de la moitié des hommes de 65 à 69 ans sont contraints de travailler et 16 % d'entre eux au-delà de 75 ans.

D'après une enquête de l'I.F.O.P., effectuée en 1961, la moyenne des ressources des plus de 60 ans vivant seuls était de 310 francs par mois. Mais, en fait, la moitié d'entre eux devaient se contenter de moins de 200 F par mois.

Dans notre pays, les vieux ont tout juste la possibilité de ne pas mourir de faim, ils n'ont pas la possibilité de vivre.

Les progrès, heureux, de la longévité humaine, feront que de plus en plus de vieux travailleurs viendront grossir le lot des malheureux si les générations plus jeunes ne consentent pas un effort de solidarité. En ce domaine, nos responsabilités seront lourdes. Le courage ne devra pas manquer.



• COMPRENDRE — S'ADAPTER — RÉAGIR

Au terme de cette réflexion à poursuivre, les quelques perspectives qui nous sont suggérées par les divers auteurs cités, constituent la trame de la Société dans laquelle le syndicalisme devra poursuivre et adapter son action.

— Il devra comprendre les mutations profondes de notre monde, afin de les infléchir dans le sens de son idéal de promotion humaine. S'il existe un certain déterminisme, c'est la grande deur de l'homme — de l'homme organisé — surtout de comprendre pour modifier.

Il devra s'adapter :

— **Au nombre** : le nombre des salariés augmentera, nous l'avons vu, nous devons tenir compte des possibilités de syndicalisation plus grandes qui nous seront offertes.

— **A la montée des jeunes** : « Le syndicalisme doit faire un sérieux effort pour se montrer moins rébarbatif. Il faut faire une place aux jeunes dans les organismes directeurs. » (G. Esperet: « Eléments de réflexions sur les responsabilités de la C.F.T.C. de demain. » Rapport complémentaire XXXII^e congrès.)

— **Aux catégories professionnelles** : Il faudra faire leur



place aux cadres, chercheurs et techniciens et leur demander une participation à la hauteur de leurs connaissances.

— **Aux évolutions de la technique** : Celles-ci modifieront radicalement les conditions de travail, il faut s'attendre à ce que l'accent des revendications se place de plus en plus sur des problèmes d'adaptation du travail, de contraintes engendrées par les nouvelles techniques où les questions relevant de la physiologie du travail et de la psycho-sociologie des travailleurs seront croissantes, il faudra en tenir compte pour ne pas mener le combat d'aujourd'hui avec les armes d'hier. Après être passé du juridique, avec le droit du travail, à l'économique, avec des comités d'entreprises, la productivité, la planification et les économies régionales, le syndicalisme connaîtra la psychosociologie et, avec les problèmes de groupes, l'étude des motivations à l'adaptation du travail moderne.

Il utilisera lui-même les ressources de ces techniques pour la formation de ses cadres de propagande. Il intégrera ces nouvelles techniques pour renforcer son action et élargir sa gamme de moyens d'intervention.

— **Aux changements de la vie politique** : Le sentiment de représenter une force sociale cohérente devant l'effacement ou la transformation radicale des partis, n'ira pas en s'affaiblissant, au contraire. La conscience d'une responsabilité devant

le « vide politique » sera vivement ressentie. Les rapports du syndicalisme et de la politique appelleront : réflexion, et lucidité.

— A l'évolution du monde ; à la réalité européenne ; à la concentration des entreprises : Connaitre les réalités du « pouvoir » économique des trusts, ententes cartels. Dépasser les frontières dans son action pour se garantir ; soutenir les plus déshérités ; disputer ce pouvoir économique, le démocratiser pour des fins humanistes.

Il devra réagir :

Constituer un noyau de résistance contre les séductions de la société industrielle, contre son contenu d'alléiations nouvelles, contre la passivité et le contentement confortable, contre la « culture » préfabriquée. Il maintiendra son refus de l'intégration proposée par le néo-capitalisme en France, en Europe, mais il approfondira sa définition de la contestation dans le cadre de sa conception de la planification démocratique qui subira les assauts du dedans et du dehors.

La réforme de l'entreprise, malgré les résistances de toutes sortes, sera vraisemblablement en cours de réalisation, ne pourra pas se limiter aux seuls aspects juridiques. La place de l'homme au travail, la démocratisation réelle de l'entreprise par la participation et le contrôle appelleront un syndicalisme proche des conditions concrètes de vie du travailleur, apte à situer l'entreprise dans la profession et l'économie, luttant contre les nouvelles aliénations du travailleur.



Dans cette éventualité et dans toutes celles que nous avons évoquées et tenant compte de notre volonté d'y jouer un rôle déterminant, il faudra dessiner le « profil » du militant syndical des années 70-80 et étudier une formation appropriée.

Plus que jamais, ce militant nous paraît comme celui qui fait réfléchir dans une société qui est peu portée à la réflexion.

Comme celui qui fait question dans une civilisation conformiste.

Comme celui qui utilise toutes les ressources de la technique au service des travailleurs et de sa promotion.

Comme celui qui représente une culture humaniste avec toutes ses exigences de liberté et de responsabilités dans un monde qui se technicise, mais qui demeure le nôtre.



TROISIÈME PARTIE

LES AUTRES FORCES SYNDICALES FRANÇAISES

L'EVOLUTION de la C.F.T.C., son avenir, ses relations avec les autres centrales, les perspectives d'unité ont déjà suscité bien des commentaires.

Examinons la situation :

Une affirmation première confirmant ce qui était écrit dans «SYNDICALISME-SPECIAL» EVOLUTION du 11 avril 1964 :

« Concernant les autres organisations, nos positions sont définies par nos congrès. Disons néanmoins que, demain comme aujourd'hui, nous souhaitons que sur des problèmes concrets l'action commune se réalise. Le destin de la C.G.T. et de F.O. est d'abord dans ces organisations et de leur responsabilité. »

Les choses sont claires :

1. Nos congrès antérieurs ont défini nos positions ;
2. Sur des problèmes concrets, nous souhaitons l'action commune ;
3. Les destins de la C.G.T. et de F.O. sont d'abord en eux.

Concernant la C.G.T. laissons à un observateur sérieux — Jean Boissonnat — (1) le soin de nous donner un premier éclairage.

Une force confisquée : la C.G.T.

« Déjà trop faible dans sa représentativité, dans ses moyens matériels, dans ses structures, le syndicalisme français est encore affaibli par ses divisions. Nous disons bien par ses divisions, les siennes, par le fait qu'il existe plusieurs syndicats. Le pluralisme syndical n'est pas une cause de faiblesse en soi, comme on le constate en Belgique, aux Pays-Bas, ou en Suède. Mais en France, le syndicalisme souffre d'abord de ce que la centrale la plus puissante (elle est majoritaire dans de nombreux secteurs), la plus ancienne, est l'instrument du parti communiste.

On pourrait employer pour la C.G.T. l'expression que Merleau-Ponty utilisait pour le communisme, elle a mis « la révolution en hibernage ». Elle campe sur des positions qui restent solides, mais sa subordination pratique au parti communiste français — lui-même peu dynamique et peu imaginatif — frappe de stérilité cette authentique force sociale, riche de tout son passé et de ses militants d'aujourd'hui. LA PETITE MINORITE QU'ANIMENT DES HOMMES COMME PIERRE LE BRUN, FAIT UNE FIGURATION QUI ENTRETIENT L'ILLUSION DE LA PLURALITÉ DES FAMILLES POLITIQUES AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION. Il est vrai, d'ailleurs, qu'une fraction non négligeable des militants n'est pas communiste. Il n'empêche que l'appareil syndical demeure étroitement lié à celui du parti.

Dans ces conditions, l'évolution de la C.G.T. pour faire face



aux tâches nouvelles du syndicalisme ne peut être que très lente et largement subordonnée à l'évolution du parti communiste lui-même. Présentement, le souci de l'un et de l'autre semble être de se réintégrer dans le jeu des forces sociales, non pas par une révision fondamentale de la doctrine, mais par des attitudes non dogmatiques, par une politique de présence (la C.G.T. a participé à la conférence sur les revenus, comme elle participe aux commissions du Plan). Cette tactique constitue, notamment, une manœuvre d'enveloppement des forces socialistes traditionnelles ; lorsque la C.G.T. relance ses slogans sur l'unité syndicale, c'est pour créer un climat dans lequel, faute de pouvoir absorber, pour l'instant, l'appareil de F.O., il lui paraît possible d'attirer une partie des troupes de cette confédération... ».

Cette analyse et ces jugements n'appellent pas de nouveaux et longs commentaires ; rappelons ce que nous disions au 32^e Congrès concernant l'unité d'action d'abord.

Sachons de notre côté, quand cela est nécessaire, agir en unité d'action avec une pensée des forces et des moyens. C'est tout le problème de la direction de l'action, auquel trop de camarades ne réfléchissent pas encore assez.

Quand on pratique l'unité d'action avec la C.G.T., la direction de l'action est un point sans doute plus important, malgré les apparences, que les revendications elles-mêmes. On peut se mettre d'accord sur les revendications et c'est relativement facile, mais il est beaucoup plus difficile de se mettre d'accord pour assurer la direction et le contrôle de l'action : c'est une vérité à ne jamais oublier.

...

Conscient que si nous avons une pensée sur et dans l'unité d'action, il en est de même, et ceci depuis bien longtemps, pour les militants C.G.T., inspirés par les structures ou leur engagement politique, par la pensée du P.C. et qui, de ce fait, la considèrent comme un moyen et non un but, d'où selon les lieux, les moments, les hommes, ces variations subites qui les font apparaître comme passant du sectarisme aux amabilités relatives !..

Oui, pour nous, l'unité d'action est un moyen qu'il convient d'utiliser sans que nous échappent la direction et le contrôle de l'action.

Quant à l'unité organique notre dernier congrès déclarait dans sa résolution générale :

« A propos de l'unité d'action et du pluralisme syndical :

Le congrès :

-- Réaffirme son attachement traditionnel à l'unité d'action avec l'ensemble des organisations syndicales dans les conditions définies par ses organismes statutaires ;

-- Rappelle que la C.F.T.C. ne prend pas son parti du pluralisme syndical, mais considère que l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout pouvoir et organisme extérieur, et en particulier l'abandon de la conception leniniste du syndicat, courroie de transmission entre le parti et les travailleurs, est une condition majeure de tout progrès décisif dans le domaine de l'unité syndicale. »

Si l'abandon de la conception leniniste du syndicat est une condition majeure à tout progrès décisif, il est pour nous aussi important que soient respectées les personnes et les organisations.

Combatte une idée, une thèse, une orientation, est normal ; condamner les personnes ne pourra jamais être admis.

Va-t-on considérer à tous les étages de la C.G.T. que le militant syndicaliste qui n'appartient pas à cette Centrale est un homme qui se donne comme les autres et parfois mieux que les autres ? Comme dans la Résistance, dans le mouvement ouvrier, il y a beaucoup de communistes mais il n'y a pas que des communistes et des militants cégétistes. Nous pouvons apporter ici le témoignage des centaines de camarades qui ont sacrifié famille et santé pour la défense et la promotion des travailleurs. S'il y a eu une attitude moins polémique depuis un an, il n'en reste pas moins que dans beaucoup de cas la « démolition » est encore la règle. Que ceci soit entendu, il ne peut y avoir de véritable unité ouvrière que dans la mesure où il y a respect des engagements respectifs, le respect des hommes, le respect de la vérité. Plus que quelques déclarations à la tribune d'une assemblée, c'est du comportement de tous les jours, à tous les étages de la C.G.T. qu'il nous sera permis d'apprécier si ce qui a été dit au congrès de 1963 est l'expression d'une volonté réelle et quasi générale à la C.G.T. de travailler à unir les travailleurs en vue de leurs intérêts.

Ceci, avec l'espérance qu'au lendemain de ce congrès, le camarade Pierre Delon, dirigeant de la C.G.T., revoie radicalement le texte de son livre : « Le syndicalisme chrétien » où il écrivait en 1961 :

« ...Il est clair pour tout homme de bonne foi que la C.F.T.C. se place sur le terrain idéologique de la bourgeoisie, des capitalistes, qu'elle prêche et entretient la division sous le nom de pluralisme et qu'elle a été absente dans leur phase première et difficile, des combats les plus décisifs de la classe ouvrière.

« Il est à craindre également que, fidèle à sa ligne de toujours, elle ne tende à maintenir, en toute circonstance, une centrale appliquant rigoureusement les consignes de la hiérarchie ecclésiastique... »

Nous attendons et apprécierons...

...

Il est vrai que la C.G.T. est une force riche de son passé, de son influence et de ses hommes. La confirmation de son influence sur l'ensemble du territoire est apparue nettement aux dernières élections pour les administrateurs de Sécurité sociale... (Voir les cartes dans la partie « annexes ».) Mais cette force, trop intimement liée au P.C., est en définitive souvent inefficace... C'est ce que ressentent de plus en plus les travailleurs qui dans les élections professionnelles choisissent la C.F.T.C. Que ce soit dans les vieilles professions comme la profession minière ou dans les industries de pointe : électronique, chimie, pétrole, etc. (le déblocage s'opère plus rapidement dans les industries ou professions nouvelles qu'ailleurs)... Les salariés qui

recherchent un syndicalisme de ce temps optent et opteront de plus en plus pour la forme de syndicalisme que nous réalisons.

Certes, la C.G.T. peut dire qu'elle recueille bien des voix nouvelles, ce qui est exact, mais pour nous qui connaissons nos faiblesses d'implantation et le poids des traditions, nous savons combien sont grandes nos chances dès que les structures sont établies, et que l'action peut se déployer.

A moins de transformations radicales en son sein, ce qui est d'abord de sa responsabilité, il n'y a pas et pour longtemps — parce que l'évolution de la C.G.T. ne peut qu'être très lente et subordonnée à l'évolution du parti lui-même — de chance d'unification entre la C.G.T. et notre Confédération.

FORCE OUVRIÈRE :

Défensive et méfiance

Concernant F.O. laissons au même observateur nous apporter son appréciation.

« ...La scission de 1947 (qui n'a été elle-même qu'une résurgence de la scission fondamentale de la C.G.T. en 1921) a profondément marqué les dirigeants de F.O. qui restent hostiles à tout rapprochement avec la C.G.T. Ils accusent même volontiers la C.F.T.C. de « pactiser avec le diable » lorsque les dirigeants de syndicats chrétiens définissent avec des cégétistes, des modalités d'actions communes, généralement limitées. Dans les faits, cette réserve des dirigeants confédéraux F.O. ne se retrouve pas toujours à la base ; les actions communes « non officielles » avec la C.G.T. sont plus fréquentes qu'on ne le dit, et elles semblent se multiplier depuis quelque temps.

Le remplacement récent de Bothereau par Bergeron au secrétariat général de F.O., n'a pas modifié les données du problème. Certes, on trouve aujourd'hui à la tête de cette Confédération, un homme moins marqué par l'histoire, peut-être moins sceptique que son prédécesseur ; mais on ne peut pas parler d'un changement d'orientation. F.O. continue de donner l'impression d'être sur la défensive méfiante à l'égard de la C.G.T. dont elle connaît trop bien les mobiles, méfiante à l'égard de la C.F.T.C. dont elle ne comprend pas toujours les intentions et les actions, méfiante à l'égard des problèmes nouveaux.

Son implantation reste solide dans certains secteurs, comme la fonction publique, ou dans certaines régions comme le Sud-Ouest ; il n'empêche qu'un lent phénomène d'érosion — dont les résultats aux élections à la Sécurité sociale sont un des signes — effrite régulièrement ses positions.

Actuellement, les dirigeants de F.O. recherchent leur originalité en se lançant dans une politique paritaire avec le patronat. Comme celui-ci se mélie également de la C.G.T., de la C.F.T.C. et de l'Etat, il répond volontiers aux avances de F.O.

Des conversations discrètes réunissent depuis quelque temps les dirigeants de ces deux organisations. Ce renouveau du paritarisme s'oppose à la fois à l'idéologie révolutionnaire — passablement vieillie — de la C.G.T. et aux idées ambitieuses de planification démocratique, de politique des revenus, de réforme de l'entreprise, qui trouvent un écho favorable à la C.F.T.C. Mais jusqu'où peut aller le paritarisme ?

Pour des raisons différentes, la C.G.T. et F.O. n'évoluent donc que lentement face aux problèmes nouveaux posés au syndicalisme français. »

Nous faisons notre cette analyse, y ajoutant toutefois que dans le souci d'un travail en commun dans les institutions et l'action professionnelle, des propositions concrètes de groupes de travail spécialisés avaient été faites par nous avec l'accord du Conseil confédéral de juin 1963 à l'ancien secrétaire général Bothereau. Un accord d'incipit avait été acquis avant le congrès confédéral F.O. de septembre 1963 pour la mise en œuvre de ces travaux.

Ceci ne réglait pas l'important problème de tactique de notre comportement vis-à-vis de la C.G.T. et de l'unité d'action. On pouvait néanmoins considérer que ce travail concret sur une série de problèmes tant français qu'euroéens, où les points de vue étaient proches, serait positif pour le renforcement du mouvement syndical.

La recherche de points communs, de positions communes, le travail par petites équipes d'hommes, nous apparaissaient des bons moyens de coopération dont l'avenir nous aurait dit la meilleure forme pour le renforcement du syndicalisme non communiste. Tant il est vrai qu'ensemble en 1940, en 1947 et en bien d'autres circonstances moins dramatiques, nous avons eu une même communauté de destin, ainsi devons-nous toujours voir en ces camarades des démocrates.

Dans cet esprit, nous pouvions déclarer en ce début d'année, en réponse à des journalistes... « que seuls des problèmes de tactique nous séparaient de F.O. »...

Nous savions, certes, que des divergences pouvaient exister mais animés par la volonté d'améliorer nos rapports avec cette Centrale et ses militants, nous pensions qu'un dialogue franc et loyal aurait dégagé le chemin.

Le nouveau secrétaire général a fait décider de ne pas poursuivre ce travail pour permettre à la Confédération de se « personnaliser », de dégager un nouveau style, en particulier par une relance de l'action auprès du C.N.P.F. pour des réalisations paritaires.

Il est vrai que le rapprochement socialistes-communistes, décidé lors des élections législatives de 1962, et en de nombreux lieux et à maintes occasions développé, n'est pas sans créer des tensions à l'intérieur de F.O., surtout avec l'opposition de plus en plus vive des militants syndicaux de toutes tendances à la politique gaulliste.

D'autre part, il faut admettre que notre évolution préoccupe !... Si des rapports personnels ont été maintenus avec certains dirigeants de cette centrale, l'espèce de préalable tacti-

que souhaitée par Bergeron et relatif à une révision de notre attitude à l'égard de la C.G.T., a de fait bloqué tout dialogue.

La politique engagée par F.O., l'absence de discussion ont multiplié depuis le début de cette année les occasions de désaccord et de tension. Notre sentiment présent, c'est qu'à moins d'un changement fondamental de l'attitude du C.N.P.F., ce qui tiendrait du miracle — mais cela aussi existe parfois — nos camarades devront reconstruire leur attitude et admettre qu'il n'y a de chances pour le syndicalisme non communiste que dans l'offensive.

Concernant l'attitude du patronat, mieux que le jugement d'un syndicaliste que l'on pourrait taxer de partial, nous nous référerons à celui du doyen Ripert qui écrivait (2) :

« ...En France, toute proposition de réforme est accueillie par de véhémentes protestations. Les capitalistes poussent de hauts cris pour faire croire qu'ils sont touchés ; après quoi ils s'accommodent tant bien que mal de la mesure qu'ils avaient déclarée inacceptable. Il est une loi fatale c'est que toute limitation tourne à l'avantage du possédant ... »

En face du patronat (dont nous vous conseillons en annexe d'examiner l'organisation et les moyens), figé dans un C.N.P.F. qui ne fait que des opérations de retardement, le chemin de la négociation passe par l'action d'entreprise et d'industrie qui contraint à concéder...

Quant à l'unité d'action au plan professionnel et exceptionnellement au plan confédéral, F.O. a de multiples raisons de s'en méfier, mais par rapport à la C.G.T. l'important et sérieux problème, c'est celui de la direction de l'action.

De la manière dont le syndicalisme démocratique l'abordera en vue de trouver les solutions les mieux adaptées aux situations, dépend pour l'essentiel le renforcement de l'action professionnelle. Sans nul doute, c'est ainsi qu'il apportera des gains appréciables aux travailleurs et étendra son influence.

La Confédération Générale des Cadres :

Non associée aux luttes du Mouvement ouvrier et à l'effort global de promotion ouvrière.

De la Confédération Générale des Cadres, nous avons dit au dernier congrès que nous estimions qu'organisation catégorielle, non associée aux luttes du mouvement ouvrier et à l'effort global de promotion ouvrière, elle ne pouvait prétendre au rôle de confédération syndicale comme la C.G.T., F.O. et nous-mêmes.

C'est ce qu'ont compris plusieurs dizaines de milliers de jeunes cadres et techniciens qui ont rejoint la Fédération des cadres et nos fédérations d'industries pour faire bénéficier de leur compétence leurs camarades ouvriers et employés ; avec eux se défendre avec vigueur et surtout dans les industries nouvelles réaliser un syndicalisme offensif.

LA FÉDÉRATION

de L'ÉDUCATION NATIONALE

La Fédération de l'Education nationale, malgré des effectifs nombreux, doit être appréciée aussi comme une organisation catégorielle. L'action du S.G.E.N. trouve de plus en plus d'écho dans le monde enseignant. La campagne menée avec la Confédération pour la démocratisation de l'enseignement a eu un réel retentissement dans l'enseignement et auprès des travailleurs.

En conclusion, il n'est pas question d'unité organique avec la C.G.T. nous en avons vu les raisons. Le fossé se creusera encore un certain temps vis-à-vis de F.O.... Ensuite ?

Là non plus il n'y a pas d'espérance de fusion pour les années prochaines. Mais déjà nous percevons des signes qui ne trompent pas. Des militants C.G.T., F.O., autonomes se rapprochent de nos camarades de base, des conversations s'engagent. L'évolution de la C.F.T.C. intéresse. Ceci ne se fera pas sans influence sur le renforcement de notre centrale ; ceci ne sera pas sans influence sur les autres confédérations. Il leur appartient d'en tirer les enseignements.

Nous n'avons cessé d'affirmer que nous souhaitons une puissante centrale de démocrates, que nous ne prenions pas notre parti du pluralisme.

Plusieurs chemins permettent d'atteindre au but. Pour l'instant nous croyons que notre évolution est le meilleur chemin pour le renforcement du syndicalisme démocratique, condition indispensable pour l'avenir du mouvement syndical français, quelle qu'en soit la forme.

(1) Enquête de J. Boissonnat, « La Croix », 4, 5, 6 mars 1964.

(2) Les aspects juridiques du capitalisme moderne.

QUATRIÈME PARTIE

VALEURS COMMUNES et CONVERGENCES

MILITANTS de la deuxième partie du XX^e siècle, agissant dans le contexte historique de notre époque, regardons avec sympathie ce qui inspira les militants ouvriers français du XIX^e siècle et au début du XX^e et dont l'esprit, l'attachement aux valeurs humaines, le souci de culture et l'action, resteront pour nous des témoignages et des exemples à repenser en fonction des réalités de notre combat présent.

• FIDÉLITÉ à l'esprit du Mouvement ouvrier Français

Le Mouvement ouvrier Français du XIX^e siècle :

Une inspiration évangélique...

Comme vous l'aurez constaté dans la partie « historique », l'Histoire nous apprend que les socialistes français de 1840, à l'exception de Proudhon, professent le Déisme et se réclament volontiers d'une inspiration évangélique.

Saint-Simon, Cabet, Pierre Leroux, Louis Blanc, professent le Déisme, Lamennais, Buchez voient dans l'Evangile la source du Socialisme.

Les socialistes utopistes sont déistes. Ils estiment que c'est en partant du message chrétien que l'on pourra bâtir un monde meilleur. La tragique rupture de 1848 entre l'Eglise et le peuple sera profondément ressentie dans le Mouvement ouvrier. Si des idées chrétiennes imprègnent les hommes, la religion sera vigoureusement combattue.

L'influence de Proudhon marque nettement le Mouvement ouvrier aux périodes de 1840-1848. Les travailleurs français accordent un crédit à cet autodidacte épris de justice, de liberté, de responsabilité personnelle. De nombreux ouvriers manuels étudient et s'instruisent afin de mieux servir leurs camarades.

Une volonté de justice...

André Boyer, un travailleur qui a dépensé ses derniers sous pour publier un livre, écrivait alors : « Quelque imparfaite que soit notre éducation intellectuelle, mettons-nous à l'œuvre, posons par instant la lime et le marteau, disons nos besoins, proclamons nos droits, et demandons justice par tous les moyens moraux et légaux en notre pouvoir. »

Les dirigeants ouvriers influencés par les thèses de Proudhon qui apparaît comme le plus grand socialiste de l'époque, adoptent son point de vue (Tolain, Varlain). Le conflit Karl Max-Proudhon a des répercussions dans les premières assises internationales ouvrières, Genève 1866, Bruxelles 1868. Les socialistes français s'insurgent contre

l'étatisme, même si cet Etat est prolétarien. Les idées force sont l'association, la coopération, le crédit gratuit. Il y a une répugnance aux forces centralisatrices et le mouvement ouvrier de cette époque est fédéraliste, libertaire.

Le 17 février 1864, à propos d'élections complémentaires, 60 ouvriers parisiens communiquaient un manifeste où ils revendiquaient pour les travailleurs la possibilité d'améliorer leur sort en dehors de toute tutelle et notamment celle de l'Etat ou d'un parti.

... de liberté, de dignité

« La liberté, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves. Nous voulons, non l'annonce, mais la justice. Nous ne haïssons pas les hommes, mais nous voulons changer les choses. »

Il est inutile de s'étendre, quelques textes nous permettront de juger la marque profonde des principes qui animent cet effort : dignité humaine, liberté, solidarité, souci de culture.

« Manifeste des Soixante » (extraits)

« Nous, dont les enfants passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques, nous dont les femmes désertent le foyer pour un travail excessif ; nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, NOUS AFFIRMONS QUE L'LEGALITE ECRITE DANS LA LOI N'EST PAS DANS LES MEURS ET QUELLE EST ENCORE A REALISER DANS LES FAITS... »

Et dans un autre passage :

« A ceux qui croient voir s'organiser la résistance, la grève, aussitôt que nous revendiquons la liberté, nous disons : « Vous ne connaissez pas les ouvriers ; ils poursuivent un but bien autrement grand, bien autrement fécond que celui d'épuiser leurs forces dans des luttes journalières où, des deux côtés, les adversaires ne trouveraient, en définitive, que la ruine pour les uns et la misère pour les autres. La bourgeoisie, notre aînée, sut détruire d'injustes priviléges : IL S'AGIT POUR NOUS, NON DE DETRUIRE LES DROITS DONT JOUISSENT JUSTEMENT LES CLASSES MOYENNES, MAIS DE CONQUERIR LA MEME LIBERTE. »

Congrès de Genève septembre 1866

Extrait de la Résolution contre le travail des femmes :

« ...A la mère, la fonction d'élever l'enfant, de préparer à cette éducation mâle et libre qui, seule, peut faire un homme. La famille ainsi reconstituée, grâce à une réforme radicale des mœurs, à une plus juste répartition des produits du travail, suffira, croyons-nous, à FAIRE DES CITOYENS, EN DEHORS DE L'INFLUENCE DE L'ETAT ET DE TOUTE REGLEMENTATION. »

On conçoit dans ces conditions la tension extrême entre les mouvements ouvriers français et les thèses de Marx. Les thèses marxistes développées par Jules Guesde en France, influencent le mouvement ouvrier. En 1879, il apparaît que le marxisme va supplanter les idéaux prudhoniens. Cette tendance éstatiste fonde le parti socialiste qui se considère comme le moteur de l'action ouvrière. Il tend à faire du syndicalisme un moyen, un instrument, le parti, par sa lutte pour la prise du pouvoir étant déterminant.

Ceci suscite une opposition nette des syndicalistes. Avec Pelloutier, les positions sont clairement précisées.

« Nous sommes les ennemis irréconciliables de tout despotisme moral ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures, y comprise celle du prolétariat et les amants passionnés de la culture de soi-même. »

Une volonté d'éducation

« La mission révolutionnaire du prolétariat éclairé est de poursuivre plus méthodiquement, plus obstinément que jamais l'œuvre d'éducation morale, administrative et technique pour rendre viable une société d'hommes fiers et libres. »

Le développement des bourses du travail à partir de 1887, les efforts d'Alemagne, la présence des « anarchistes syndicalistes » après 1893-94 sont autant d'éléments qui permettront au syndicalisme apolitique de s'affirmer en puissance et en pensée.

« L'atelier remplacera le gouvernement. »

Les militants syndicaux, chez qui la grève générale était devenue un mythe, n'acceptaient pas l'intrusion du politique et considéraient que l'action directe (la grève générale, l'organisation, l'étude dans les bourses du travail) auraient permis de renverser le capitalisme qu'un système fédéraliste à base syndicale aurait remplacé.

Proudhon est plus vivant que jamais dans la pensée des militants ouvriers. La création de la C.G.T. et la Charte d'Amiens 1906 sont les premiers termes à ces conflits.

Gonin, dans le numéro spécial de « Témoignage Chrétien » du 1^{er} mai 1952 écrit :

« Le mouvement ouvrier français, dans sa période la plus brillante, a été profondément libertaire, fédéraliste, indépendant à l'égard des partis politiques et des Eglises, partisan de l'action directe des travailleurs et du contrôle de ses mandataires. Il était opposé à la démocratie-parlementaire dans laquelle l'élu est, en fait, incontrôlé par ceux qui l'ont désigné. C'est par la grève générale que les travailleurs devaient renverser le capitalisme. Après quoi, « le syndicat... sera... le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ». Les syndicalistes de cette époque, non seulement excluaient la politique des syndicats, mais s'en désintéressaient, concentrant tous leurs efforts sur l'action directe, sur l'effort d'organisation. »

CECI RÉSUME L'ESSENTIEL :

Il ne nous appartient pas de juger si ce syndicalisme était trop sentimental ou trop romantique, l'effort de pensée et d'action de ceux qui

nous ont précédés s'inscrit dans un contexte historique, mais pour l'essentiel il est un mouvement de révolte contre les atteintes constantes à la personne humaine.

Nous savons trop, par la vie de nos grands-parents, ce que fut l'exploitation des hommes. Nous comprenons ce mouvement ouvrier d'hier, inspiré non par la lutte des classes, mais par la volonté d'atteindre une vie libre, par la volonté de reconquérir sa dignité, par le désir profond de voir s'édifier une société et une économie dont le primat ne revienne pas à l'argent.

PLUS PRÈS DE NOUS

Ne trouvons-nous pas des accents analogues dans cette déclaration du Président fondateur de la C.F.T.C.

Zirnheld qui déclarait le 16 décembre 1933 à Bordeaux :

« Le libéralisme économique avait proclamé l'individualisme »... et tout nous pousse vers le collectif : trusts privés, socialisation, idéal communautaire. « Le libéralisme économique avait posé le principe du laisser-faire et du laisser-passer »... et la loi de la jungle a pris la place des « Harmonies » attendues. « Le libéralisme économique avait affirmé la nécessité de la libre concurrence »... et l'Europe se réfugie dans l'autarchie, se hérissé de barrières douanières, recourt au contingentement. « Le libéralisme économique estimait nécessaire, dans l'entreprise, l'autorité absolue du patron »... et les leviers de commande, entre des malins inexperts ou indignes, ont maintes fois conduit au désastre. « Le libéralisme économique avait salué dans le crédit une nécessité primordiale »... et ce moteur de l'organisme producteur, accaparé par des financiers sans scrupule, n'a servi qu'à vivifier leur funeste domination. « Le libéralisme économique avait considéré le travail comme une marchandise... la famille comme une simple pourvoyeuse de main-d'œuvre »... et la misère immémorée a démembré le foyer, tarie la natalité, provoqué la crise de l'embauche ou la sous-consommation, génératrice de chômage.

Et à Gaston Tessier de déclarer à son tour :

« Ce qui, en dernière analyse, revient à la constatation de lois naturelles fondamentales : l'homme, à côté de devoirs à pratiquer, dispose de droits que nulle puissance, ni même sa propre volonté, ne peut faire disparaître. Savoir cela et ne pas craindre de le proclamer, telle est bien la cause initiale du syndicalisme chrétien ; telles sont aussi sa vocation permanente et sa force d'attraction, dans le monde entier, à l'égard de tant d'êtres laborieux, anxieux, douloureux, pour lesquels apparaît comme une lumière, un espoir, un réconfort, cette flamme de conviction et de dévouement qui est l'âme du syndicalisme chrétien. »

(Préface de « Chances et périls du Syndicalisme Chrétien », de Georges Levard.)

Nous pourrions multiplier les citations de militants ouvriers, d'assemblées syndicales : la lutte était engagée pour le pain, pour le bien-être, mais aussi et surtout pour la liberté et la dignité. Jacques Maritain l'a bien compris lorsqu'il écrit

« ... Le phénomène capital qui s'est produit à ce point de vue au XIX^e siècle est la prise de conscience de soi effectuée par la personne ouvrière et la communauté ouvrière. Tout en affectant la vie économique et l'ordre temporel, un tel gain est avant tout d'ordre spirituel et

moral, et c'est ce qui fait son importance. C'est la prise de conscience de la dignité humaine offensée et humiliée, et la crise de conscience de la mission du monde ouvrier dans l'histoire moderne. Elle signifie l'ascension vers la liberté et la personnalité, prises dans leur réalité intérieure et dans leur expression sociale, d'une communauté des personnes, de la communauté tout à la fois la plus proche des bases matérielles de la vie humaine et la plus sacrifiée, la communauté du travail manuel, la communauté des personnes humaines affectées à ce travail.

« ...Bref, le gain historique dont nous parlons ici, c'est la prise de conscience de la dignité du travail et de la dignité ouvrière, de la dignité de la personne humaine dans le travailleur comme tel... »

Valeurs morales

Les valeurs qui ont animé le mouvement ouvrier et le syndicalisme, valeurs qui impriment un sens à nos luttes, sont des valeurs morales.

— On est pas des chiens, nous sommes des hommes, ce n'est pas juste !... C'est une atteinte à la dignité... On ne respecte pas nos personnes. Soyons solidaires... Que de fois avons-nous entendu ces phrases dans nos quartiers et nos usines !...

Dignité, justice, respect de la personne, solidarité... si on se méfie des mots qui ne s'incarnent pas, on sait aussi dans la classe ouvrière que sous ces mots il y a des exigences à traduire dans la vie. Confusément, maladroitement, comme à tâtons, les hommes expriment ces exigences. Les ainés dans le mouvement ouvrier ont senti combien celles-ci avaient des racines profondes, inscrites au cœur de l'homme.

Ces valeurs, comme l'indique Albert Lachize-Rey, sont des valeurs morales :

« ...On peut, en effet, penser que les valeurs qui donnent son sens à l'action syndicale sont bien des valeurs morales et même que l'action syndicale est une promotion de la morale étendue à des domaines ou à des secteurs auxquels souvent on ne l'étendait pas.

« Toutefois, il faut parler de valeurs morales et non de doctrines ou de système de morale, car des hommes qui préconisent des théories morales différentes ou qui donnent à la morale des fondements différents peuvent tomber d'accord pour respecter les mêmes valeurs dans l'action.

« ...Mais il faut signaler dès maintenant deux caractères :

— Elles sont liées à une exigence impérative de la conscience humaine. On peut concevoir que la beauté soit facultative et que tous ne soient pas appelés à la créer ; mais on ne peut concevoir que la justice soit facultative et nul n'est dispensé de travailler à la créer là où elle n'est pas ;

« ...Elles sont liées à une exigence universelle : la justice ne peut être que la justice pour tous, et non pas seulement pour moi. »

Après avoir indiqué les réticences et le discrédit de la morale (morale individuelle sans dimension sociale, paternalisme, charité condescendante, justification par la morale et la religion de l'exploitation et de l'injustice sociale) Lachize-Rey précise en quel sens le syndicalisme constitue une véritable promotion des valeurs morales.

« ...Le syndicalisme, en effet, est la prise de conscience d'une dimension nouvelle de l'exigence morale qui ne concerne pas seulement les rapports personnels entre les hommes, mais aussi l'organisation de la

vie économique. Tout le courant du libéralisme tendant à exclure le domaine de la vie économique et du travail --- traité comme une marchandise --- de la morale : le syndicalisme consiste, au contraire, à réintégrer le domaine du travail et de la production à la vie morale...

...Enfin, il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelle fut la nouveauté d'un tel point de vue dans les milieux catholiques qui, précisément, restaient souvent attachés à une morale surtout individuelle, familiale. Nous réalisons mal aujourd'hui la nouveauté pour beaucoup de chrétiens d'une encyclique comme « *Rerum Novarum* » (1891) et d'une expression comme celle de « morale sociale chrétienne » à laquelle se réfère la déclaration de principe de la C.F.T.C. dans sa rédaction de 1947.

Ainsi, il y a bien à la source de l'action syndicale DES EXIGENCES MORALES ET LA PRISE DE CONSCIENCE D'UNE DIMENSION NOUVELLE DE LA MORALE.

...Les valeurs morales jugent l'histoire :

« Les valeurs morales relèvent de la conscience et de la raison, présentes au moins virtuellement en tout être humain. Cette conscience et cette raison se présentent comme un principe de jugement intérieur auquel chacun doit être fidèle et dont les exigences ne sauraient être subordonnées à autre chose ; les valeurs morales affirmées par la conscience nous servent à juger et à orienter le développement historique et social ; c'est au nom de la valeur de justice que nous pouvons reconnaître l'injustice d'une société, d'une évolution historique ou d'un régime. Même si les valeurs sont découvertes progressivement au cours du développement historique, elles se placent au-dessus de ce développement pour le juger. La conscience se présente donc comme un juge supérieur à l'histoire et témoigne qu'il y a dans l'homme, à côté de son aspect historique et social, un aspect par où il dépasse l'histoire et essaie de la soumettre à des valeurs qui lui sont supérieures. »

Plaçant l'homme avant la machine, l'homme sans l'argent, le combat syndical fut dominé par les exigences de la personne au travail, dans la société et dans le monde.

C'est par sa fidélité au sens de l'homme, à sa dignité de personne libre, responsable, solidaire — qu'il s'est opposé depuis toujours aux totalitarismes de droite ou de gauche. Si le P.C. et la C.G.T., déviation totalitaire du mouvement ouvrier, se sont tus — pour certains de leurs militants avec la honte dans les consciences — devant Staline, Poznan, Budapest ; les organisations syndicales non communistes, la grande masse des syndicalistes, se sont élevés avec indignation contre la dictature et ses crimes.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons cessé de proclamer notre refus des systèmes totalitaires d'où qu'ils soient. La position courageuse durant l'occupation, le régime de Vichy, notre attitude pendant la guerre d'Algérie, la condamnation des tortures, l'action pour la paix, la lutte quotidienne pour les conditions de vie meilleure pour les plus défavorisés, pour les pays en voie de développement, tout cela est fait en référence à ces valeurs fondamentales auxquelles nous sommes profondément attachés.

Dans notre monde, face aux égoïsmes des nations, des catégories, la conscience aiguë de nos devoirs et des exigences humaines est plus que jamais indispensable. La conscience de nos devoirs c'est la conscience des droits des autres, c'est le sens de notre combat aussi qui, refusant le pragmatisme, veut être **bâtisseur de civilisation**.

C'est parce que nous voulons bâtir une civilisation que, construisant sur les exigences de la conscience, de la raison, nous affirmons que le syndicalisme doit se construire sur des valeurs humaines épurées et valorisées dans les coeurs des camarades chrétiens par l'esprit évangélique.

Oui, répétons-le, au sein d'un syndicalisme d'un type nouveau, celui que nous construisons ensemble, la rencontre entre chrétiens et non chrétiens peut et doit se faire sur des exigences, sur des valeurs morales communes.

Le chrétien syndicaliste n'est pas dispensé par sa foi d'avoir recours à sa conscience et à sa raison dans tous les domaines de sa vie et de son activité syndicale. Les exigences de sa foi l'appellent, à une conscience plus belle afin de valoriser la création de Dieu (il en est de même pour le travailleur juif ou musulman). Le syndicaliste libre penseur, areligieux, ne peut arguer de son incroyance pour rejeter les exigences de sa conscience morale et la fidélité à celle-ci.

Parce que nous aurons ces exigences communes, parce que nous appellerons les travailleurs pour des tâches difficiles dans la fidélité aux valeurs communes de l'humanité, nous pourrons dire à nouveau avec J. Maritain :

« ...Le temps est venu de faire appel aux réserves morales et spirituelles du peuple, de l'humanité commune --- les dernières réserves de la civilisation --- indissolublement pour la victoire et pour la reconstruction. Et ces réserves morales et spirituelles ne sont pas un instrument dans les mains des détenteurs de l'autorité ; elles sont le pouvoir même, et la source d'initiative, d'hommes conscients de leur dignité personnelle et de leur responsabilité... »

« ...Le peuple, ce sont des âmes, ce sont des personnes humaines rassemblées par les communes tâches humaines et par la conscience commune du travail que chacun doit faire pour avoir sa place au soleil avec sa famille et ses amis, par une longue expérience des peines et des joies de la vie sans gloire, par un commun capital de sagesse héritaire amassé dans l'esprit des laborieux, par des sentiments humains, des traditions humaines et des instincts humains qui nourrissent en chacun, tout près de la nature, un effort personnel, si limité soit-il, de raison et de liberté. Le peuple est la patiente poussée des activités, de l'intelligence humaine et du travail humain pullulant dans les vies individuelles au ras du sol de l'existence civilisée... »

« ...Ce que j'appelle l'homme de l'humanité commune, celui en qui j'ai confiance, c'est la grande multitude de ceux qui, engagés dans les structures morales et sociales, si humbles soient-elles, de l'existence civilisée et des groupements où s'éveille la conscience collective, s'acquit-

tent des tâches communes, de la grande œuvre élémentaire et anonyme de la vie humaine... »

« ...C'est des élites nouvelles que tout dépend, c'est d'elles que le monde a désespérément besoin... »

Nous ajouterons : « C'est d'elles que le mouvement ouvrier a désespérément besoin. »

• CONVERGENCE dans la fidélité commune POUR LA RESPONSABILITÉ DU PLUS GRAND NOMBRE

Comme nous l'avons indiqué dans un chapitre précédent, notre Confédération est confrontée aux problèmes de notre temps, demain est à notre porte avec ses problèmes nouveaux qui nous obligent à rechercher comment être toujours mieux à même d'assurer notre tâche.

La poussée démographique va modifier sensiblement le visage du pays et les exigences sociales et économiques.

Engagée dans l'expansion économique, bénéfique pour un grand nombre, cruelle pour les plus défavorisés, une première exigence apparaît nettement. Comment assurer aux hommes, à tous les hommes, le bénéfice de l'expansion ? Comment lutter contre les disparités et les injustices qui se développent et torturent nos consciences de syndicalistes.

Dans notre société de consommation où le niveau de vie global augmente... les problèmes de demain seront, avec celui d'une répartition équitable du revenu national, ceux de la culture, de la participation et de la responsabilité. Faute de quoi, le néo-capitalisme économique et politique réussira sous le couvert du confort et du bien-être à amoindrir les volontés et à stériliser les esprits.

Refusant une société matérialiste qui annihile les volontés, nous avons, au contraire, l'espérance de dominer notre société afin que les moyens considérables de cette époque incitent à la liberté et à la responsabilité du plus grand nombre. Face à l'Etat, à des groupes d'inté-

rêts puissants, comment assurer le contrôle démocratique, les relais indispensables et la satisfaction des besoins matériels et moraux ?

Au plan international, la construction de l'Europe, qui ne doit pas être celle du capitalisme, appelle notre vigilance et nos efforts.

Nos tâches de solidarité et de coopération technique avec les pays en voie de développement, la construction de la paix par le désarmement et la lutte contre la misère de deux tiers de l'humanité : tout cela exige des hommes nombreux, désintéressés, solidaires, prêts à s'engager, pour que se réalisent nos objectifs.

Dans un monde que la radio, la télévision, les échanges nous ont appris à mieux connaître, nous sommes investis d'une responsabilité particulière, non seulement à l'égard des Français et des Chrétiens, mais en face de l'humanité et de tous les travailleurs.

Nous l'avons vu, il nous faut comprendre, nous adapter, réagir.

Sensible aux devoirs que nous devons assumer au mieux, la C.F.T.C. a voulu réfléchir pour définir les conditions d'un meilleur exercice de sa responsabilité, en réalisant les conditions d'une confédération que nous désirons mobilisatrice de plus nombreuses énergies.

La continuité du passé dans une perspective d'avenir

Si le projet de statut ne reprend pas la référence à la morale sociale chrétienne, cela correspond au vote du Congrès confédéral de 1963, la majorité s'étant prononcée dans ce sens.

Cela ne signifie pas l'abandon de tout principe fondamental comme base de notre action, ceci est affirmé avec force dans le projet, c'est la dignité de la personne humaine, « exigence première de la vie sociale ».

Notre volonté, exprimant d'ailleurs vos demandes, a été de formuler des textes offrant le maximum de garanties.

Comme le prouvent amplement les comparaisons avec « Pacem in Terris » et la « Déclaration des Droits de l'Homme de l'O.N.U. », ils constituent un ensemble cohérent et particulièrement exigeant pour l'avenir.

A la vérité, nombre de militants l'ont déjà constaté, les textes nouveaux affirment nos mobiles, nos exigences, les droits et devoirs de la personne. Chaque mot, chaque phrase a un contenu à la fois précis et riche.

Que les camarades actuellement en désaccord veuillent bien examiner objectivement les projets ; ils y verront affirmés les points d'appui et les garanties qu'ils souhaitent. Non, ni M. Khrouchtchev, ni les totalitaires de droite, ou les tenants du capitalisme libéral ne peuvent le approuver.

Par ailleurs, ce rapport et un document-programme complètent et précisent les principes d'action, les points fixes, nos choix et objectifs essentiels en matière économique, sociale, politique et internationale. Notre action et nos recherches des années dernières constituent un sérieux capital. Notre choix pour la planification démocratique, l'organisation des économies régionales et des branches d'industries, nos réalisations — retraite complémentaire, assurance chômage, etc. — la priorité pour les plus défavorisés, tout cela examiné, analysé, précisé, montre la continuité du passé dans une perspective d'avenir.

S'agit-il de renoncer aux valeurs chrétiennes, de nier l'apport du christianisme à l'humanité ?... Certes pas !... L'accueil fait par le monde aux encycliques de Jean XXIII, à l'Ecuménisme de Paul VI, a confirmé que les hommes, qu'ils soient juifs, musulmans, bouddhistes, athées ou chrétiens, se reconnaissent dans la vérité.

Il faut reconnaître que malgré les errements dus aux hommes à certaines heures de l'Histoire et en certains points du globe, l'apport des chrétiens et du christianisme a permis une progression constante de l'humanité.

Faut-il nier pour autant que d'autres humains, déterminés par leur conscience, la morale naturelle, ou d'autres religions aient aussi œuvré admirablement pour cette montée humaine ? La conscience universelle s'est constituée par des valeurs vécues à partir d'inspirations diverses. C'est un fait indéniable. Dans le combat qui se livre depuis l'existence de l'être humain, se sont affrontées valeurs et contre-valeurs. En définitive dans les tourments et la souffrance l'humanité a progressé, la justice a étendu son règne, la vérité a éclairé les consciences, la forme de vie démocratique, la plus difficile mais la plus riche, s'est progressivement imposée.

Rechercher l'accord, la fidélité à des conceptions communes

Ces valeurs de l'humanité ont leur source dans une conception de la personne. Centre de la société par la possibilité de penser, de choisir, de souffrir, d'assumer sa vie, en un mot par sa conscience, l'homme trouve sa grandeur inaliénable. Cette conscience incarnée doit être respectée, la société doit être conçue pour son épanouissement. L'homme, esprit et corps, être unique, commande notre action, ses exigences et ses luttes.

Léon Blum nous appelait à bâtir une société à l'échelle humaine ; les chrétiens considèrent que, pour atteindre toute leur dimension, ils doivent projeter à l'échelle divine. Peut-on leur en faire reproche ? Leurs exigences devront être plus grandes et ils atteindront certainement mieux la dimension humaine.

Convaincus des exigences et des transformations nécessaires de la société dictées par notre conception personnaliste et communautaire, notre tâche sera de faire une « Terre des Hommes » avec ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas. C'est pour cette terre où nous sommes enracinés que nous avons à œuvrer plus nombreux, plus forts et plus divers ; mais fidèles aux mêmes aspirations profondes, parfois confuses ou formulées différemment, suivant les personnes, les époques ou les lieux.

La démarche de la Confédération est une démarche de la clarification. Les non-chrétiens ne se sentent pas vraiment engagés par les principes d'une organisation syndicale qui leur apparaissent relever d'une foi religieuse.

Pour répondre aux nombreuses tâches qui nous sollicitent, il y a urgence à créer les conditions d'un engagement du plus grand nombre. Nous déclarons actuellement nous réclamer et nous inspirer de principes d'essence religieuse et d'eux seuls. Il ne convient pas de vouloir

imposer nos principes, notre système de pensée, mais de rechercher l'accord de fidélité à des conceptions communes, partagées par des croyants et des non-croyants, ceci en vue de l'édification d'une société conforme à nos exigences.

Si nous reconnaissions que les principes fondamentaux de la morale sont adéquats à la raison humaine et ordonnée au bien de l'homme, nous considérons avec Pierre Antoine (*« Etudes »*, mai 1963) :

« Même celui qui ne reconnaîtrait pas Dieu dans la vérité reste homme et il a une conscience. Il est capable de comprendre par lui-même qu'il a une tâche d'homme à accomplir et de reconnaître, fût-ce d'une façon encore grossière et parfois déviée, les exigences de ce métier d'homme. C'est au nom de ce qu'il est et de ce qu'il reconnaît déjà que le langage de la loi naturelle s'adresse à lui et lui demande de s'accomplir dans sa pleine vérité d'homme ».

Concernant l'Eglise et le droit naturel, l'auteur ajoute :

« Ce qui est d'abord demandé au chrétien, c'est ici de vivre en honnête homme, conformément aux mœurs de son peuple et de son temps en tout ce qui est reconnu comme bien par les honnêtes gens, partout où cela ne s'oppose pas à la conscience.

« La morale n'est pas une création de l'Eglise et l'enseignement moral dans l'Eglise a toujours emprunté largement à ce qui est le patrimoine culturel de l'humanité. Saint Ambroise, écrivant un traité sur les devoirs, s'inspire d'un traité analogue de Cicéron ; Saint Thomas, dans

les parties morales de sa Somme Théologique, emprunte largement à Aristote ; actuellement, l'enseignement social de l'Eglise, par exemple, a, sur bien des points, d'importantes sources profanes et énonce des exigences de justice qui s'imposent aujourd'hui à la conscience humaine et ne sont pas reconnues que des seuls chrétiens..

« En reconnaissant la loi naturelle, l'Eglise reconnaît qu'une exigence s'impose à elle de rendre ce dialogue avec l'homme effectif, en prenant au sérieux la conscience de celui à qui elle s'adresse. Il est clair qu'il n'y aurait plus de dialogue si l'on donnait au chrétien, en quelque sorte, le monopole de la conscience, si l'on faisait pratiquement de l'Eglise, gardienne du droit naturel, la seule source de ce droit dans l'enseignement de son magistère, si l'on transformait la loi naturelle, d'essence universelle, en tradition ésotérique, ou si l'on tirait un nouveau dogmatisme de ce qui est fondamentalement compréhension et critique des mœurs ».

Il ne s'agit pas de nier les motivations personnelles, celles-ci sont souhaitables et respectables, elles doivent enrichir l'ensemble et concourir à la définition d'une pensée, d'une morale et d'objectifs communs, à condition qu'elles soient en concordance avec l'exigence première : le respect de la personne humaine.

Quelle force aurait une organisation où l'esprit de dialogue, de tolérance, mobiliserait les énergies en vue d'une société démocratique dans laquelle les hommes assureront au sein des groupes et communautés la satisfaction de leurs besoins matériels intellectuels et spirituels !

• POUR LES TRAVAILLEURS, PAR EUX, AVEC EUX

En engageant cet effort pour unir nos camarades dans la fidélité à l'essentiel, nous leur donnons la chance d'œuvrer ensemble. La Confédération, en prenant ces responsabilités, mise sur l'homme, sur les valeurs qui sont en lui et sur l'extraordinaire potentiel de rassemblement de travailleurs unis par les mêmes aspirations, dans le même combat.

La convergence des hommes et des idéaux, pour réaliser les conditions optima de rassemblement, est notre but. Aux travailleurs, nous ne dirons qu'une chose : c'est pour eux, par eux, avec eux, dans le respect sacré de leur conscience, dans l'affirmation de leurs droits et de leurs devoirs, que nous voulons transformer la société, la rendre plus humaine, plus juste.

Notre titre et nos statuts ne correspondent plus, en France, en 1964, à la réalité des choses. Pour être adhérent à notre centrale, personne ne devra se trouver gêné par une appellation et des statuts qui lui donneront le sentiment, même si cela est inexact, d'être intégré à une famille religieuse, dont il estime, à tort ou à raison, qu'il n'est pas membre.

Cette tolérance appelle pour tous le droit en se référant aux statuts et au préambule, de voir pris en considération, à propos des problèmes de vie, ceux des principes, spirituels ou religieux, considérés comme inviolables et auxquels ils réfèrent leur vie.



Le syndicalisme que nous voulons doit être large dans son recrutement. Certes, beaucoup de non-pratiquants, entraînés par la générosité des militants, la qualité de nos organisations, la justesse et la vigueur des positions C.F.T.C., sont maintenant avec nous. L'effort entrepris par chacun d'entre nous et ensemble en est cause. Mais nous ne pouvons oublier que plus de sept millions de salariés français ne sont pas organisés. Que de richesses perdues, que d'énergies à mobiliser parmi les compagnons d'aujourd'hui et surtout chez ceux — des millions — qui viendront nous rejoindre dans les dix années prochaines.

Nos tâches nécessiteront un nombre considérable d'énergies. De l'entreprise au monde, en tous domaines, en toutes responsabilités, il nous faudra des centaines de milliers d'hommes formés et énergiques.

Affronter le néo-capitalisme en France, lui disputer l'Europe, faire toujours plus pour les pays de la faim, exigeant que la base de la pyramide confédérale s'élargisse sans cesse au niveau des adhérents afin de dégager les militants indispensables.

Basée sur les principes humanistes, notre action proposera les solutions les plus adaptées pour conquérir la sympathie et l'adhésion. La conscience collective de la classe ouvrière française a été enrichie par des hommes et des apports divers. Nos pères y ont contribué. Nous avons aujourd'hui à la vivifier, à l'enoblir encore pour donner à la génération qui monte, à nos fils et filles, l'organisation apte à affronter les réalités de leur temps.

Une organisation démocratique indépendante à l'égard de l'Etat, des partis, des groupements religieux, respectueuse des hommes, respectueuse des philosophies différentes, mais qui appelle les hommes libres à construire avec elle. Cette construction, que nous avons à entreprendre ensemble, nous ne demandons pas aux hommes de nous dire sur quoi ils la fondent, si un chrétien a une conscience aiguë des droits, des devoirs de la personne humaine, et qu'il fonde cela sur sa conception spirituelle, c'est son droit.

Si un athée a le même respect de la personne humaine et le fonde sur sa conscience ou sur les droits de l'homme de l'O.N.U., c'est de sa responsabilité. Ce qui importe, c'est que les uns et les autres soient d'accord sur le type de société. C'est que les uns et les autres soient d'accord pour considérer que la société doit être ordonnée en fonction des hommes, que le respect de la personne humaine commande la vie économique, commande la vie politique, commande la vie internationale. Si nous sommes d'accord sur cela, si nous sommes d'accord sur cette construction, alors nous pouvons être largement ouverts. N'est-il pas vrai, d'ailleurs, quand nous regardons le monde, que les valeurs qui l'animent sont des valeurs qui émanent de courants divers. Notre mouvement ouvrier français doit beaucoup à des hommes comme Varlin, Pelloutier, Proudhon, Jaurès. Ces hommes, ces socialistes, ont apporté un sens aigu de la justice et de la dignité humaine. Mais ce mouvement ouvrier français doit aussi à un Marc Sangnier, à un Tessier, à Zirnheld, Hennebique, à tous ces militants d'inspiration chrétienne. Ce que nous voulons, c'est réaliser une convergence de toutes les valeurs qui ont animé le mouvement ouvrier français afin que celles-ci, issues du christianisme, de l'humanité, exprimées par le socialisme démocratique, constituent la base de la nouvelle organisation.

L'AVENIR DÉMONTRERA QUE NOUS AVIONS RAISON

Voilà ce que nous voulons. Ceux qui pensent que nous voulons autre chose se trompent. Et pour ceux qui persisteraient à se tromper, et il en est qui persisteront à se tromper chez nous et hors de nous, l'avenir leur fera la démonstration, nous en sommes profondément convaincus, que nous avions raison.

Cet effort de convergence est indispensable pour l'avenir du mouvement ouvrier. Né dans une cité ouvrière où vivaient côté à côté des familles socialistes, communistes, quelques-unes seulement étant chrétiennes, j'ai toujours constaté que ceux qui étaient capables de défendre leurs camarades n'étaient pas nécessairement dans un camp ou dans l'autre, et qu'il y avait chez des militants non-chrétiens une valeur humaine édifiante. Ainsi, le vieux militant socialiste qui me disait : « Délégué syndical dans le textile, tous les copains buvaient. N'ayant pas de logement convenable, le dimanche, ils avaient été au bistro et le lundi matin ils étaient encore ivres. Pendant des années, j'ai travaillé à faire que les gars ne boivent plus, qu'ils fassent du jardinage, qu'ils deviennent des hommes, des professionnels. Quand ils sont redevenus des hommes, ils sont devenus des syndicalistes combatifs ».

Mais l'Histoire a dressé des barrières entre les gens, entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, entre ceux qui sont chrétiens et ceux qui sont laïques, entre les paysans et les ouvriers.

Notre génération doit détruire ces barrières et faire en sorte que tous ceux qui inscrivent leur action dans cette volonté de transformation des hommes et des structures soient mobilisés ensemble afin d'atteindre les objectifs qu'ils s'assignent. C'est cela que veut la C.F.T.C. Rien d'autre. Mais c'est capital et c'est de l'avenir de la démocratie et du mouvement ouvrier qu'il s'agit.

Nous le sentons, c'est un effort de profondeur, de renouvellement, d'accueil et de tolérance, oui de tolérance. Il faut être des hommes tolérants. La tolérance est la qualité première du démocrate. Le démocrate est un homme qui sait écouter. Le démocrate est un homme qui sait reconnaître les richesses qui existent chez l'autre. Il faut qu'il tende, s'il croit avoir la vérité, à convaincre, mais il faut d'abord qu'il soit tolérant, qu'il respecte les autres. Le dialogue à l'intérieur et à l'extérieur de la C.F.T.C. doit être le dialogue de la tolérance, doit être le dialogue d'hommes capables de se respecter, même et surtout si avec certains de nos camarades il y a incompréhension. Ce qui est capital dans une organisation, ce sont les hommes qui la constituent.

Ce qui compte, c'est ceux qui animent, conduisent les organisations. Les idées mènent le monde, dit-on souvent, et c'est vrai. Mais les idées mènent le monde à condition qu'elles s'incarnent, à condition que les gens aient suffisamment de foi et de volonté pour qu'elles se traduisent dans la conscience et dans la vie.

Hommes de dialogue, redisons que, désireux de voir respecter leur conscience, nous voulons que soit aussi profondément respectée celle des autres.

Ayant lutté pour voir reconnaître nos droits, il faut nous faire un devoir de reconnaître ceux des autres dans l'organisation de demain.

Il faut que tous les hommes de bonne volonté puissent être admis dans notre Confédération sans aucune barrière, sans aucune contrainte, sans aucune arrière-pensée, sans aucune inquiétude de conscience ou d'intelligence, en définitive, sans aucun abandon.

Les chrétiens n'ont pas à avoir de complexe à l'égard des autres ; ils doivent être fidèles à leur foi, dans toute leur vie, mais capables de dialoguer et de travailler avec d'autres qui, comme eux, mettent au centre de leurs préoccupations le respect de la personne humaine, la morale naturelle et la réalisation d'une société fidèle à ses impératifs.

De même que les catholiques anglais militent aux « Trade Unions », que les catholiques italiens sont à la Confédération Italienne des syndicats de travailleurs (traduction C.I.S.L.), les Canadiens français à la Confédération des Syndicats nationaux (1), que les ouvriers américains sont unis dans l'A.F.L.-C.I.O., nous pensons que, dans une organisation

tolérante mais exigeante quant à la société à construire, les travailleurs chrétiens français peuvent aider à rénover notre mouvement syndical.

Ce qui se prépare est extraordinaire. Minoritaires dans le mouvement syndical français, longtemps incompris, par leur générosité et leur action, les travailleurs d'inspiration chrétienne ont bâti la première centrale démocratique de France.

En sympathie avec leurs collègues de travail, ils n'ont pas voulu rester entre eux, ils ont découvert les richesses portées par les autres, maintenant ils veulent briser les dernières barrières et ouvrir toute grande leur maison, la transformer avec le concours d'autres camarades, la rendre accueillante pour qu'elle devienne la centrale française à vocation majoritaire.

C'est dans cet esprit et avec la conviction de respect fidèle à ce qui était essentiel pour ses fondateurs que nous proposons ces projets de préambule et d'article premier où la Confédération affirme ses positions fondamentales.

(1) L'ancien titre était « Confédération des Travailleurs catholiques du Canada ». La référence à la doctrine sociale de l'Eglise a été remplacée par l'adhésion aux principes chrétiens.



Ce n'est pas nous qui le disons

« ...Les humanistes d'aujourd'hui ont une tâche immense et exaltante : accepter la modernité, mettre en évidence les valeurs qui lui sont propres et faciliter l'actualisation des valeurs essentielles à la dignité de l'homme.

« Ce combat pour les valeurs ne se situe pas uniquement au niveau des idées et du cœur de l'homme, il doit aussi se livrer au niveau des structures économiques et sociales, des institutions. Nous ne devons pas seulement repenser le monde, nous devons le bâtrir. On reconnaîtra en cela que nous sommes bien des hommes de la société industrielle.

« Cette recherche, nous devons l'entreprendre non à partir d'une idéologie fermée, mais d'un dialogue ouvert. Notre seule certitude doit résider dans la dignité absolue de tout être humain, non d'un être humain tel que nous l'imaginons mais de l'homme concret et existant ; nous sommes de ceux qui croient qu'aucune idée, aucun progrès, serait-il le progrès industriel, n'est supérieur au sourire d'un enfant ou du plus débile des hommes, car, dans le monde des choses finies, ce sourire est un témoignage du monde de l'infini. »

J.-M. ALBERTINI.

« Quoi qu'il en soit, cette métamorphose comptera dans l'histoire du mouvement ouvrier français — pour ne pas parler de la vie politique du pays. »

Joanine ROY.
(« Le Monde » du 6-3-84.)

« L'effort de réflexion qu'elle a accompli depuis une dizaine d'années a assurément accru le rayonnement de la C.F.T.C. Elle s'est probablement renforcée par le nombre d'adhérents et l'organisation. Mais elle a, dans les discussions et dans les grands débats de l'heure, tenu une place très supérieure à celle que lui donnerait le simple compte de ses membres. Elle ne compte en tout cas abandonner son étiquette et l'invocation de la morale sociale chrétienne qu'au nom d'une doctrine solidement élaborée. C'est la tâche qui l'attend pour 1984, mais il est probable, de toute manière, que sa transformation ne sera que progressive. Elle a du moins montré, dans les années précédentes, qu'elle était capable d'avancer et que les débats intérieurs ont été plutôt source de vitalité que d'affaiblissement. »

« Les Syndicats de France »
par J.D. Reynaud.

CINQUIÈME PARTIE

PROPOSITIONS **STATUTAIRES** **ET EXIGENCES**

TEXTES :

- du projet de préambule
- du projet d'article premier
- de la proposition du titre de la Confédération

Commentaires des textes



LE PROJET DE PRÉAMBULE

1. — Tout le combat du mouvement ouvrier pour la libération et la promotion collective des travailleurs est basé sur la notion fondamentale que tous les êtres humains sont doués de raison et de conscience et qu'ils naissent libres et égaux en dignité et en droits.

2. — Dans un monde en évolution, marqué par les progrès techniques qui devraient servir à son épanouissement, le travailleur est plus que jamais menacé par des structures et des méthodes déshumanisantes ou technocratiques qui font de lui un objet d'exploitation et d'asservissement.

3. — Face aux conflits qui déchirent le monde, aux menaces de destruction de l'humanité par les armes nucléaires, les exigences de justice, de fraternité et de paix entre les peuples sont plus impérieuses que jamais.

4. — Le syndicalisme est pour les travailleurs l'instrument nécessaire de leur promotion individuelle et collective et de la construction d'une société démocratique.

5. — Pour cela, il doit rester fidèle à ses exigences premières de respect de la dignité de la personne humaine qui inspirent son combat pour la liberté et la responsabilité, pour la justice et la paix.

6. — C'est pourquoi, la Confédération affirme sa volonté d'être une grande centrale démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs. Pour cela, elle entend développer son effort d'adaptation en restant fidèle à l'inspiration qu'elle a toujours trouvée dans les exigences fondamentales de la personne. Elle est résolue à poursuivre sa lutte pour les droits essentiels de l'homme, de la famille et des groupes dans le respect des devoirs qui en découlent.

7. — Tout homme a droit à être traité comme une personne. A chacun doit être garanti le plein exercice de

la liberté de conscience, d'opinion et d'expression, comme le droit de constituer des associations qui lui permettent de satisfaire aux divers besoins de la vie en société.

8. — Tout homme a le droit de diriger sa vie, de développer sa personnalité au sein des divers groupes et des communautés naturelles dont la première est la famille et, pour ce faire, de disposer, pour lui-même et les siens, de biens matériels, culturels et spirituels.

9. — Tout homme a droit de vivre dans une démocratie qui lui assure l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'objectivité de l'information, une participation active à l'élaboration et au contrôle des décisions politiques.

10. — Les catégories sociales, les régions et peuples les plus défavorisés ont droit à la solidarité effective de la société humaine dont l'organisation doit constamment inciter chaque homme et chaque groupe ou communauté plus favorisés aux devoirs que cette solidarité exige.

Aux travailleurs, la société doit garantir :

11. — Le droit à un emploi assuré et librement choisi, le droit à un revenu lui permettant, ainsi qu'à sa famille, une vie conforme aux possibilités de la civilisation moderne et le droit à la propriété des biens nécessaires à son existence ;

12. — Le droit à des conditions de vie et de travail garantissant l'intégrité et le développement de sa personne, à la solidarité effective de la communauté, notamment dans le chômage, la maladie et la vieillesse ;

13. — Le droit au libre exercice de l'action syndicale, y compris le droit de grève, et à la responsabilité à tous les échelons de la vie économique et sociale ;

14. — Le droit pour son organisation syndicale de défendre ses intérêts partout où ils sont en cause.

15. — Sur ces bases, la Confédération veut réaliser un syndicalisme de masse solidement implanté sur les lieux de travail regroupant les travailleurs et les travailleuses de toutes catégories solidaires qui, respectant la philosophie, la religion, la motivation où chacun d'eux peut puiser les forces nécessaires à son action, veulent s'unir pour construire ensemble cette société démocratique basée sur les valeurs fondamentales auxquelles elle se réfère.

16. — Dans la fidélité aux plus profondes traditions du mouvement ouvrier français, la Confédération, convaincue que ces perspectives sont de nature à rassembler les travailleurs,

DECIDE de se donner comme article premier de ses statuts :

NOS PROPOSITIONS

LE PROJET D'ARTICLE PREMIER

1. — La Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus — dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses — à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables.

2. — La Confédération et ses organisations affiliées affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'Etat.

3. — En conséquence, les structures et les institutions de la société doivent :

4. — a) Permettre à tout être humain, dans les domaines individuel, familial et social, de développer sa personnalité en assurant la satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et spirituels au sein des divers groupes et communautés auxquels il appartient ;

5. — b) Offrir à chacun des chances égales d'accéder à la culture et de prendre ses responsabilités dans la construction de la société.

6. — c) Réaliser une répartition et un contrôle démocratique du pouvoir économique et politique assurant aux travailleurs et à leurs organisations syndicales le plein exercice de leurs droits.

7. — De ce fait, la Confédération conteste toute situa-

tion, toute structure, tout régime qui méconnaissent ces exigences. Elle combat donc toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme.

8. — La Confédération estime également nécessaire de distinguer ses responsabilités de celles des groupements politiques et entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'Etat, des partis, des églises, comme de tout groupement extérieur.

9. — Sans poursuivre par principe un développement systématique des antagonismes existant dans la société, elle entend dans son action susciter chez les travailleurs une prise de conscience des conditions de leur émancipation. Elle choisit, dans une totale autonomie et en fonction de ses principes, les moyens et les alliances qu'elle juge utile de mettre en œuvre pour réaliser ses objectifs.

10. — La Confédération — fondée sur la démocratie interne de ses propres organisations et assurant à chacune d'elles sa part dans les délibérations et les décisions confédérales — combat pour la défense et l'extension des libertés démocratiques.

11. — Pour atteindre les objectifs qu'elle assigne, elle développe systématiquement la formation de ses adhérents conformément aux valeurs auxquelles elle se réfère.

12. — Elle proclame que le syndicalisme doit assurer sa part de responsabilités dans l'organisation mondiale indispensable au développement des Libertés, à la solidarité entre les peuples et au maintien de la paix.

En conséquence de ces modifications, le Conseil confédéral propose le titre suivant :

Confédération **F**rançaise
et
Démocratique du **T**ravail

C. F. D. T.

COMMENTAIRES DES TEXTES

NOUS ne reprendrons pas mot par mot, phrase par phrase, le projet de préambule et des statuts. Essayons d'en dégager l'esprit... Les points fixés, nous examinerons certains aspects qui font problème et préciserons notre conception de l'homme et de la démocratie.

Comme l'indiquent les « Cahiers d'action religieuse et sociale (numéro du 15 mars 1964) :

« ...Il n'y a plus de référence explicite à la morale sociale chrétienne.

— Par contre, on développe d'une manière beaucoup plus large les valeurs humaines fondamentales, que la doctrine sociale de l'Eglise enseigne et affirme dans un vocabulaire assez similaire. Nos lecteurs auront intérêt, dans le cadre de notre découverte de « Pacem in terris », à confronter ces projets avec la Déclaration des droits de l'homme de cette encyclique et de constater qu'au terme de « Pacem in terris », Jean XXIII déclare : « Les principes que Nous venons d'exposer ici trouvent leur fondement dans les exigences même de la nature humaine et sont le plus souvent du domaine du droit naturel. »

Les textes proposés ne sacrifient pas les valeurs fondamentales. Ils les rendent plus explicites à tous. Chrétiens ou non, ils présentent un effort de clarification par rapport :

- Au plan sur lequel se situe l'action syndicale ;
- L'indépendance à l'égard de l'Etat, des partis, des religions.

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE PRÉAMBULE

Le préambule rappelle que le mouvement ouvrier depuis sa naissance est basé sur la notion fondamentale que tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Il lie la construction d'une société démocratique :

a) A la promotion individuelle et collective des travailleurs (deux notions indissociables qui mettent en cause les structures capitalistes, l'enseignement, l'organisation économique, etc.) ;

b) A la lutte pour la et les libertés, la prise des responsabilités, la justice, la paix.

En face des droits imprescriptibles, le préambule souligne les devoirs des hommes et des groupes.

Les droits sont énumérés. Il ne s'agit plus d'une référence à une notion globale, abstraite pour ceux qui ne sont pas des chrétiens « avertis » et qui peut couvrir des comportements différents. Il s'agit de droits concrets. Explicitement formulés :

— Droit à être traité en personne ;

— Droit à la liberté de conscience, d'opinion, d'expression, d'association, etc. ;

— Droit de diriger sa vie au sein des groupes et des communautés naturelles dont la première est la famille ;

— Droit pour lui-même et les siens de disposer des biens matériels, culturels et spirituels ;

— Droit de vivre en démocratie assurant l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'objectivité de l'information, une participation à l'élaboration et au contrôle des décisions politiques ;

— Droit pour les personnes, les catégories sociales, les peuples à la solidarité humaine.

L'organisation de la société doit inciter hommes et groupes aux devoirs de solidarité.

L'énumération des droits des travailleurs n'appelle pas, semble-t-il, de longs commentaires. Indiquons cependant les garanties suivantes :

— Vie conforme aux possibilités de la civilisation moderne ;

- Droit à la propriété des biens nécessaires à l'existence ;
- Droit à des conditions de vie garantissant l'intégrité et le développement de sa personne ;
- Droit au libre exercice de l'action syndicale, droit de grève et à la responsabilité à tous les échelons de la vie économique et sociale.

La conclusion du préambule mérite attention. Elle ramasse en quelques mots ce qui est l'aspect déterminant de notre évolution :

Un syndicalisme de masse regroupant des travailleurs et travailleuses de toutes catégories ;

Solidaires ;

Respectant la philosophie, la religion, la motivation où chacun d'eux peut puiser les forces nécessaires à son action ;

Et qui s'unissent pour construire une société démocratique basée sur les valeurs fondamentales auxquelles elle se réfère.

Le respect des philosophies, religions, motivations et l'affirmation que chacun d'eux (les syndiqués) peut y puiser les forces nécessaires à son action appellent trois observations :

1. — Les valeurs qui déterminent la mission du syndicalisme ne concernent pas directement la finalité de l'existence de l'homme, qui relève pour chacun de

positions métaphysiques ou religieuses et pour lesquelles le syndicat n'est pas compétent. Il n'y a pas un impérialisme syndical qui détermine toute la vie. Les hommes décident du sens qu'ils lui donnent. Si le syndicalisme travaille à créer les conditions de l'épanouissement des hommes dans la société, c'est aussi dans les groupes et communautés adéquates que l'homme se réalise en finalité avec le sens de sa vie.

2. — Le syndicalisme ne peut que souhaiter que les valeurs morales qui inspirent son action soient épurées, affermies, ennoblies par des conceptions spirituelles, vivantes dans le cœur de ses militants.

De même, la loyauté, l'esprit de sacrifice et de service exigés par une religion ou une philosophie vécue seront un riche apport dans un mouvement syndical ayant besoin de militants désintéressés et parfois héroïques.

3. — Enfin, comme l'indique la Fédération de la métallurgie (B.M., n° 170, octobre 1963) : « ...des militants peuvent diverger sur le fondement religieux ou philosophique de leur sens de la dignité humaine sans pour autant être en désaccord sur des structures sociales garantissant effectivement cette liberté... »

C'est tout le sens à donner à la phrase du préambule :

« ...qui s'unissent pour construire une société démocratique basée sur les valeurs fondamentales auxquelles elle se réfère. »

de tout principe fondamental comme base de notre action. Ce principe de base est affirmé au deuxième alinéa : c'est la dignité de la personne humaine, « exigence première de la vie sociale ».

C'est en fonction des possibilités de développement de la personnalité de « tout être humain » que nous aurons soit à apprécier, soit à proposer tel ou tel type de structures et d'institutions de la société.

On retrouve cette manière de présenter notre organisation dès le premier alinéa ; à la différence du texte actuel qui mettait en avant « la préoccupation de préparer le triomphe d'un idéal de paix... » nécessairement très vague, le projet présenté oriente l'action vers « l'instauration d'une société démocratique d'hommes libres et responsables », puis précise au troisième alinéa ce que l'on entend par là : une société dont les structures et les institutions doivent :

— permettre le développement de la personnalité de

COMMENTAIRES SUR LE PROJET D'ARTICLE PREMIER

Le projet d'article premier des statuts précise : à qui s'adresse la Confédération :

« Réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus — dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses — à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables. »

Si le projet de texte ne reprend pas la référence à la morale sociale chrétienne, cela ne signifie pas l'abandon

chacun dans tous les domaines, au moyen de différentes associations ou communautés, marquant de plus par là-même les limites du syndicalisme qui sait fort bien ne pas pouvoir, ne pas devoir satisfaire à tous les besoins humains ;

— donner l'égalité des chances pour l'accession à la culture et aux responsabilités, c'est-à-dire supprimer les priviléges et les barrières de classes ou de castes pour ne tenir compte que des possibilités de chacun quelle que soit sa naissance ;

— changer fondamentalement les rapports de pouvoir, tant économique que politique par une répartition démocratique du pouvoir entre les groupes sociaux, tout en maintenant l'indépendance du syndicalisme à l'égard de l'Etat, des partis, des églises comme de tout groupement extérieur.

Ces exigences étant posées, nous sommes amenés à affirmer que nous combattons le capitalisme qui ne les respecte pas. A ce point de vue que l'on évite les procès d'intention. Formuler en phrases brèves des affirmations conduit naturellement à des positions sans nuances. Condamner toutes les formes du capitalisme c'est dans l'esprit du Conseil Confédéral condamner le **primat du capital sur l'homme** ; c'est affirmer d'une autre manière une formule de notre jeunesse, « l'amé d'un travailleur vaut plus que tout l'or du monde » ; c'est refuser que les soldisant impératifs techniques ou économiques vident nos provinces parce qu'il n'est pas « économique » d'implanter des entreprises dans l'Ouest ou le Centre ; c'est condamner tous les excès de cadences, de rendement, « d'organisation » du travail qui mutilent l'homme ; c'est aussi faire connaître notre refus de voir notre destin déterminé par les trusts du pétrole, de l'automobile, de l'acier... ou par les exigences de l'économie « socialiste » des démocraties populaires.

Tout autre interprétation (suppression de l'artisanat, du commerce, de la propriété, du logement, etc.) est abusive ou de mauvaise foi.

Quant à la propriété privée de De Wendel, Michelin, Schneider et compagnie (pour ce qui est de la France)... le capital accumulé depuis des décades c'est aussi de la souffrance, de la misère et du sang des travailleurs. Il n'est que juste que nous aspirions à rendre à la nation (sous des formes à préciser) ce qui a été gagné par les travailleurs, sur le compte de la nation.

Nous combattrons tout aussi vigoureusement tout autre régime qui, pour détruire le capitalisme, instaurerait une société totalitaire tout aussi opposée à notre idéal démocratique de liberté.

Cette affirmation doit être rapprochée de la première phrase du sixième alinéa : la Confédération déclare qu'elle mènera l'action nécessaire de manière que les travailleurs prennent conscience de l'ensemble des conditions de leur émancipation ; c'est ce que nous entendons habituellement par syndicalisme de masse. Mais, ajoutons-nous, nous ne faisons pas notre la thèse marxiste du développement systématique des antagonismes de classe comme seule possibilité de transformation sociale et que nous choisissons nos moyens d'action en fonction de nos objectifs.

Nous savons que la lutte des classes est une réalité dans le système capitaliste, réalité imposée par les possesseurs de capitaux. Chaque conquête ouvrière a été le résultat d'une lutte. Si cette lutte est nécessaire pour accéder à plus de justice, autre chose est de la développer systématiquement au risque de sauter dans une société totalitaire. Nous estimons que la société démocratique présente, bien que capitaliste, est un progrès sur les sociétés du passé. Cet acquis, il faut le préserver dans notre lutte pour une autre société encore plus démocratique faisant toute sa place à la classe ouvrière.

C'est en ce sens d'ailleurs que s'est prononcé le dernier Congrès confédéral en adoptant la résolution générale, position qui sera explicitée plus largement dans un rapport au congrès de novembre 1964, comme elle l'a déjà été dans différents travaux confédéraux ou d'organisations confédérées.

Enfin, nous rappelons les structures fédérales de la Confédération et la part de chacun dans les décisions tandis qu'est soulignée la nécessité de développer systématiquement — comme par le passé — la formation des adhérents conformément à nos valeurs.

Les dernières lignes de notre projet donnent une dimension mondiale à nos responsabilités de promotion des hommes dans la liberté, la solidarité et la conquête de la paix.



Après ces commentaires, il apparaît plus nettement encore qu'il y a convergences quant à la conception de la dignité de la personne humaine, de ses droits, de ses devoirs, entre : la Déclaration des Droits de l'homme, l'encyclique « *Pacem in Terris* » et les textes proposés par le Conseil confédéral et le Comité national.

Ainsi, des travailleurs, de foi et de philosophie différentes, d'accord sur les valeurs à partir desquelles l'action syndicale doit être conduite, peuvent, ensemble, se retrouver au sein d'une grande centrale démocratique (voir tableau comparatif de textes essentiels).

Nos exigences



« La Confédération et ses organisations affiliées affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première de la vie, commande l'organisation de la société et de l'Etat. »

(Article 1^{er} des Statuts.)

Le syndicalisme est pour les travailleurs l'instrument nécessaire de leur promotion individuelle et collective et de la construction d'une société démocratique.

(Préambule.)

Article 1^{er} et préambule déclarent solennellement que la dignité de la personne humaine commande l'organisation de la société et de l'Etat, organisation que nous voulons sous forme de société démocratique.

Nous avons au cours des pages précédentes insisté sur l'option première de la Confédération : la dignité et donc le respect de la personne humaine en fonction de laquelle seront déterminés nos objectifs et nos actions conduites. Notre Confédération ordonne donc ses structures, son organisation, ses campagnes d'action en conséquence de cette volonté de créer jour après jour un humanisme communautaire pour notre temps.

Tâche ambitieuse et difficile, car ceux pour qui l'homme est un moyen — et ils sont nombreux — opposeront des résistances multiformes. Mais cette tâche qui appelle déjà nos énergies en suscitera beaucoup d'autres. Notre sens de l'homme libre, responsable, solidaire, notre sens de l'homme travailleur, nous oblige à rappeler les valeurs en cause et les exigences de dignité au travail et dans la vie économique.

La Centrale que nous proposons aux travailleurs français sera une Confédération démocratique, dans son fonctionnement, par une participation active des hommes et des organisations à la définition de la politique confédérale, par ses structures à améliorer.

De même les moyens d'action et d'exécution seront donnés afin de répondre mieux, plus vite, aux impératifs de notre temps.

Des propositions seront faites lors d'un prochain congrès ordinaire pour rendre plus vivante et plus efficace notre organisation, afin de la rendre encore plus démocratique par des structures mieux adaptées à l'époque.

Notre outil sera alors plus apte à réaliser son travail : rendre la vie ouvrière plus en correspondance avec nos exigences pour la personne humaine, faire la société et ses institutions participantes à notre effort de promotion humaine.

La société démocratique pour laquelle nous optons voit ses structures profondément modifiées par le mouvement de socialisation. Elle doit permettre aux citoyens et aux travailleurs, par ses institutions de participer en hommes libres et responsables. Les groupes et les corps intermédiaires permettant dans la nation et avec l'Etat, la représentation, le dialogue, en certain cas, l'engagement et le contrat. La société pluraliste que nous voulons ne pourra être garantie que par un retour à une démocratie politique.

Nous y reviendrons.

D'abord affirmons et éclairons le sens de l'homme et de la démocratie.

LE SENS DE L'HOMME

La conduite de notre avancée pour la promotion ouvrière exige des principes de base qui solent référence et exigences.

En premier lieu : une conception de la personne.

L'HOMME EST LIBRE...

L'homme, être intelligent et libre, a la faculté de comprendre et de choisir. Il est un être libre : toute l'histoire de ses peines et de sa grandeur est l'histoire de son effort pour conquérir avec sa propre personnalité la liberté d'indépendance.

Il est appelé à la conquête de la liberté. Doué du libre arbitre, il comprend les actes qu'il pose et peut faire un choix entre le bien et le mal, ou ce qu'il conçoit.

Des influences nombreuses agissent sur lui; l'héritage, l'éducation, la nation, le milieu de vie, le travail restreignant sa liberté; néanmoins ces limites laissent à

l'homme un vaste champ d'action où il peut vivre en responsable.

Conséquence aussi de sa liberté, l'homme peut choisir et commettre le pire comme le meilleur.

... RESPONSABLE ...

Ce n'est pas nous qui avons choisi notre famille, notre nationalité, et bien souvent notre travail, mais c'est nous qui déterminons notre comportement familial, national, professionnel, notre libre arbitre est un moyen pour la liberté et le pouvoir de choisir est au service de pouvoir s'achever.

L'homme responsable doit tendre à réaliser l'ensemble de ses capacités et de ses aptitudes, sa force physique et ses forces spirituelles, remplir sa tâche et sa vie d'homme, se construire ainsi et se créer soi-même, s'enfanter soi-même tel qu'il le veut.

C'est à partir de sa volonté et de ses choix qu'il construira sa vie et orientera celle des siens.

Etre libre et responsable, guidé par sa conscience et son intelligence qui commandent ses décisions, l'homme a de ce fait une dignité qui le situe au sommet de la création.

Capable de maîtriser son instinct, ses tendances, de se grandir, l'homme est le seul être qui puisse choisir librement et consciemment sa voie.

... SOLIDAIRE

Partie intégrante de l'humanité, l'homme lui est solidaire, il ne peut vraiment s'accomplir qu'en aidant l'humanité tout entière à réaliser l'ordre universel.

Cette solidarité à l'humanité implique un choix décisif : se réaliser en faisant sa pure volonté ou en répondant à sa vocation de service appelée différemment suivant les hommes : le devoir, l'idéal ou Dieu. La réalisation de cet idéal contribue à l'épanouissement de l'homme, parce que la vie est inspirée et dominée par ce choix.

Ecouteons Proudhon :

« D'où me vient cette passion de la Justice qui m'entraîne et m'irrite et m'indigne ? Je ne puis m'en rendre compte... C'est mon Dieu, ma religion, mon tout et si j'entreprends de la justifier par raison philosophique, je ne le peux pas... »

Avoir conscience de la valeur de la personne, c'est respecter sa nature libre, son besoin de connaître et d'aimer, de grandir, c'est vouloir que la société ne porte pas atteinte à son intégrité, mais au contraire favorise son plein développement.

Ayant des droits sur le monde et tout ce qu'il renferme : richesses créées pour servir à tous les êtres humains, que ce soient les richesses libres (lumière, air) ou les richesses transformées par l'industrie des hommes.

A cause de sa première place dans la création, tout homme normal a des droits fondamentaux égaux à ceux de ses semblables, qui peuvent être limités par le bien de tous, défini plus loin.

Mais pour satisfaire ses besoins essentiels, il a des droits imprescriptibles que l'on ne peut réduire ou faire taire, droit de faire vivre sa famille, respect de sa dignité, etc.

C'est le sens des révoltes du passé, d'esclaves dans l'antiquité ou, plus près de nous, des canuts de Lyon, « vivre en travaillant ou mourir en combattant ».

Les droits des hommes ne sont pas une invention pour permettre le progrès social ou bousculer un régime ; ils sont la conséquence intangible de la nature humaine, de la dignité et de la responsabilité de chaque personne, même si elle occupe le dernier rang dans la hiérarchie sociale.

Faire valoir ses droits, c'est donc en définitive remettre en honneur la personne humaine, rendre à l'homme sa vraie place dans la société. Lorsque les droits essentiels sont méconnus, bafoués, leur rendre toute leur place devient le devoir commun de tous ceux qui admettent cette conception éminente de la personne.

Si donc nous parlons de revendications ou de réformes de structures, nous savons parfaitement pourquoi nous le faisons, et nous n'avons jamais séparé les droits et devoirs parce qu'ils procèdent de la même base.

C'est encore pourquoi nous n'admettons pas que l'on nous parle de devoirs sans satisfaire certains droits : droit d'association, droit à la culture, etc.

Le sens de l'homme ne peut pas se contenter de définitions ou de principes ; des exigences en découlent.

Et notamment :

— que les biens et services doivent être produits, utilisés, distribués équitablement pour servir à tous les hommes. Il ne peut donc pas être question d'admettre que des personnes ou des sociétés soient immensément riches et que d'autres soient dans la misère. L'application de cette exigence doit se faire aussi bien entre capitalistes et prolétaires qu'entre nations riches et pays sous-développés ou misérables.

Affirmer cela, ce n'est pas tendre vers l'égalitarisme, mais simplement rendre aux richesses leur rôle au service de l'ensemble des personnes humaines, tandis que l'exploitation de l'homme par l'homme sous toutes ses formes doit être rejetée, de même que l'exploitation de personnes par tel ou tel groupe, société ou structure.

L'homme dans la Société

Nous emprunterons au philosophe Maurice Blondel un passage d'une étude sur la pénétration de la vie personnelle et de la vie sociale.

« Mais nous n'avons pas cessé un instant de réagir contre la tentation d'isoler ce qui est à unir. Toujours, nous avons considéré les personnes humaines si profondément originales et distinctes, qu'elles soient comme membres d'une société des esprits en même temps que d'un organisme concret dont elles sont vitalement inseparables ».

La liberté est à la fois très engagée et très indépendante. L'homme s'intègre dans la communauté humaine, il ne peut s'achever normalement en dehors des groupes et communautés où il développe les valeurs essentielles et permanentes que la société seule peut fournir : la famille où il naît et s'éduque, la commune où les premiers liens se sont noués avec des hommes appartenant à d'autres familles, le travail qui en fait un participant effectif au bien-être de l'humanité (en même temps qu'il assure sa subsistance), sa nation, solidarité organisée.

Il doit donc participer aux tâches destinées à faire du groupe social un milieu où l'on vive, où l'on se développe et sous cet aspect, sa liberté n'est pas autre chose que son pouvoir de servir ; ainsi la personne ne s'épanouit qu'au sein d'une communauté de laquelle elle reçoit et à laquelle elle apporte.

Cette liberté est très indépendante. La société a pour but d'aider la personne à s'achever en union profonde avec les autres hommes, elle est au service de la vocation humaine. Elle a des exigences vis-à-vis de la personne mais elle ne saurait être tout sans être alors un système totalitaire, l'individualisme pour qui l'individu est tout et le collectivisme où la société est tout (la personne n'étant qu'une partie de cet ensemble) ne peuvent satisfaire notre conception de l'homme, être libre et social.

Faute de cet équilibre entre personne et société, on est conduit à des déviations graves.

Pour un pluralisme des modes de vie

Aujourd'hui la socialisation caractérise de plus en plus l'activité humaine de quelque ordre que ce soit. C'est là un fait technique, un fait objectif. Mais la socialisation peut être et est aussi une politique et une doctrine. Le socialisme est une philosophie de la socialisation de

l'homme par la socialisation de l'infrastructure technique de son activité. Si la maladie du libéralisme économique, c'était et c'est encore la liberté sans frein des puissances économiques et financières, la maladie engendrée par les « socialismes », c'est et ce sera, à des degrés divers, d'une manière ou d'une autre, les faits matériels tendant à s'imposer comme autant d'impératifs inconditionnels dans les modes de vie de l'homme. Ainsi la sphère de la vie privée serait réduite à la conscience tandis que la vie sociale serait standardisée. Sans pouvoir tirer de ce fait toutes les conséquences, bornons-nous à un point qui nous paraît capital pour l'expression de la vie personnelle. Le concept de tolérance fut inventé au XVI^e siècle pour respecter la conscience privée religieuse devant l'éclatement des croyances et l'apparition de l'incroyance. La société d'alors, moins « compacte », présentait des niveaux de réalité (infrastructure technique, vie économique et professionnelle, structures politiques croyances, etc.) relativement autonomes les uns par rapport aux autres ; leurs « charges » sur l'individu étaient objectivement légères. Aujourd'hui les infrastructures techniques et les structures institutionnelles de la société, souvent nécessaires pour répondre aux problèmes de notre temps, se sont développées de façon considérable. Elles interviennent autant par leur masse que par leur nature dans la vie des personnes. Il s'ensuit un conditionnement culturel générateur de conformisme, d'autant plus subtil et imparable qu'il ne touche les esprits que par le biais de comportements, de modes de vie imposés, présentés comme inéluctables, moralement neutres ou bénéfiques par rapport au passé.

Or, la socialisation pour être bonne se doit d'être émancipatrice des personnes : la société pour les personnes, et non l'inverse. Une société (un pays) de ce type ne peut être qu'hétérogène, c'est-à-dire pluraliste : pluralisme des groupes sociaux, des modes de vie et des comportements afin de respecter les personnes, c'est-à-dire leurs caractères, leurs tempéraments, leurs goûts, leurs idéologies, leurs éthiques, leurs croyances ; tolérance des personnes les unes pour les autres ; que les comportements minoritaires puissent s'épanouir au grand jour sans se sentir rejetés ou en difficultés.

Cela implique de remonter en-deçà du conformisme, à ses causes : tout ce qui est donné comme impératif dans la société industrielle. Il est, certes, de vrais impératifs, moins nombreux qu'on ne le dit, purement matériels ; mais l'intervention politique consiste à les maîtriser. Il y a à préserver la faculté de choix, à empêcher l'homme de s'en démettre. Et ce principe de liberté est indivisible : s'il est refusé à la personne privée, son exercice au niveau politique devient injustifié.

En ce qui concerne la dimension privée de la vie personnelle, il ne suffit pas que la société reconnaîsse l'autonomie des consciences et leur expression purement for-

melle (droit de penser et de communiquer sa pensée) mais aussi une certaine **zone d'existence** échappant aux normes sociales et ne relevant pour l'essentiel que du choix individuel ou familial de la personne (emploi, logement, etc.), la société s'organisant alors pour promouvoir de tels comportements personnels et en ordonner la pluralité.

Henri Thery nous invite en conclusion de son livre « Les Groupes sociaux », à la page 217, à un effort de recherche :

« Ce n'est pas faire injure aux idéologies qui nous ont été léguées par nos prédécesseurs que de reconnaître qu'elles ne nous permettent plus guère d'assumer les processus dialectiques que nous n'avons cessé de rencontrer tout au long de cette étude. Comment unir sans confondre ? Comment distinguer sans séparer ? Comment mettre au service l'un de l'autre, sans les réduire à l'état d'instrument servile : personne et groupe, groupe et société, vie privée et vie publique ? Comment développer à la fois l'unité et la pluralité ?

LE SENS DE LA DÉMOCRATIE

La réalisation de la personne humaine postule un régime politique où la liberté et la responsabilité peuvent s'épanouir : la démocratie authentique.

Le mot « démocratie » désigne d'abord et avant tout une philosophie générale de la vie humaine et de la vie politique et un état d'esprit... Ceci peut être compatible avec des régimes ou des formes de gouvernement divers dans la mesure où ils sont compatibles avec la dignité humaine et les droits de la personne.

Il est, suivant les termes d'Abraham Lincoln, « le gouvernement du peuple par le peuple ou pour le peuple ».

C'est encore une forme d'organisation de la société où chacun a librement une part de responsabilité et de contrôle.

La démocratie n'est une réalité que si elle permet la réalisation du bien commun de toute la nation, c'est-à-dire le bien de toutes les personnes humaines qui seraient ainsi appelées à leur épanouissement véritable...

Pour être authentique, elle devrait être par ses lois et l'autorité une démocratie personnaliste appelant les hommes libres au sens de la justice et du don, dans des conditions de bien-être matériel leur permettant une véritable culture.

Elle n'accepte pas la domination, le paternalisme d'une classe ; l'autorité dans le principe démocratique exige que ses détenteurs soient désignés par le peuple et en communion constante avec celui-ci. Ceci ne peut s'entreprendre efficacement que par une opinion publique informée des problèmes et réalités de la nation et du monde. Ceci entend une presse, une radio, des moyens d'information et d'expression libres, ceci entend le contrôle de l'élu, mais pour celui-ci la volonté de guider et



d'éclairer afin que les problèmes de direction et de gouvernement soient effectivement compris, même si l'on n'admet pas toujours les positions prises.

Ne connaissons-nous pas sur le plan syndical ce problème de l'autorité et du bien général de nos adhérents ou camarades ? Combien de responsables sont incompris lorsque parlant aux militants ou aux travailleurs, ils répondent à une légitime revendication par la réalité des données économiques ou politiques. Ils doivent alors continuer l'information et la formation, en même temps qu'ils renforceront les contacts avec ceux qui les ont mandatés, ceci afin de réduire le plus possible la marge d'incompréhension.

A plus forte raison, l'élu politique devrait s'inspirer de ces données, présentement il défend surtout des intérêts particuliers.

La démocratie réelle que nous désirons doit permettre que les responsables soient multipliés selon un certain fédéralisme des groupes sociaux de la famille à l'Etat à travers tous les aspects de la vie.

Il doit exister dans la nation des moyens permettant d'assurer librement la représentation des citoyens dans la gestion d'ensemble et dans l'établissement des directives générales. Il n'est pas question pour chacun d'avoir une part identique et égale de la gestion tant politique qu'économique, mais bien de confier aux hommes, suivant leur valeur humaine, leur compétence et leur esprit, les fonctions gestionnaires répondant le mieux à leurs aptitudes, ceci à tous les échelons et dans tous les secteurs de la vie nationale.

« Le parti pris de restreindre les attributions de l'Etat, inquiétant et dangereux tant qu'il s'accompagne d'une hostilité quelconque à la suprématie temporelle de l'Etat, devient purement et simplement salutaire dès que la juste notion de l'Etat et de sa suprématie est dûment rétablie ; il n'exprime alors que l'idée fondamentale de toute philosophie de l'autonomie, savoir que dans un ensemble hiérarchique, toute fonction qui peut être assumée par l'inférieur doit être exercée par l'inférieur, à peine de dommage pour l'ensemble tout entier. Car il y a plus de perfection dans un ensemble dont toutes les parties sont pleines de vie et d'initiative que dans un ensemble dont les parties ne sont que des instruments traversés par l'initiative des organes supérieurs de la communauté » (1).

Les droits de la personne dans tout l'édifice doivent être reconnus et respectés sans distinction de croyance religieuse, d'opinion politique ou de race.

Mais la véritable démocratie est-elle compatible avec le système capitaliste que nous connaissons ?

« La tragédie des démocraties modernes, dit Maritain, est qu'elles n'ont pas réussi encore à réaliser la démo-

cratie. Les causes de cet échec sont nombreuses. En premier lieu, les ennemis de l'idéal démocratique n'ont jamais désarmé »...

« ...Une autre grande cause de l'échec des démocraties modernes à réaliser la démocratie est le fait que cette réalisation exigeait inéluctablement de s'accomplir dans l'ordre social comme dans l'ordre politique, et que cette exigence n'a pas été satisfaite. Les antagonismes irréductibles inhérents à une économie fondée sur la fécondité de l'argent, l'égoïsme des classes possédantes et la sécession du prolétariat érigée par le marxisme en principe mystique de la Révolution ont empêché les affirmations démocratiques de passer dans la vie sociale, et l'impuissance des sociétés modernes devant la misère et devant la déshumanisation du travail, leur impossibilité de surmonter l'exploitation de l'homme par l'homme ont été pour elles une amère faillite » (2).

C'est dans le même esprit que Léon Blum écrivait il y a vingt ans dans « A l'échelle humaine » :

« Démocratie sociale »

« Ma seconde conclusion est que cette démocratie populaire ne peut être et ne sera qu'une démocratie sociale. Là est la condition de toute stabilité future. On ne saurait concevoir raisonnablement de divorce entre le pouvoir politique et la puissance économique. La bourgeoisie avait tiré son pouvoir politique de sa puissance économique. Elle est aujourd'hui déchue de son privilège politique. Si elle conservait cependant le privilège économique, qu'elle ne s'est pas montrée moins incapable d'exploiter pour le bien commun, la France resterait exposée aux plus périlleuses vicissitudes. On pourrait prédire presque à coup sûr une nouvelle période d'agitation et d'impuissance, une nouvelle suite de secousses et peut-être de révolution »...

Combien l'histoire de notre pays depuis la Libération confirme malheureusement ces réflexions.

Evolution du contenu démocratique

Avançant dans notre démarche afin de préciser nos vues, nous observons avec le Père Jean-Yves CALVEZ, à la Semaine sociale de Caen, qu'au cours de ces trente dernières années le mot démocratie a reçu des significations nouvelles :

« D'abord il est devenu l'antithèse de totalitarisme, et cela n'a pas seulement affaire à la « forme » de gouvernement, si l'on se souvient qu'Hitler reçut une investiture parlementaire et un appui électoral populaire. Dé-



mocratie signifie alors -- et encore -- respect des libertés personnelles inaliénables, droit à une justice impartiale, égalité des races, contrôle des gouvernements par l'opinion publique et par des mécanismes institutionnels. Démocratie libérale, si l'on veut, mais c'était un point de repère ferme : en ce sens, Staline était aussi peu démocrate qu'Hitler.

« Par la suite, le mot démocratie s'enrichit encore. L'après-guerre, avec le développement des organisations de Sécurité sociale, le progrès des techniques de production, de communication et de diffusion, a été caractérisé par un vaste mouvement de socialisation, accompagné des dangers bureaucratique, technocratique, danger d'anonymat, danger de « minorisation » pour le plus grand nombre. La démocratie devient alors le vœu d'une personnalisation par la participation au sein de la société socialisée.

« En même temps, à l'heure de la décolonisation, elle est l'aspiration vers une société de plus grande égalité, d'égalité de chances en tout cas pour ses membres ; plus généralement on veut en finir avec une époque de priviléges, de division en classes et en castes, de domination d'un peuple par un autre, d'un groupe par un autre.

« Et si la démocratie, naguère, avait trait au monde politique seulement, l'aspiration à la participation et à l'égalité de chances a trait désormais à toute institution sociale ; on insistera autant sur la démocratie dans l'entreprise, dans l'économie, dans l'accès à l'enseignement et la culture, que sur la démocratie dans l'Etat. On dira

donc « société démocratique » plus encore que « démocratie »...

Cette volonté de société démocratique anime nos efforts. C'est elle qui a déterminé nos options pour la paix, la décolonisation, contre le fascisme, mais aussi notre volonté d'une démocratisation de l'enseignement... C'est elle qui stimule nos militants dans l'entreprise pour renforcer le droit syndical qui permettra de compenser le pouvoir absolu des directions... C'est elle qui nous fait œuvrer pour plus de justice et de contrôle par la planification démocratique...

André JEANSON, en conclusion d'une leçon à la Semaine sociale de Caen en 1963, déclarait alors : « Malgré les forces contraires, la société industrielle moderne est encore assez fluide pour se laisser arracher aux perspectives d'une civilisation du « gadget » et d'un conformisme déshumanisant ; pour se laisser pousser dans la voie de la démocratie et de l'épanouissement des hommes ».

L'effort de réflexion, d'adaptation, engagé par nous participe à cette construction d'une société démocratique, pluraliste, « dans le développement parallèle de la démocratie économique et sociale et de la démocratie politique » (J. DELORS, Semaine sociale de Caen, 1963).

(1) Yves Simon, note sur le fédéralisme prudhonnien, *Esprit* 1 - 4 - 37.

(2) Jacques Maritain, *Christianisme et démocratie*.

SIXIÈME PARTIE

Réflexions concernant

LA STRATÉGIE

LA TACTIQUE

et

LA FINALITÉ

de notre action

NOTRE Organisation ne peut rester à l'abri de l'évolution de notre monde moderne. Nous l'avons vu, si les aspirations qui ont guidé et soutenu le combat du syndicalisme ouvrier depuis ses origines restent intactes et toujours d'actualité, il n'en reste pas moins que sa pratique s'éloigne dangereusement de sa pensée. Une synthèse de la pensée et de l'action syndicale s'impose. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de vouloir repenser le syndicalisme, ce qui serait à la fois ambitieux et absurde, mais de le mettre en situation d'affronter les transformations sociales, économiques et politiques qui bouleversent notre société.

Si un certain empirisme s'explique au niveau d'une tactique aubalterne, il ne saurait en aucun cas se justifier au plan d'une politique générale qui implique ses orientations de fond et l'élaboration d'une stratégie.

Il nous appartient de faire des choix, des grandes options capables de donner un sens à son action. Déjà à la C.F.T.C., l'action engagée à tous les niveaux de la centrale, pour la planification démocratique, relève d'une option mobilisatrice à caractère de transformation fondamentale.

La rapide évolution du monde, les perspectives d'évolution de la situation internationale, l'éclatement des structures économiques nationales, l'installation des masses dans une société de consommation, pour ne citer que quelques exemples, nous obligent à un effort de « RECYCLAGE » PERMANENT de sa pensée et de son action.

La pensée syndicaliste ne peut s'isoler dans la fixité au milieu d'un monde lancé dans un tourbillon de découvertes scientifiques et techniques qui ébranlent les mentalités, les opinions et les idéologies. C'est d'innovations créatrices qu'un syndicalisme de notre temps a besoin plus que de rêves basés sur l'évocation du passé.



1 Devant une alternative dépassée

POUR UNE SYNTHÈSE de L'ACTION et des ASPIRATIONS

Parmi les nombreuses idéologies qui ont marqué le mouvement ouvrier et influencé ses orientations et sa pratique, toutes sont considérées sous l'angle de deux mots qui les classent arbitrairement : il s'agit de « réformisme » et de « révolution » ; la difficulté n'est pas de définir ces deux termes, mais de « classer » sous l'un ou l'autre les orientations ou idéologies qui se perpétuent, évoluent et se font jour dans le mouvement syndical français.

Chez beaucoup de syndicalistes de notre pays, la révolution est mystiquement présente, tandis que le réformisme est pratique courante. Le problème d'aujourd'hui n'est pas de perpétuer un débat académique, mais bien de définir de façon claire et surtout intelligible pour les masses les orientations fondamentales du syndicalisme, ou si l'on veut les motivations profondes qui donnent un sens à son action et déterminent la finalité de son combat.

En sachant aujourd'hui :

1^o Qu'une conquête violente du pouvoir économique semble exclue ;

2^o Que la nouvelle société industrielle exerce nettement une action conservatrice sur les consciences ouvrières.

De cette situation, on peut retenir pour l'essentiel qu'aussi longtemps que le syndicalisme restera prisonnier du dilemme réformisme-révolution, il ne dépassera pas ses orientations du siècle dernier, il se refusera aux adaptations nécessaires, aux innovations qui s'imposent.

Qu'est-ce au juste que le réformisme que beaucoup pratiquent, que certains même acceptent en pensée et dans lequel pourtant personne ne se reconnaît ?

Le réformisme s'inscrit dans la société de consommation au sein de laquelle il trouve un stimulant revendicatif. Il la conteste uniquement parce que tous les hommes ne bénéficient pas d'un minimum de biens de confort, au nom de quoi sa lutte se réalise dans une société acceptée contre la paupérisation relative de la classe ouvrière.

Le réformisme n'est pas négatif, il pêche seulement par son absence de perspective sur la place de l'homme dans la société.

C'est pourquoi, une évolution constructive est inséparable :

- d'une stratégie (long terme) ;
- d'une dialectique de la participation et de l'engagement (moyen terme) ;
- d'un réalisme des situations (court terme).

L'action syndicale globale réunit inséparablement les trois

formes d'action : revendication, action sur les structures, transformation de la société.

Le syndicalisme a eu tendance dans sa masse à être une révolte contre la dureté d'une situation beaucoup plus qu'une action révolutionnaire contre l'essence même du capitalisme, c'est pourquoi son anti-capitalisme, absolu et profond au départ, a peu à peu revêtu un aspect informel et verbal. L'anti-capitalisme n'est pas un phénomène spontané et naturel au niveau des masses, encore moins aujourd'hui dans une société de consommation qu'hier dans une société caractérisée par la misère ; c'est la raison pour laquelle la motivation profonde de transformation de la société capitaliste doit pénétrer la conscience des salariés par le moyen d'une idéologie élaborée à partir de la racine de la condition ouvrière.

La stratégie syndicale ouvrière évolue encore de nos jours entre deux tendances contradictoires : la première gagnant progressivement sur la seconde :

— s'orienter vers une action quotidienne coupée à toute perspective et, par voie de conséquence, accepter l'ordre social établi ;

— négliger l'action réformiste et verser dans l'attentisme révolutionnaire négatif.

Dans la société industrielle moderne, la synthèse syndicale doit rechercher l'unité de ces deux exigences : action positive quotidienne et perspective de transformation sociale de la condition ouvrière ; c'est donc à une forte capacité de synthèse que le syndicalisme actuel a besoin s'il ne veut pas se voir ravalé au niveau d'un simple instrument corporatif et revendicatif, c'est-à-dire se contenter de jouer un rôle subalterne au sein d'une société où ne serait plus contesté le pouvoir économique.

Si nous voulons atteindre à la démocratie économique, voir se réaliser la planification démocratique, planifier en fonction des besoins essentiels, diriger les investissements, contrôler démocratiquement à tous les stades. Il faut sans négliger les importantes décisions nationales s'attaquer à l'entreprise.

Le pouvoir économique absolu doit d'abord être contesté à la racine même de la condition ouvrière que constituent les lieux de travail. C'est dans cet esprit que la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise doit être considérée comme un embryon de pouvoir tendant à s'attaquer aux aliénations de la condition ouvrière.

Le travailleur étant doublement exploité, comme producteur et comme consommateur, la contestation doit s'exercer à la fois :

— à l'intérieur de l'entreprise par une action permanente à la fois pour de meilleures conditions de travail, pour les soumettre au contrôle des travailleurs et par un effort de connaissance et de contrôle économique ;

— à travers les structures sociales et économiques pour les plier à la volonté des travailleurs et tendre ainsi à la réalisation de l'idéal syndical d'émancipation humaine du monde du travail.



La revendication salariale ne peut prendre un sens qu'intégrée à une stratégie ouvrière de la libération totale sous peine de dévier vers la forme de revendication souhaitée par le néo-capitalisme : l'action corporative pure, c'est-à-dire détachée de l'action de contestation de la société globale et donc, de ce fait, coupée de toute finalité visant à la transformation démocratique de la condition ouvrière.

Il nous faut bien constater que la revendication ouvrière dévie progressivement vers une revendication purement salariale. Une action revendicative exclusivement salariale est souhaitée par les éléments les plus lucides du patronat parce qu'elle conduit à fractionner la classe ouvrière, en développant des oppositions entre des groupes et des catégories de salariés.

C'est pourquoi, il s'avère indispensable que la synthèse syndicale restitue aujourd'hui la revendication salariale dans un processus global de lutte contre le système d'oppression qui caractérise la société capitaliste. Il ne s'agit pas seulement de vendre son travail au plus haut prix, mais également d'intervenir sur l'organisation du travail et dans la connaissance de l'entreprise, domaine jusqu'ici réservé exclusivement à la direction des entreprises, les soi-disant « relations humaines » n'étant qu'une mystification visant à faire participer activement les travailleurs à leur propre oppression, à les associer à la rationalité de l'exploitation de leurs capacités.

Le travailleur est dans le plus grand nombre de cas un exécutant passif intégré dans la hiérarchie d'une entreprise au sein de laquelle il répond de son acte de travail sans pouvoir intervenir sur les conditions de son exécution.

Dans une note de réflexion, Jean Auger, secrétaire de l'Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie, écrit :

« Il est indispensable d'engager la lutte en vue de la discussion et de la négociation de toutes les conditions du travail, condition d'une part de la syndicalisation de l'action, d'autre part de l'accroissement du pouvoir ouvrier dans l'usine.

« C'est à partir de telles positions qu'il est possible de se battre efficacement pour des revendications de pouvoir, d'établir ce lien dont nous avons parlé plus haut entre la revendication quotidienne et l'idéologie »....

Prenant l'exemple de l'action syndicale chez Bull, ce camarade souligne qu'en proposant des alternatives et la négociation de toutes les conditions de travail, on a fait preuve d'esprit offensif.

« C'est à travers ces différents schémas que se situe un syndicalisme capable de mener non des combats défensifs d'arrière garde, mais d'avoir des propositions d'action résolument offensives, de faire preuve d'alternatives révolutionnaires en face des négations capitalistes.

« Il nous semble donc urgent de dépasser les positions classiques et traditionnelles que nous avons l'habitude de voir couramment dans le domaine de l'action syndicale si l'on veut atteindre

dre d'autres objectifs que ceux d'une société de consommation et transformer fondamentalement le contenu du rapport de travail, la finalité du travail, les conditions de reproduction de la force de travail, en un mot accroître le **POUVOIR ouvrier**, et par là même la **RESPONSABILITE OUVRIERE**. »

« Est donc extrêmement positive toute tactique d'action qui, même sur des problèmes d'accroissement du revenu salarial, permet en même temps par ses méthodes et ses moyens de faire avancer la syndicalisation, de multiplier les centres de contestation, d'aboutir à des revendications de contrôle, et d'augmenter le pouvoir ouvrier dans l'entreprise.

« Est valable toute action qui exploitant les contradictions capitalistes permet de peser sur les décisions elles-mêmes et ne se contente pas d'agir seulement sur les conséquences, l'essentiel étant l'avancement du pouvoir syndical et ouvrier dans l'entreprise avant les revendications de consommation.

« Si comme exemple nous prenons le problème des techniciens de l'électronique, nous pensons qu'il ne s'agit pas de se battre seulement pour une meilleure place dans la hiérarchie professionnelle par le salaire ou la classification, mais de se battre également sur les problèmes fondamentaux, celui du développement de la valeur technique (perfectionnement, cours, etc...), celui de la responsabilité dans le travail ; celui de la gestion, etc... Certes des contradictions nouvelles se produiront notamment entre la valeur technique et le travail demandé, entre le perfectionnement acquis et la parcellisation croissante, mais une première plate-forme aura été atteinte.

« De même pour les ouvrières spécialisées du matériel radio ou des composants électroniques, il ne s'agit pas seulement d'une action pour les salaires, mais en premier lieu d'aboutir à la possibilité de contestation des conditions de travail qui leur sont imposées. Possibilité qui est liée à l'accroissement de la syndicalisation et du pouvoir syndical. Ceci n'avancera que dans la mesure où le syndicat sera capable d'obliger la direction à négocier toutes les conditions de travail, y compris les primes de rendement dans une première étape en vue d'accroître les possibilités d'opposition aux cadences et aboutir en un second temps à la suppression totale des primes.

« A noter que nous attaçons directement le pouvoir et l'autorité patronale beaucoup plus à partir des problèmes d'organisation du travail ou des décisions de gestion de l'entreprise, que sur des questions de salaires. Car l'autorité, la responsabilité patronale, le pouvoir capitaliste sont directement mis en cause lorsque nous attaçons aux méthodes d'organisation de la production ou à la gestion.

« La phase par laquelle il nous semble nécessaire de passer pour atteindre ces problèmes, notamment ceux qui concernent l'organisation du travail, est celle de la contestation permanente dans ce domaine. Dans le même temps la négociation et la discussion de ces conditions de travail. (Toutes choses qui échappent

pent à l'heure actuelle à toute discussion syndicale et font l'objet uniquement de mesures unilatérales du patron).

Les salariés vivent dans un contexte hiérarchique autoritaire. C'est là le propre de leur condition que la socialisation ou l'étalement des moyens de production ne suffit pas en elle-même à résoudre. La finalité de l'action syndicale consiste d'abord à démocratiser la situation du salarié dans son lieu de travail, en un mot à **démocratiser sa condition** et, par voie de conséquence, la société industrielle elle-même.

Dans la mesure où le syndicalisme borne son horizon à l'élévation du niveau de vie, se montre satisfait parce que les hommes ont aujourd'hui, grâce à son action, le nécessaire pour vivre, il tend à relâcher son effort pour comprendre tout ce qui manque dans une société pour que tous les hommes deviennent pleinement hommes — tout ce qui manque à la dignité d'un homme de l'école à la mort.

La société de consommation avec ses normes ambiantes, ses signes de « bonheur moyen », masque la réalité de la vraie pauvreté : un enseignement de classe, l'absence de culture, la pénurie de logements, l'accélération des cadences de travail, la longueur des horaires aggravée par la durée des trajets, l'angoisse en face d'un avenir professionnel incertain devant l'accélération du développement des techniques, l'oppression dans la vie du travail, l'exploitation quotidienne, autant de réalités qui constituent une forme moderne d'exploitation, c'est-à-dire subir sans jamais décider.

Une société restera foncièrement injuste tant que la valeur d'un homme sera considérée en fonction d'un modèle social de consommation et non en fonction de sa seule qualité d'homme.

2 Essai de définition d'une stratégie

Le régime capitaliste est caractérisé — du fait de ses contradictions — par un état permanent de crise structurelle. Le syndicalisme ne peut rester dans l'expectative, mais au contraire choisir judicieusement les moyens d'une intervention efficace dans cette situation de crise ; intervention nécessaire chaque fois que le mouvement syndical peut en tirer intérêt au détriment du profit capitaliste, non seulement pour satisfaire des revendications salariales, mais surtout pour obtenir un élargissement du pouvoir ouvrier de l'entreprise au plan de l'économie nationale.

Définissons maintenant l'articulation entre les trois formes d'action du syndicalisme :

— L'ACTION REVENDICATIVE.

Elle relève du domaine de l'action permanente du syndicalisme ; c'est l'action quotidienne et à court terme sur laquelle il n'y a pas lieu de s'étendre.

— L'ACTION SUR LES STRUCTURES est une action occasionnelle et à moyen terme qui relève de l'opportunité des situations ; elle est, de ce fait, inséparable d'une conjoncture économique donnée et de la traduction politique de cette conjoncture. L'action sur les structures capitalistes pose donc le problème de l'expression et de l'intervention politiques du syndicalisme. On comprend pourquoi cette forme d'action a toujours donné lieu à de nombreux débats au sein du mouvement syndical : elle est escamotée par les partisans de l'action corporative pure et condamnée par ceux qui se complaissent dans de fausses exigences révolutionnaires (tout ou rien) ; les deux tendances se rejoignent souvent pour neutraliser une position ou une action de caractère

confédéral sur les structures économiques au nom d'une triple accusation :

- Intégration économique,
- Compromission politique,
- Alléation du syndicalisme.

L'action sur les structures est pourtant le point central de l'effort de synthèse qu'un syndicalisme moderne se doit de réaliser pour sortir de ses contradictions et de ses errements ; c'est le point de raccordement entre l'action revendicative et l'idéal de transformation sociale.

La finalité, c'est l'émancipation des travailleurs par leur propre action au moyen du syndicalisme. Le syndicalisme est un moyen de libération du monde du travail. N'étant pas une fin en soi, le syndicalisme n'appartient pas au domaine de l'absolu, de la totalité et de l'intolérance, mais à celui du réalisme et du dialogue. C'est dans cette perspective que l'action sur les structures prend tout son sens malgré tous les risques qu'elle comporte tant dans le domaine de l'action qu'au plan de la permanence des idéaux du syndicalisme ouvrier.

— L'ACTION DE TRANSFORMATION de la condition ouvrière relève du long terme. Le saut brutal dans la révolution est difficilement pensable aujourd'hui dans notre société.

La condition des travailleurs est inséparable d'une société donnée. La personne humaine s'inscrit dans une société globale,

c'est si vrai que les syndicalistes savent bien pour le constater tous les jours que la démocratie politique est une chose et la démocratie économique — ou plutôt son absence — autre chose. On mesure mieux ainsi la vanité d'une action syndicale pure,

le syndicalisme ne peut être qu'un facteur de libération et non l'arme exclusive de celle-ci. Dans cette perspective, l'autonomie syndicale a un sens tandis que les possibilités d'action syndicale s'inscrivent dans des limites raisonnables et réalistes.

3 Recherche des lignes de force d'une pratique syndicale

Depuis ses origines, le syndicalisme a recherché un équilibre entre deux formes d'action : l'action corporative et l'action sociale globale.

Les deux grandes organisations qui furent à la base de la création de la C.G.T. : la Fédération des Syndicats et la Fédération des Bourses du Travail ont représenté : la première, l'esprit corporatif, la seconde, l'esprit d'une action sociale, générale, ou encore d'ensemble de la classe ouvrière.

Ces deux esprits, sans s'exclure, existent toujours au sein des organisations syndicales françaises ; ils sont sous-jacents à toute décision confédérale en matière d'action revendicative. Le problème qui est aujourd'hui posé aux syndicalistes n'est plus de chercher à maintenir un équilibre entre ces deux formes de revendication, mais à les situer dans une stratégie.

L'action d'une profession, industrie ou corporation, entretient à moins d'un fort souci éducatif une tendance à l'apolitisme, tandis que l'action sociale d'ensemble politise les revendications ouvrières, d'où possibilité d'une action sur les structures.

Là encore, c'est une synthèse entre ces deux formes d'action que le syndicalisme doit rechercher. Dans notre société moderne, l'action corporative ne peut être que complémentaire à une action plus globale, en quelque sorte le fer de lance de l'action revendicative ouvrière, le point fort d'une offensive dont l'exploitation du terrain doit rester du domaine général, c'est-à-dire confédéral.

Cette option faite, il reste à structurer le syndicalisme en fonction de cette tactique, ce qui exige un syndicalisme basé sur la solidarité de ses membres et soi-disant organisé à tous les relais de l'action interprofessionnelle : confédération, régions, unions départementales, unions locales.

Dans une société de confort dominée par le néo-capitalisme, il est essentiel pour le syndicalisme ouvrier d'éviter que l'écart ne se creuse entre régions riches et régions pauvres, entre salariés occupés dans des secteurs en expansion et ceux employés dans des industries qui périclitent, en un mot de refuser que ne se perpétue une zone minoritaire de pauvreté, tant sociologique

(vieux travailleurs), que régionale (régions semi-rurales), que professionnelle (industries en régression d'activité ou condamnées par le progrès technique), zone minoritaire de pauvreté qui pourrait constituer une autre France, une France « oubliée » comme il existe aujourd'hui une « Amérique oubliée » de plusieurs millions de personnes aux U.S.A.

C'est, parce que cette zone de pauvreté est devenue aujourd'hui minoritaire dans le pays que le sens de la solidarité active du mouvement ouvrier est à l'épreuve.

Les grandes aspirations ouvrières sont plus sociales que corporatives. L'augmentation des salaires, l'amélioration des conventions collectives, l'aménagement de la hiérarchie professionnelle ne sont que les aspects secondaires d'aspirations beaucoup plus générales et portent notamment sur :

- la réduction de la durée du travail ;
- la lutte contre la fatigue nerveuse et les cadences de travail ;
- la stabilité de l'emploi ;
- la recherche d'une éducation professionnelle permanente pour l'adaptation aux nouvelles techniques du travail ;
- la réforme de la formation professionnelle et la démocratisation de l'enseignement ;
- l'amélioration des retraites ;
- la construction de logements,
- la démocratisation de la société industrielle et de la condition ouvrière, qui sont autant de problèmes sociaux auxquels le syndicalisme se doit non seulement d'apporter des solutions abstraites, mais surtout de définir les grandes lignes d'action et les moyens de leur réalisation effective.

Quand une organisation est trop faible pour agir seule, l'action à engager et les moyens à mettre en œuvre supposent une politique d'alliance avec des partenaires d'accord sur le sens et l'essentiel de la finalité recherchée.



4 La place du syndicalisme dans une société nouvelle

Il n'est pas ici question d'une société idéale qui n'existera jamais, mais de répondre à une question de fond : la fonction de contestation du syndicalisme a-t-elle un caractère permanent quels que soient les régimes politiques ?

On peut répondre positivement à cette question parce que la fonction de contestation est dans la nature même du syndicalisme.

Le problème qui se pose aujourd'hui est de savoir si le militant syndicaliste considère que son action est exclusive, donc indépendante de l'évolution possible des structures ou relative, c'est-à-dire qu'elle peut accepter de se subordonner, dans un moment fort de la vie politique, à une action de transformation dont un des objectifs viserait à élargir les responsabilités des travailleurs dans la vie économique du pays.

La question se résume ainsi : le militant syndicaliste doit-il

rester un syndicaliste pur ou accepter d'être un syndicaliste doublé d'une capacité d'action politique ?

Suyvant la réponse apportée, le ressort de l'action syndicale est différent.

— Dans le premier cas, l'autonomie syndicale est absolue et peut aller jusqu'à mettre en péril des réformes de structure pourtant indispensables. Le syndicalisme refuse de se placer un jour dans le cadre d'une société acceptée.

— Dans le second cas, l'autonomie syndicale est relative, la contestation devient fonction de l'avancée des réformes décidées au plan politique avec l'accord des organisations socio-économiques. La réalisation, la consolidation et l'élargissement de structures nouvelles priment alors toute relance d'une action quantitative. Dans cette hypothèse, le syndicalisme peut envisager un jour de changer la nature de sa dialectique de la contestation en acceptant de l'inscrire dans une société acceptée.

5 Nécessité de définir une stratégie et une action internationales

Les structures de notre monde contemporain éclatent sous la poussée de l'évolution accélérée des techniques. A titre d'exemple, la coexistence pacifique n'est pas uniquement un impératif de paix entre les peuples, mais aussi un impératif intérieur basé sur la nécessité des échanges économiques et techniques des pays de l'Est avec ceux de l'Ouest.

La technique n'a pas de frontière, elle est universelle et envoiante, c'est ce qu'a tout de suite compris le capitalisme des monopoles qui est depuis longtemps une réalité internationale.

Le syndicalisme est jusqu'ici resté assez insensible au phénomène international de la poussée des techniques, il ne se sent concerné par la révolution technique qu'au plan national, il a tendance à compartimenter le phénomène et non à l'apprécier globalement, d'où des positions jugées plus « nationalistes » du côté des syndicats de travailleurs par rapport à celles des représentants du néo-capitalisme. Les syndicalistes trouvent souvent des alliés du côté du capitalisme déclinant et, de ce fait conservateur.

L'attitude des syndicats de travailleurs dans les organismes

internationaux est surtout défensive, celle-ci est, dans l'ensemble, compréhensible dans la mesure où les problèmes humains posés par des transformations économiques importantes ne sont pas au préalable socialement résolus.

Le problème n'est pas là, il est dans l'absence d'une définition précise de la finalité du syndicalisme au plan international.

Essayons maintenant de poser quelques questions :

— au niveau de l'Europe des Six, à quel moment se posera, avant qu'il ne soit trop tard, le problème de la dimension européenne du syndicalisme ? A quelle époque pourra-t-on raisonnablement se préparer à passer à un plan supérieur (niveau de toute l'Europe occidentale) ? La réalité d'une dimension extra-nationale du syndicalisme suppose que soit acceptée une limitation de l'autonomie des confédérations nationales, limitation qui pourrait aboutir progressivement à faire de celles-ci des sections nationales d'un syndicalisme européen ;

— le syndicalisme d'un pays peut-il accepter demain de se couper de certains intérêts nationaux pour défendre une cause de solidarité internationale ?

— face à l'expansion mondiale du néo-capitalisme, peut-on espérer demain une action offensive à la même échelle du syndicalisme ?

— les confédérations ou fédérations nationales doivent-elles continuer à élaborer des positions nationales quand des centres de décisions capitalistes sont internationaux ? Face à un monopole capitaliste de caractère international, les contacts entre syndicalistes de pays différents doivent-ils rester au niveau des échanges ou s'élever à celui d'une action à mener ?

— la dimension européenne ou internationale des conflits du travail restera-t-elle du domaine de l'espérance lointaine ou peut-on envisager rapidement une action collective d'ensemble des salariés des différents pays contre telle société, tel trust capitaliste international ?

— les organisations syndicales de pays industriellement déve-

loppés sont-elles capables de s'unir pour faire accepter par leur pays une transformation de l'assistance en biens matériels aux pays en voie de développement en une répartition internationale du potentiel des connaissances et des innovations techniques, seul moyen, non de supprimer un important retard impossible à combler, mais de limiter l'amplitude d'un écart absolu croissant ?

L'assistance technique limitée à l'apprentissage de l'utilisation des biens est une forme de néo-colonialisme industriel, ce qui compte, c'est l'accession aux connaissances créatrices, c'est la recherche, la découverte et la réalisation des techniques et non leur utilisation.

Autant de questions — et la liste n'est pas limitative — que le syndicalisme de quel pays que ce soit ne pourra guère échapper longtemps, sous peine de stériliser son action ou de s'enfermer dans un nationalisme économique dépassé.

6 La problématique de l'évolution syndicale

Le syndicalisme est une association humaine en mouvement et non une construction achevée. La dynamique syndicaliste exige un approfondissement permanent de sa finalité, de ses buts, de sa pratique et de son action.

Dans un monde en mouvement et caractérisé par l'accélération de l'histoire, le syndicalisme doit s'insérer dans le déroulement historique pour y défendre en permanence le souci de l'humain dans un monde de plus en plus mécanique et technique.

Face à la révolution technicienne et à trente-cinq ans du troisième millénaire, le syndicalisme doit d'abord savoir ce qu'il veut, pour savoir ce qu'il doit faire et comment il peut le faire.

En fait, il se trouve maintenant placé devant une interrogation permanente sur son propre avenir. Si la fonction du syndicalisme dans la société n'est pas prête à disparaître, par contre sa finalité de transformation radicale de la condition ouvrière, basée sur la suppression de la subordination et de la servitude, risque de dévier pour se perdre dans une société de confort.

Il appartient au syndicalisme de maintenir constamment en éveil les consciences ouvrières sur la nécessité de maintenir vivant l'axe d'une véritable libération du monde du travail.

Pour le capitalisme moderne, l'aliénation dans l'acte de travail — même aménagé et doré par les relations humaines — est la rançon à payer par nous afin d'acquérir les moyens de vivre librement à l'extérieur de l'entreprise. Le « consomme et tais-toi » est la règle d'or du néo-capitalisme.

Liberté de consommer ? Non, illusion de liberté puisque les grands intérêts orientent et façonnent en fonction de leurs profits la dynamique de la consommation.

Même si l'on peut espérer que le vertigineux essor des techniques permet de prévoir pour bientôt une réduction du temps de travail, et, par conséquent, une diminution sensible de la vie aliénée par le travail au bénéfice de la vie « libre », il restera le problème de la finalité de la production.

L'affranchissement de la pauvreté, les moyens de vivre à l'extérieur de l'entreprise, l'utilisation des loisirs, ne sauraient masquer la nécessaire libération dans le travail, c'est-à-dire la démocratisation du processus de production.

Les revendications, les luttes ouvrières doivent s'inscrire dans une action de mise en question d'une politique économique donnée et, par delà, viser à l'instauration d'un pouvoir ouvrier, pouvoir qui comporte nécessairement dans le cadre de nouvelles structures l'acceptation des responsabilités économiques de l'entreprise au plan de l'économie nationale. Le refus de telles responsabilités conquises par l'action syndicale équivaudrait à renoncer à la démocratisation de la vie économique.

L'exigence gestionnaire sous des formes à définir doit rester un axe fondamental de l'idéologie syndicale, c'est-à-dire l'instauration d'un pouvoir syndical capable de s'opposer à l'autonomie de l'employeur au sein même des lieux de travail.

Face à un capitalisme de monopoles et à un capitalisme déclinant de type traditionnel, l'action syndicale ne saurait se dissocier, sous peine d'une fragmentation de la classe ouvrière, mais rester dans une optique unitaire.



Dans la complexité du processus de production, il faut reconnaître que toute participation syndicale au contrôle d'une réalisation sociale ou d'un contrat collectif peut :

- Soit enfermer le syndicat dans une participation-collaboration ;
- Soit s'inscrire dans une tactique de débordement dans la visée d'un élargissement de l'embryon de pouvoir ouvrier obtenu.

Tout dépend de l'esprit qui procède à la lutte revendicative et à la façon dont les travailleurs ont été démocratiquement associés aux objectifs, à la tactique et au sens donné à l'action. La dynamique d'une revendication sociale contient un germe de conscience politique.

La politique ne saurait rester à l'écart des préoccupations syndicalistes. Il faudra bien trouver, un jour, le moyen de résoudre le problème de la nécessaire convergence des actions politiques

et syndicales pour la réalisation d'objectifs qualitatifs communs de transformation de notre société, ou alors que le syndicalisme abdique toute prétention à s'occuper des affaires et de l'économie du pays ; le pire serait qu'il s'érigé en contre-parti politique pour contester uniquement les partis en refusant d'assumer lui-même la moindre responsabilité politique.

Le syndicalisme doit, en conséquence, définir clairement ses objectifs, élaborer une stratégie, mettre au point une tactique et employer les moyens d'une action efficace globale, tout ceci en tenant compte de l'évolution des situations tant nationale, occidentale, qu'internationale.

L'avancée du syndicalisme est indissociable d'une extension des compétences et des connaissances intellectuelles, scientifiques et professionnelles dont la démocratisation de l'enseignement est la pierre angulaire. L'éducation permanente sera demain l'une des fonctions majeures du mouvement syndical, celle qui en tout cas conditionnera la réalisation des aspirations vers la liberté et la responsabilité.

CONCLUSION

Syndicalisme incorporé des pays de l'Est ou syndicalisme intégré, comme c'est le cas dans plusieurs pays occidentaux ? Non, syndicalisme engagé dans une action en profondeur de transformation de la société.

Syndicalisme intégré ? Non, syndicalisme situé dans la nation et conscient de ses responsabilités, de ses limites et de ses capacités d'action.

Prie dans l'histoire qui est son œuvre, l'homme se doit de toujours REINVENTER les institutions qui encadrent son action s'il ne veut pas être victime des innovations techniques nées de son génie.

Modeler et donner un sens à la nouvelle société industrielle, telle est la tâche capitale du syndicalisme, tâche qui n'est pas insurmontable, mais à laquelle il faut croire.

CONCLUSION

LA conclusion sera brève.
La centrale que nous proposons de construire sera humaniste et démocratique.

ELLE SERA HUMANISTE

L'homme, l'homme travailleur, l'homme concret sera au cœur de notre inspiration. Pour lui, nous mobiliserons nos énergies afin de transformer structures et institutions. Pour lui nous bâtrirons, en nous transformant nous-mêmes. Avec les hommes nous serons en dialogue... la paix et la fraternité ne procèdent que du dialogue.

ELLE SERA DÉMOCRATIQUE

dans sa fonction, ses institutions, ses perspectives, ses hommes. Elle sera accueillante à tous ceux qui sont prêts à engager le combat pour une société humaniste et communautaire.

Si le grain meurt!... Oui, le grain a donné toutes ses virtualités, l'épi apparaît.

Une page écrite dans la peine, les larmes, le sang parfois, doit être tournée, page de la grande histoire de la promotion des hommes. Elle est aussi écrite dans nos coeurs.

Une nouvelle page commence. Elle sera de la même encre... nous serons plus nombreux à y œuvrer. Elle sera écrite fidèlement à l'inspiration, mais en correspondance avec les problèmes de notre temps.

Construisons la Confédération Française et Démocratique du Travail. Elle vaudra ce que nous vaudrons.

E. D.

BIBLIOGRAPHIE

- MONTREUIL : p. 408-425 (1887-1935)
p. 505-508 (1936) Pseudonyme de
G. Lefranc
- La Droite en France de 1815 à nos jours : Renée REMOND.
- Histoire de la Démocratie Chrétienne : Maurice VAUS-SARD.
- Où en est le « Syndicalisme » : Lucien RIOUX.
- « Le Syndicalisme chrétien en France » : Pierre DELON.
- Le Plan de la C.F.T.C.
- Les expériences syndicales en France : G. LEFRANC.
- Traditionnalisme et syndicalisme : P. VIGNAUX.
- Cinquante années de syndicalisme : J. ZIRNHELD.
- L'âme du Syndicalisme : G. TESSIER.
- Chances et périls du Syndicalisme : G. LEVARD.
- Les syndicats en France : J. D. REYNAUD.
- Jules Zirnheld : P. PIAT.
- Gaston Tessier et la C.F.T.C.
(formation de février 61) : M. BOULADOUX.
- L'avenir du Travailisme
(nouveaux essais fabiens) présentés par RHS CROSSMAN.
- Collection du bulletin S.E.D.E.I.S. en particulier.
Suppléments futuristes et notamment :
- La Cité scientifique en 1972 : Abraham MOLES
(20-10-62).
- L'homme occidental en 1970 : Jacques ELLUL
(10-11-61).

- Débat sur les institutions politiques de la France en 1970 : R. ARON, G. VEDEL, R. PRIOURET, etc... (10-9-61).
- De l'incertitude économique à l'incertitude politique : Pierre MASSE (10-12-63).
- Profil de l'Europe en 1971 : A. GROSSER (10-5-61).
- « La planification à long terme, vers de nouvelles méthodes d'études » : M. VERMOT GAUCHY (1963).
- Le Figaro - Enquête : S. BROMBERGER (1963).
- Etudes statistiques de l'I.N.S.E.E., notamment
« Evolution naturelle de la population française jusqu'en 1975 » Numéro 2, avril-juin 1958.
- Population - Revue trimestrielle de l'I.N.E.D. :
« Image de la population active en 1975 selon le niveau de qualification », J. FOURASTIE.
- « La population active en France, recensement de 1962 »
Premiers résultats du numéro 3, juillet-septembre 63, R. PRESSAT.
- Travail et condition humaine : (semaine des intellectuels catholiques 1962).
- Les droits de l'homme et la loi naturelle ;
Christianisme et Démocratie ;
- Principes d'une politique humaniste : Jacques MARI-TAIN.
- Le chrétien et la politique : Jacques JULLIEN.
- Les groupes sociaux : forces vives : Henri THERY.
- La société démocratique (50^e semaine sociale de France-Caen 1963).

ANNEXE

I. - VOCABULAIRE

Pour clarifier quelques termes couramment utilisés dans cette confrontation sur l'orientation de la C.F.T.C.

II. - DOCUMENTS SYNDICAUX

Cette partie de l'annexe comprend quelques documents historiques et positions très importantes du syndicalisme français :

- La charte d'Amiens (1906)
- Le Plan de la C.F.T.C. (1935)
- L'organisation professionnelle. Rapport de Paul Vignaux au 20^e Congrès confédéral de la C.F.T.C. (1939)
- Le manifeste des douze

III. - CONVERGENCES

Vous constaterez à la lecture de ces textes la convergence de points de vue émis par des personnalités et des organisations de premier plan quant aux principes et à l'organisation de la société :

- Les statuts de la C.I.S.L. italienne
- Résolution de la Conférence syndicale africaine de Dakar (1962). Extraits.
- Repenser le socialisme. Extraits du livre de R.-H.-S. CROSSMAN
- Le nouveau programme du Parti social démocrate d'Allemagne

Pages

72

73

74

75

76

78

79

80

80

Pages

82

84

85

89

90

90

94

98

100

102

IV. - HISTORIQUE DU TRAVAIL D'ÉTUDE

accompli depuis la création de la Commission d'orientation

V. - TABLEAUX ET DOCUMENTS

- Les religions dans le monde
- Où va le syndicalisme patronal ?
- Les élections sociales en France. Quelques chiffres et trois cartes sur les résultats des élections à la Sécurité sociale en 1962. Répartition des voix C.F.T.C., C.G.T. et F.O.

VI. - QUELQUES POSITIONS ET PERSPECTIVES DE LA C.F.T.C.

- La formation doctrinale et idéologique à la C.F.T.C.
- Perspectives d'action sur le terrain politique
- Pour une politique contractuelle
- Action et relations internationales

I. - VOCABULAIRE

DOCTRINE

On entend, en général, par DOCTRINE, l'ensemble des opinions d'une école philosophique ou l'ensemble des points fondamentaux d'une religion (1).

« Lorsqu'on parle de doctrine, écrit un camarade, il faut entendre un système d'idées logiquement organisées, se présentant indépendamment des contingences de l'époque, visant à poser une hiérarchie permanente des valeurs morales, permettant de répondre à toutes les questions que pose la vie ».

Il ajoutait : « La référence à une doctrine est insuffisante pour conduire à une action de transformation sociale car elle entraîne :

- la confusion, quand on prétend passer sans intermédiaire de la pure doctrine à l'action politique ou sociale ce qui entraîne à des attitudes à la fois généreuses et incohérentes ;
- à la démagogie, quand on présente au nom d'un idéal doctrinal des exigences absolues sans considération des conditions et des moyens propres à les réaliser ;
- au sectarisme, quand on prétend détenir et monopoliser la seule expression légitime d'une doctrine ;
- à l'incompréhension de ceux qui, au sein du groupe, contestent l'interprétation tenue pour la seule légitime ».

Il faut, disaient les partisans du changement des statuts en 1947, réagir contre l'imagination d'une DOCTRINE toute faite qui règle à l'avance n'importe quelle question particulière et dont il suffit d'appliquer les principes à n'importe quoi...

IDEOLOGIE

« Dans le langage courant, faisceau d'idées-forces, capable d'animer un mouvement. Exemple : l'idéologie marxiste, l'idéologie fasciste, l'idéologie du réarmement moral.

« La plupart des partis politiques ont leur idéologie et insistent sur la formation idéologique de leurs militants.

« Le mot est quelquefois pris en mauvaise part, au sens de construction intellectuelle ignorante des réalités ».

(*Dictionnaire économique et social*, Th. SUAVET.)

Toute action collective implique une idéologie ; pour le mouvement ouvrier, elle comprend :

Bien qu'il s'agisse d'un travail particulièrement difficile, il n'est pas inutile d'essayer de clarifier quelques termes, sans pour autant prétendre y parvenir.

- des valeurs communes : sens de la justice, de la solidarité, de la dignité et de la liberté de l'homme ;
- une certaine conception de la justice, des droits des individus, des besoins ;
- un projet de Société à instaurer ;
- une conception des moyens d'y parvenir (réforme ou révolution).

VALEURS

Valeur : ce qu'un homme estime ou désire.

Les choix d'un homme sont commandés par son échelle de valeurs, c'est-à-dire l'ordre suivant lequel il classe les valeurs d'après l'importance qu'il attribue à chacune.

« ...Toute construction politique ou sociale est commandée par l'idée que ses artisans se font des valeurs ; les choix d'un groupe comme ceux d'un individu révèlent les valeurs qu'il préfère : ils traduisent concrètement son échelle de valeurs. » (Th. SUAVET.)

Chacun a le droit de fonder ces valeurs comme il l'entend ; nous entrons là dans le domaine des motivations personnelles, de ce qui met en action, fait agir.

LES MOTIVATIONS

Les motivations des adhérents sont diverses avec aux deux extrêmes :

- Les « doctrinaires » qui agissent à partir de motivations religieuses, voulant appliquer des principes de la doctrine sociale catholique ou faire de l'apostolat ;
- les « pragmatiques », ceux qui cheminent avec la vie, ne s'embarrassent pas de principes et ont d'abord le souci d'être efficaces.

Les raisons personnelles pour lesquelles les adhérents sont venus au syndicalisme ne nous concernent pas, ce n'est pas du domaine syndical.

MORALE SOCIALE

C'est la science qui enseigne quel est notre devoir social, pourquoi c'est un devoir et comment nous devons le remplir (2).

Alors que la morale sociale est fondée sur le seul raisonnement, la morale sociale chrétienne y ajoute les données de la foi, ce qui marque une différence de profondeurs, de précision et d'exigences (3).

MORALE COMMUNISTE

Avec Lénine, nous qualifions d'acte moral tout ce qui sert à détruire la vieille société fondée sur l'exploitation et le mensonge, sur le divorce de la théorie et de la pratique, sur la guerre.

Est moral tout ce qui contribue à rendre le monde conforme aux aspirations les plus nobles de l'humanité, à *rapprocher l'heure du communisme* (4).

ETHIQUE

Ce qui concerne la morale, ce mot est souvent employé à la place de « *morale* ».

Ensemble des valeurs, des règles et des devoirs qui président à l'organisation de la vie.

CHARTE

Document résumant les objectifs principaux de l'action à long terme.

La Charte d'Amiens, votée au Congrès C.G.T. de 1906, est un texte clair et précis présenté sous forme de résolution par Victor GRIFFUELHES et qui est en fait une véritable déclaration des droits et devoirs du syndiqué.

La Charte est, en fait, la loi, la règle fondamentale de l'organisation.

(1) Dans son livre : *De l'efficacité politique de chrétien*, L.-J. LEBRET définit ainsi la Doctrine : « Ensemble cohérent de prises de position sur la nature et le rôle de l'homme, l'origine et la valeur du monde extérieur, la transcendance et l'immortalité de l'esprit, le sens de la vie personnelle et collective, les bases de la morale, le comportement humain devant l'Univers, devant chacun des hommes et devant l'humanité ».

(2) *Eléments de morale sociale inspirée des principes chrétiens à l'usage des syndicalistes*, 1939, E DELAYE, Editions Spes, page 17.

(3) Même ouvrage, page 19.

(4) Maurice THOREZ, XV^e Congrès du Parti communiste, 24 juin 1959.

II. - DOCUMENTS SYNDICIAUX

1

LA CHARTE
D'AMIENS
(1906)

LE congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la C.G.T.

« La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielle que morale, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le congrès précise sur les points suivants cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen

d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entièvre liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professé au dehors ;

En ce qui concerne les organisations, le congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale.

LE PLAN de la C. F. T. C (1935)

quelques
commentaires

La crise des années 30 ne laisse pas la C.F.T.C. indifférente. Au Congrès de 1932, le rapport moral présenté par Zirnheld traite du « Syndicalisme chrétien devant la crise ». Il servira de base aux travaux qui se poursuivront au cours des années 1933, 34, 35, pour aboutir au Plan de la C.F.T.C. déposé le 15 janvier 1936. À noter, dans les travaux préparatoires, le Plan établi par les syndicats libres du Nord.

A partir de notions précises

Nous ne pouvons pas donner ici une analyse détaillée de ce document. Dans le préambule, il rappelle les principes fondamentaux définis dans les encycliques « Rerum Novarum » et « Quadragesimo Anno » concernant la place respective du travail et du capital, dans les limites de l'autorité patronale, l'usage qui doit être fait du crédit dans l'intérêt général, la légitimité de l'intervention de l'Etat, les respects du droit d'association et l'importance de la famille.

Mise à jour du programme à long terme

Il traite ensuite des moyens d'aboutir à une situation conforme à ces principes : amélioration légale progressive du sort des travailleurs : organisation de la profession par des commissions mixtes et un Conseil supérieur du Travail, la réforme des entreprises pour donner une place au travail dans la gestion ; l'exploitation sous forme de services publics d'un certain nombre de grands secteurs économiques, et l'instauration d'un Conseil National Economique.

En fonction des problèmes de 1936

Le Plan prévoit également des mesures en matière de réforme des institutions pour faire leur place aux organismes professionnels et suggère l'institution d'un ministère des Affaires sociales et économiques.

Durant ces années de crise, on assiste à une renaissance du corporatisme.

Dans une économie organisée

Aussi, au moment où les fascistes montent en Europe, la C.F.T.C. s'efforce, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, de dissocier la doctrine de la profession organisée des corporatismes totalitaires. Dans une réponse à une enquête parlementaire sur la réforme de l'Etat, due à la plume de son secrétaire général Gaston Tessier, la C.F.T.C. esquisse en 1934 un programme de « démocratie économique » qui assurait la possibilité « à la profession

de se donner d'elle-même un statut par le moyen de la convention collective, un statut de la profession par une charte corporative ».

C'est que la C.F.T.C. se rend compte du danger que représentent pour la liberté syndicale la montée du fascisme et l'utilisation qu'il fait des doctrines corporatives traditionnelles admises par des catholiques.

Le syndicat doit-il être intégré

Dans ces circonstances, quelle était la signification d'un Plan de la C.F.T.C. ? Son président, Jules Zirnheld... l'a dit dans deux discours, aux Congrès confédéraux de 1934 et 1935 : sous ses formes italienne, allemande et autrichienne, disait-il le corporatisme « sacrifie le social à l'économique, la liberté syndicale aux exigences de la production ; et encore : plus l'économie sera organisée, le travailleur incorporé à la profession, plus on devra lui assurer la possibilité de s'évader de cette sujexion, de garder par ailleurs sa liberté d'action et de critique et d'organiser, si c'est nécessaire, la défense de sa dignité et de ses droits ». Zirnheld avait senti, dans la conscience ouvrière moderne, un juste refus d'incorporation : une volonté s'exprime dans le syndicalisme libre qui est donc humainement nécessaire pour prévenir les abus de l'organisation corporative. Le syndicat libre dans la profession organisée, c'est une formule d'équilibre entre le social et l'économique, davantage : une affirmation pratique de « la priorité de l'humain ».

...ou capable d'action autonome...

...équilibrant ainsi le pouvoir de l'Etat ?

Ainsi, le Plan « donnait à la C.F.T.C. une ligne de pensées plus ferme » : Le fil conducteur, à travers le Plan, est la volonté de constituer un certain ordre qui laisse à l'Etat sa souveraineté, mais en accordant aux professions le maximum d'autonomie pour leur permettre d'édicter leurs propres règlements, à partir des syndicats déjà existants ». La pensée des syndicalistes chrétiens fut ainsi résumée, plus tard, à la « Semaine Sociale de Rouen », par le secrétaire général Gaston Tessier »...

Il indiquait donc que l'organisation professionnelle devait assurer aux professionnels le maximum d'autonomie dans le règlement de leurs propres affaires : opposition directe à l'étatisme totalitaire. Il indiquait en même temps le moyen de sauver cette autonomie : « donner la priorité aux libres accords, ententes industrielles et conventions collectives ». En ne renonçant pas au droit contractuel, on garde aux intéressés une action propre, une initiative juridique. Tessier entend ainsi la démocratie économique.

L'Organisation professionnelle

Rapport
de
Paul VIGNAUX
au 20^e Congrès
Confédéral
de la C.F.T.C.
(1939)

L'autonomie du syndicalisme est menacée par l'organisation économique si de fortes confédérations ne luttent contre le corporatisme et si les relations salariés-employeurs ne restent pas contractuelles, ce qui exige le respect des engagements pris.

LE XX^e Congrès confédéral, le dernier avant la guerre, se tient les 27-29 mai 1939. C'est une C.F.T.C. plus forte encore qu'en 1937 : 2.384 syndicats, 90 Unions départementales, 29 fédérations. Un important rapport reprenant l'ensemble des études de l'Institut confédéral de formation est présenté par Paul Vignaux sur l'organisation professionnelle. Il analyse les conditions du maintien de l'indépendance syndicale dans l'organisation professionnelle, dans le souci de répondre aux théories corporatives toujours en vogue et qui trouveront bientôt à se réaliser sous le régime de Vichy.

Il aborde le problème sous l'angle de la situation concrète des syndicats dans l'organisation professionnelle, pour montrer que bien des questions restent sans réponse : « Il est facile de déclarer : les professions organisées régleront la production et la distribution. Comment cela se fera, il est plus difficile de l'expliquer. Pour avoir une idée du problème, nous devons prendre en considération les données économiques élémentaires fondamentales ».

De ce point de vue il analyse donc la situation résultant de la réalisation de l'organisation des professions, des rapports entre elles et l'Etat préoccupé d'une orientation d'ensemble de l'économie nationale. Et il pose la question : « L'Etat doit intervenir ; comment adapter pratiquement cette inévitable intervention avec l'autonomie des professions organisées ? Telle est la question à résoudre, non en principe, mais en fait. »

« C'est à la recherche de cette réponse que sera consacrée la session de juillet 1939 de l'institut confédéral. Il en dégage la nécessité de soumettre les professions à l'arbitrage de l'Etat, à une politique économique nationale. Toute économie organisée demande pour son progrès une impulsion centrale : l'action ouvrière ne doit pas s'exercer seulement à l'intérieur de chaque industrie mais au centre, sur le gouvernement. Ce fut une thèse capitale de la semaine : de fortes confédérations sont encore plus nécessaires en économie dirigée qu'en régime libéral. Si les syndicats ne s'insèrent pas dans un mouvement national, interprofessionnel, leur activité s'inspirera uniquement de l'égoïsme corporatif, de la défense des situations acquises, en accord avec la fraction techniquement conservatrice du patronat. Il y a donc un intérêt général à ne pas briser, en organisant l'économie, l'unité interprofessionnelle du mouvement ouvrier. »

Les conclusions de la semaine introduisaient donc dans le

C.F.T.C. des idées toujours actuelles : nécessité pour le mouvement ouvrier de soutenir une politique économique cohérente, lien entre cette politique économique et l'ensemble de la politique, nécessité de confédérations fortes.

Le Congrès analyse aussi la tentative entreprise en 1938 d'établir un système de rapports industriels à base contractuelle. Ce point vaut aussi la peine qu'on s'y arrête, car le problème est de plus en plus actuel dans une économie planifiée.

Le rapport montre que « les syndicalistes s'attachent à la forme contractuelle des relations industrielles » bien que « le contrat ne paraisse plus un objet d'enthousiasme ». Il marque la distance avec l'état d'esprit du début du mouvement ouvrier revendiquant une « mutuelle définition des droits », cet acte ayant valeur de reconnaissance d'une égalité des parties. Ce changement d'attitude n'est pas sans danger, car on peut craindre de voir l'homme moderne « se donner à quelque entité qu'il croira plus grande que lui et qui comptera son être pour rien ».

Cette crainte de glisser vers un régime autoritaire de manière inconsciente se retrouve dans l'analyse faite des conditions du fonctionnement d'un régime de relations du travail sur une base contractuelle : « Il faut que patronat et salariat soient organisés indépendamment l'un de l'autre, de façon stable, avec autorité des organisations sur l'ensemble des professionnels. Premier travail : stabiliser, éduquer le syndicalisme patronal et ouvrier. Seconde tache : envisager et prendre au sérieux l'aspect juridique de la convention collective... Qu'ils aient ou non horreur du mot, les délégués patronaux et ouvriers collaborent à dire, à faire le droit. Dans l'esprit du législateur, ils collaborent aussi à résoudre les conflits ultérieurs : en constituant une commission de conciliation ou en discutant à deux, un « arbitre » ouvrier avec un « arbitre » patronal : ce sont d'après la loi de 1938, les deux premiers stades de la procédure de conciliation et d'arbitrage. Investis de fonctions juridiques, employeurs et salariés doivent posséder l'esprit de ces fonctions ».

« Nous voici à la troisième condition : ...Il y a une morale de la convention collective, de la conciliation, de l'arbitrage. Un régime de conventions suppose le sentiment de la valeur du contrat, le respect de la parole donnée. Aucune procédure de conciliation n'aboutira si les deux parties ne désirent pas régler leur différend par discussion entre intéressés, plutôt que d'en remettre le règlement à un tiers agissant au nom de l'Etat. La législation française d'arbitrage obligatoire n'envisage l'intervention autoritaire du « surarbitre » que comme pis aller : le moyen ultime de diriger le conflit, tout autre procédé ayant échoué, à savoir le débat en commission de conciliation ou la rencontre des deux arbitres désignés par les parties. Quand ces procédures préliminaires n'apportent presque jamais la solution des conflits, que le surarbitre en résoud seul la généralité, la pratique contredit l'esprit de la loi ; le droit du travail n'émane plus des intéressés, mais du « tiers-départageant » ; les repré-

LE MANIFESTE DES DOUZE

(Novembre 1940)

4

sentants des ouvriers et des patrons se trouvent dessaisis des affaires professionnelles au profit des représentants de l'Etat. »

Analysant cette expérience, le XX^e Congrès de la C.F.T.C. dénonça le péril : « Les conventions collectives tendent à se réduire à la répétition uniforme des causes légalement obligatoires : la conciliation, l'arbitrage simple sont trop souvent traités en pures formalités, on n'attend de solutions que des surar-

bitres. De ces tendances, les sources sont évidentes : en matière de conflit les représentants des parties préfèrent ne pas prendre de responsabilités, ils se déchargeant sur le tiers - département. C'est le lieu d'observer que jamais il n'y aura d'organisation professionnelle à l'égard de l'Etat si les professionnels ne veulent pas faire leurs affaires eux-mêmes : **ON NE DEMEURE LIBRE QU'EN ACCEPTANT D'ETRE RESPONSABLES.** »

Principes du syndicalisme français

Le syndicalisme français doit s'inspirer de six principes essentiels :

- A. Il doit être anticapitaliste et, d'une manière générale, opposé à toutes les formes de l'oppression des travailleurs ;
- B. Il doit accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général
- C. Il doit prendre dans l'Etat toute sa place et seulement sa place ;
- D. Il doit affirmer le respect de la personne humaine, en dehors de toute considération de race, de religion ou d'opinion ;
- E. Il doit être libre, tant dans l'exercice de son activité collective que dans l'exercice de la liberté individuelle de chacun de ses membres ;
- F. Il doit rechercher la collaboration internationale des travailleurs et des peuples.

A. — ANTICAPITALISME

Le syndicalisme a été le premier à comprendre et à dénoncer la responsabilité du capitalisme dans les crises économiques et les convulsions sociales et politiques de l'après-guerre.

Les financiers et les trusts internationaux, de grandes sociétés anonymes, des collectivités patronales, véritables féodalités économiques, groupements menés par un nombre limité d'hommes irresponsables, ont trop souvent sacrifié les intérêts de la patrie et ceux des travailleurs au maintien ou à l'accroissement de leurs bénéfices. Ils ont systématiquement arrêté le développement de la production industrielle française par leurs opérations monétaires, les exportations de capitaux, le refus de suivre les autres nations dans la voie du progrès technique. Ils sont plus responsables de la défaite de notre pays que n'importe quel homme politique si taré ou incapable, soit-il.

Au régime capitaliste doit succéder un régime d'économie dirigée au service de la collectivité. La notion du profit collectif doit se substituer à celle de profit individuel. Les entreprises devront désormais être gérées suivant les directives générales d'un plan de production, sous le contrôle de l'Etat et avec le concours des syndicats de techniciens et d'ouvriers. La gestion ou la direction d'une entreprise entraînera, de plein droit, la responsabilité pleine et entière pour toutes les fautes ou abus commis.

C'est ainsi et ainsi seulement que le chômage pourra être supprimé, que les conditions de travail pourront être améliorées de façon dura-

ble et aboutir au bien-être des travailleurs, but suprême du syndicalisme.

B. — SUBORDINATION DE L'INTERET PARTICULIER

A L'INTERET GENERAL

Cette subordination doit être effective dans tous les domaines et, en particulier, à l'intérieur des organisations syndicales elles-mêmes.

L'excès d'individualisme a toujours empêché dans notre pays toute action collective coordonnée, chacun croyant avoir le droit, après avoir exprimé son point de vue, d'enfreindre par son action personnelle l'application des décisions nécessaires prises par la majorité.

Le syndicalisme est un mouvement collectif ; il n'est pas la somme d'un grand nombre de petits mouvements individuels. Les hommes n'ont pour lui de valeur que dans la mesure où ils servent sa cause et non la leur.

Toute l'histoire du syndicalisme prouve d'ailleurs que c'est par l'action collective que la défense des intérêts individuels est le mieux assurée.

C. — PLACE DU SYNDICALISME DANS L'ETAT

Le syndicalisme ne peut pas prétendre absorber l'Etat. Il ne doit pas non plus être absorbé par lui.

Le syndicalisme, mouvement professionnel et non politique, doit jouer exclusivement son rôle économique et social de défense des intérêts de la production. L'Etat doit jouer son rôle d'arbitre souverain entre tous les intérêts en présence.

Ces deux rôles ne doivent pas se confondre.

D'autre part, l'action syndicale et la souveraineté de l'Etat s'exerceront d'autant plus facilement que les professions seront organisées.

Cette organisation professionnelle indispensable ne doit pas faire échec à l'action d'un organisme interprofessionnel capable d'avoir, sur les problèmes économiques et sociaux, une vue d'ensemble et de pratiquer une politique de coordination. L'organisation des professions dans des cadres rigides aboutirait à un système étatiste et bureaucratique.

La suppression définitive des grandes confédérations interprofessionnelles nationales serait, à cet égard, une erreur.

Il n'y a pas à choisir entre le syndicalisme et le corporatisme. Les deux sont également nécessaires.

La formule de l'avenir c'est :

Le syndicat libre dans la profession organisée et dans l'Etat souverain.

De la souveraineté de l'Etat et de l'efficacité de son rôle d'arbitre dépend la suppression pratique de la grève, en tant que moyen de défense des travailleurs. Il serait inique de priver ces derniers de tous moyens d'action, si l'Etat ne se porte pas garant, vis-à-vis d'eux, de l'application stricte de la législation sociale et du règne de l'équité dans les rapports sociaux.

La lutte des classes qui a été jusqu'ici un fait plus qu'un principe ne peut disparaître que :

Par la transformation du régime du profit ;

Par l'égalité des parties en présence dans les transactions collectives ;

Par un esprit de collaboration entre ces parties, esprit auquel devra se substituer, en cas de défaut, l'arbitrage impartial de l'Etat.

D. — RESPECT DE LA PERSONNE HUMAINE

En aucun cas, sous aucun prétexte et sous aucune forme, le syndicalisme français ne peut admettre, entre les personnes, des distinctions fondées sur la race, la religion, la naissance, les opinions ou l'argent.

Chaque personne humaine est également respectable. Elle a droit à son libre et complet épanouissement dans toute la mesure où celui-ci ne s'oppose pas à l'intérêt de la collectivité.

Le syndicalisme ne peut admettre en particulier :

L'antisémitisme ;

Les persécutions religieuses ;

Les dérives d'opinion ;

Les priviléges de l'argent.

Il réprouve en outre tout régime qui fait de l'homme une machine inconsciente, incapable de pensée et d'action personnelles.

E. — LIBERTE

Le syndicalisme a été et demeure fondé sur le principe de la liberté : il est faux de prétendre aujourd'hui que la défaite de notre pays est due à l'exercice de la liberté des citoyens, alors que l'incompétence de notre état-major, la mollesse de nos administrations et la gabegie industrielle en sont les causes intérieures.

La liberté syndicale doit comporter :

Le droit pour les travailleurs de penser ce qu'ils veulent, d'exprimer comme ils l'entendent, au cours des réunions syndicales, leurs pensées sur les problèmes de la profession ;

Le droit de se faire représenter par des mandataires élus par eux ;

Le droit d'adhérer à une organisation syndicale de leur choix ou de n'adhérer à aucune organisation ;

Le droit de ne pas voir les organisations syndicales s'ingérer dans la vie privée.

La liberté peut comporter des abus. Il est moins important de les réprimer que d'éviter leur renouvellement. A cet égard, l'éducation

ouvrière, mieux que toutes les menaces ou contraintes, doit donner aux travailleurs les connaissances et les méthodes d'action et de pensée nécessaires pour prendre conscience des intérêts généraux du pays, de l'intérêt de la profession et de leur véritable intérêt particulier. Il appartiendra aux professions d'organiser, sous le contrôle des syndicats et de l'Etat, cette éducation ouvrière.

F. — COLLABORATION INTERNATIONALE

Si le syndicalisme n'a pas à intervenir à la place de l'Etat dans la politique du pays, il doit néanmoins se préoccuper :

Des conditions internationales de la production ;

Du sort du travailleur dans le monde entier ;

De la collaboration entre les peuples, génératrice de mieux-être et de progrès.

Il serait, en effet, insensé de croire que notre pays pourra demain vivre sur lui-même, s'isoler du reste du monde et se désintéresser des grands problèmes internationaux, économiques et sociaux.

L'avenir du syndicalisme français

L'avenir du syndicalisme français dépend :

De l'avenir de la France ;

De son organisation économique et sociale ;

Des hommes qui en prendront la tête.

De l'avenir de la France, nous ne devons pas désespérer. Nous ne devons pas nous considérer, au hasard d'une défaite militaire, comme une nation ou un peuple inférieur. Nous reprendrons notre place dans le monde dans la mesure où nous aurons conscience de la place que nous pouvons prendre.

L'organisation économique et sociale de la France devra faire table rase des erreurs du passé. Nous avons donné les principes essentiels de cette organisation nouvelle.

Quant aux hommes qui peuvent prendre la tête du Mouvement syndical, ils doivent remplir les conditions suivantes :

N'avoir pas une mentalité de vaincus ;

Faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier ;

Respecter la classe ouvrière et avoir la volonté de la servir ;

Posséder les connaissances générales et techniques nécessaires pour faire face aux problèmes actuels.

Pour défendre le syndicalisme français, ses traditions et son avenir ;

Pour défendre leurs intérêts professionnels ;

Pour éviter le chômage et la misère ;

Pour sauver leurs intérêts ;

Les travailleurs français se grouperont.

M. Bouladaux, ex-secrétaire adjoint de l'ex-C.F.T.C. ;

O. Capocci, secrétaire général de la Fédération des employés (ex-C.G.T.) ;

L. Chevalme, secrétaire général de la Fédération des Métaux (ex-C.G.T.) ;

A. Gazier, secrétaire général de la Chambre syndicale des employés de la région parisienne (ex-C.G.T.) ;

E. Jaccoud, secrétaire général de la Fédération des moyens de transports (ex-C.G.T.) ;

R. Lacoste, ex-secrétaire de la Fédération des fonctionnaires (ex-C.G.T.) ;
P. Neumeyer, ex-secrétaire de la Fédération des fonctionnaires (ex-C.G.T.) ;
Ch. Pineau, secrétaire de la Section fédérale de banque et de bourse (ex-C.G.T.) ;

L. Saillant, secrétaire de la Fédération du bâtiment et du bois (ex-C.G.T.) ;
G. Tessier, ex-secrétaire général de l'ex-C.F.T.C. ;
Vandeputte, secrétaire général de la Fédération du textile (ex-C.G.T.) ;
J. Zirnheld, ex-président de l'ex-C.F.T.C.

III. - CONVERGENCES

1 LES STATUTS de la C.I.S.L. ITALIENNE

LES militants de la C.I.S.L. adoptèrent lors de la création de leur organisation, le 30 avril 1950, à Rome, des statuts précédés d'un préambule précisant l'esprit qui devait animer leur organisation.

Ce préambule souligne notamment :

« La nouvelle organisation se lève pour êtreindre en un unique lien syndical volontaire tous les travailleurs italiens qui — convaincus de la nécessité de repousser un syndicalisme fondé, inspiré et dirigé par des courants politiques et idéologiques — veulent imposer le mouvement syndical sur l'autogouverne des catégories existant dans le cadre de la solidarité sociale et des exigences générales du Pays ».

La nouvelle organisation unifiée affirme sa volonté de défendre la dignité et le respect de la personne humaine comme condition première de vraie justice sociale et proclame les droits fondamentaux suivants des travailleurs, qu'elle prend l'engagement solennel de défendre et propager :

- 1) Droit au travail, comme moyen naturel de vie, et à son libre choix ;
- 2) Droit à la justice sociale, moyen fondamental de paix durable dans la vie commune civile ;
- 3) Droit à l'insertion des forces de travail dans les organismes qui déterminent les directives de la politique économique du pays ;
- 4) Droit à la garantie et à la stabilité de l'emploi, dans la plus ample liberté individuelle et familiale.
- 5) Droit à l'assistance et à la prévoyance contre toute conception paternaliste de réaliser à travers une législation qui garantit l'établissement, la satisfaction des exigences des travailleurs et de leur propre famille, à n'importe quel moment et lieu et à chaque événement de la vie.

6) Droit à la constitution des organisations syndicales libres démocratiques et au libre exercice de leur action syndicale y compris le droit de grève, pour la légitime défense des intérêts de ceux qui travaillent.

7) Droit de la représentation des travailleurs dans les organismes qui existent ou peuvent exister, de façon à rendre déterminante l'influence du monde du travail sur les orientations sociales de la vie nationale.

8) Droit à l'admission des forces du travail dans la gestion et dans la possession des moyens de production.

Sur la base de ces droits fondamentaux des travailleurs libres, la nouvelle organisation se propose des objectifs suivants :

1) Associer toutes les catégories de travailleurs en syndicats démocratiques indépendants de n'importe quelle influence extérieure, tant politique qu'idéologique et voyant exclusivement la défense des intérêts des travailleurs, inspirée du principe de la suprématie du travail sur le capital, faisant du travail la plus haute expression de dignité de l'être humain.

2) Elever dans le cadre et dans l'esprit de la plus grande solidarité le niveau de vie des travailleurs et en particulier les conditions économiques et sociales des catégories moins avancées afin d'assurer à tous, sur le plan économique et culturel, une condition de vie adéquate au développement civil de la Nation.

3) Réaliser correctement le principe de plein emploi de toutes les énergies travailleuses du pays, à travers l'impulsion à l'instruction technique et professionnelle des travailleurs pour arriver à une meilleure qualification de la main-d'œuvre.

4) Promouvoir de toute façon, par tous les moyens, et même avec des réformes radicales, la meilleure utilisation de toutes les ressources actuelles et les potentiels de la Nation.

5) Promouvoir de toute façon la solidarité économique entre les peuples et faire connaître le principe de la libre circulation du travail dans le monde et du libre accès de la matière première.

6) Stabiliser et intensifier les rapports de collaboration fraternelle avec les organisations syndicales démocratiques des autres pays, de façon à contribuer au bien-être général et à la paix entre les peuples.

Les statuts confédéraux reprennent toutes ces orientations et le premier alinéa de l'article 2 stipule :

« La Confédération Italienne des Syndicats des Travailleurs se réclame et s'inspire dans son action d'une conception affirmant que si le développement de la personnalité humaine s'accomplit naturellement dans l'appartenance à une série organique de communautés so-

ciales, c'est le respect des exigences de la personne qui commande l'ordre de la société et de l'Etat ».

Le second alinéa de la déclaration italienne ne diffère pas essentiellement du second alinéa de la déclaration de principe de la C.F.T.C. Il en est de même des troisième et quatrième alinéas.

La déclaration italienne cherche ensuite à préciser davantage les modalités nationales de la transformation sociale envisagée. Elle développe également une conception proprement « démocratique » de l'organisation sociale et syndicale.

On retrouve dans ce développement l'exigence posée par la déclaration C.F.T.C. de la distinction entre les responsabilités des syndicats et celles des gouvernements et des partis.

Les deux derniers alinéas sont la traduction en italien des deux derniers alinéas de la déclaration française.

2

Extrait de la
RÉSOLUTION
GÉNÉRALE
de la

CONFÉRENCE
SYNDICALE
AFRICaine
DE DAKAR
(1962)

LA Conférence syndicale africaine de Dakar, tirant les conclusions de l'analyse des événements et de la situation politique et syndicale, décide de la création d'une Confédération syndicale africaine.

Consciente de la force que représente cette organisation des travailleurs dans la montée irréversible des peuples africains vers une communauté démocratique libre et prospère, elle proclame sa volonté de préserver l'Afrique des dangers qui menacent son ascension au bien-être matériel, son développement spirituel dans la liberté et la dignité.

La Confédération syndicale africaine opte pour une conception économique dont l'homme constitue à la fois la cause et le but. Elle se propose de tout mettre en œuvre pour amener les Gouvernements à organiser l'économie africaine en fonction de la satisfaction du besoin des masses. C'est pourquoi, elle combat et combattrà jusqu'à la victoire, le système capitaliste dont le colonialisme est l'une des formes les plus inhumaines. Ce système qui considère l'homme comme une machine ou un outil dans la concurrence sans frein à l'occasion de l'exploitation des richesses en fonction du seul profit des puissances dominantes, conduit à la lutte entre les hommes, à l'écrasement des faibles, à la rupture des communautés, à l'organisation systématique de la lutte des classes, à l'asservissement des peuples.

Elle rejette également le communisme et toutes formes de dictature où les hommes sont des jouets de cadres politiques ou technocratiques et qui mutilent la personne et font disparaître sa dignité.

Elle proclame que tous les hommes, quelles que soient leur race, leur couleur, leur nationalité, sont égaux en destinée et en valeur ; que s'ils sont différents, c'est pour pouvoir se compléter les uns les autres. Chaque homme constitue un exemplaire unique auquel n'a le droit de porter atteinte. Tous les hommes ont le même droit et les mêmes devoirs. Toutes prérogatives et toute affirmation de supériorité basées sur les castes, la classe, le milieu, la race ou la nation doivent être condamnées.

L'ordre social véritable est celui où règne, entre les individus, les groupes et les peuples, une égalité fondamentale et une loyale coopération. L'ordre social implique que chacun puisse développer sa personnalité dans un rôle. Il doit définir une zone de responsabilité où les individus demeurent selon leur conscience et s'associent librement en vue de promouvoir leurs intérêts légitimes dans le cadre du bien commun. Les travailleurs par l'intermédiaire des organisations syndicales, ont le droit de se faire connaître comme personnes dans les contrats de travail et les conventions collectives ainsi que dans l'organisation de la vie économique et sociale.

“REPENSER LE SOCIALISME”

Extrait du livre de R.H.S. CROSSMAN paru dans « Avenir du Travailisme », édition originale publiée en Angleterre sous le titre de « New Fabian Essays »

« ... Le développement de la science et de l'éducation populaire ne se traduit pas automatiquement par une évolution de la société « vers le haut », si l'on entend par « vers le haut » un mouvement qui mène de la servitude à la démocratie. De même, la vision apocalyptique d'une révolution prolétarienne qui, après une période de dictature, doit nécessairement mener à l'établissement d'une société fondée sur la liberté et l'égalité, ne repose sur rien. Les philosophies qui fondent le progrès sur l'évolution ou la révolution se sont révélées erronées. A s'en tenir simplement aux faits, la doctrine chrétienne du péché original paraît beaucoup plus défendable que les fantaisies de Rousseau sur le noble sauvage ou la vision marxiste d'une société sans classe... »

« ... Reconnaître que la société socialiste n'est pas la règle, le terme inévitable de l'évolution matérielle du monde, mais l'exception, imposée à une société immorale par la volonté de l'homme et la conscience sociale, ce n'est certes pas émasculer notre socialisme, mais au contraire accepter de relever un défi.

« De plus, cette attitude nous révèle une autre différence entre le socialisme et le communisme. Comme le calviniste, le communiste tire sa confiance en lui de la conviction que l'histoire lui donne raison et que sa victoire lui est assurée par des forces qui, dans une large mesure, échappent à son contrôle. Le socialiste démocratique tire sa force de la conviction que seules la volonté et la conscience sociale peuvent libérer l'humanité des conséquences d'un processus historique qui, si rien ne vient s'y opposer, mène à l'esclavage, à l'exploitation et à la guerre. Le communisme trouve dans les succès statistiques de chaque plan quinquennal et dans l'étendue et la puissance de l'empire russe la mesure de sa réussite. LE SOCIALISME TROUVE CETTE MESURE DANS LE DEGRE AUQUEL IL PARVIENT A FAÇONNER LES INSTITUTIONS D'UNE SOCIÉTÉ SUR LA BASE DES MORALES QU'EXIGE LA LIBERTÉ — MEME

SI C'EST AU PRIX D'UN ABAISSEMENT DU NIVEAU DE VIE OU DE L'ABANDON D'UN EMPIRE... (1).

« ... La planification de l'économie et la centralisation du pouvoir ne sont plus seulement des objectifs socialistes. Elles gagnent le monde entier à la suite de la révolution politique, et cette évolution est encore accélérée par la prévalence de l'économie de guerre. Aujourd'hui, la principale tâche du socialisme est d'empêcher la concentration du pouvoir, soit entre les mains des cadres supérieurs de l'industrie, soit entre celles de la bureaucratie étatique — en un mot, DE REPARTIR LES RESPONSABILITÉS ET D'ELARGIR AINSI LA LIBERTÉ DE CHOIX... » (1).

« ... La prochaine étape sur notre route nous mènera-t-elle au socialisme ou à une forme voilée de totalitarisme ? Il est évident que la réponse à cette question dépend pour une large part de la mesure dans laquelle l'état et l'industrie seront dirigés par une élite enfermée dans sa tour d'ivoire, tandis que le reste du peuple ne sera que l'exécutant passif de ses ordres. Ceci est vrai de l'industrie nationalisée comme de l'industrie privée, de « l'appareil » des syndicats et du parti comme des firmes commerciales privées. Dans un monde qui s'organise en unités de plus en plus grandes et « déshumanisées », la tâche du socialisme est d'empêcher les responsabilités des technocrates de dégénérer en priviléges. Or, il n'y a qu'un moyen de réaliser cet objectif, c'est d'élargir, même au prix de « l'efficience », LE DROIT DES CITOYENS DE PARTICIPER AU CONTRÔLE NON SEULEMENT DU GOUVERNEMENT ET DE L'INDUSTRIE, MAIS AUSSI DU PARTI POUR LEQUEL ILS VOTENT ET DU SYNDICAT DONT ILS SONT MEMBRES. APRES TOUT, L'OBJECTIF ULTIME DU SOCIALISME N'EST PAS LA POURSUITE DU BONHEUR, MAIS L'ELARGISSEMENT DE LA LIBERTÉ... (1). »

(1) Souligné par la rédaction.

Le nouveau programme du parti social-démocrate d'Allemagne

VALEURS FONDAMENTALES DU SOCIALISME

Les socialistes préconisent une société dans laquelle l'individu puisse mener sa vie dans la liberté, conscient de sa responsabilité envers la collectivité, et soit en mesure de déterminer l'évolution politique, économique et culturelle de la communauté au sein de laquelle il doit vivre.

La liberté et la justice se conditionnent réciproquement. En effet, la dignité de l'homme réside en son droit à la responsabilité, de même qu'en une reconnaissance du droit des autres hommes à développer leur personnalité et à contribuer sur un pied d'égalité à l'organisation de la société.

La liberté, la justice et la solidarité, sentiment des obligations réciproques résultant d'un destin commun, constituent les valeurs fondamentales de l'idéal socialiste.

Le socialisme démocratique qui plonge en Europe ses racines dans l'éthique chrétienne, dans l'humanisme et dans la philosophie classique, n'entend pas proclamer des vérités dernières, ceci non pas par absence de compréhension ou par indifférence vis-à-vis des conceptions du monde et des vérités religieuses, mais par respect devant les décisions que la foi peut dicter aux hommes et sur la teneur desquelles un parti politique ou l'Etat ne saurait se prononcer.

Le Parti social démocrate d'Allemagne est le Parti de la liberté de l'esprit. Il constitue une communauté d'hommes, venus d'horizons très divers, appartenant à différentes confessions et qui sont rapprochés par leurs convictions morales de leurs objectifs politiques. Il vise à instaurer un ordre imbu de l'esprit de ces valeurs fondamentales. Le socialisme représente un effort permanent pour conquérir la liberté et la justice, pour les conserver et pour triompher grâce à elles.

Ceux qui se prononcent pour le socialisme démocratique se réclament de certaines revendications fondamentales qui doivent être réalisées dans une société digne de l'homme.

Tous les peuples doivent se soumettre à un ordre juridique international disposant d'un pouvoir exécutif suffisant. La guerre ne saurait être un moyen de la politique.

Tous les peuples doivent avoir la même responsabilité et participer au bien-être du monde. Les pays en voie de développement ont droit à la solidarité des autres peuples.

Toute dictature, toute forme de domination totalitaire et autoritaire est à écarter, car elle méprise la dignité de l'homme, annihile sa liberté et détruit le droit. Le socialisme ne peut être réalisé que par le socialisme.

C'est à tort que les communistes se réclament de traditions socialistes. En réalité, ils ont falsifié l'héritage intellectuel du socialisme. Les socialistes veulent réaliser la liberté et la justice, tandis que les communistes exploitent les divisions sociales pour instaurer la dictature de leur parti.

Dans un Etat démocratique, toute puissance doit se soumettre au contrôle public. L'intérêt de la collectivité doit prévaloir sur les intérêts particuliers. Dans une économie et une société dominées par le souci du profit et la volonté de puissance, la démocratie, la sécurité sociale et le libre épanouissement de la personnalité se trouvent menacés. C'est pourquoi le socialisme vise à instaurer un ordre économique et social nouveau.

Il convient d'éliminer tout privilège en ce qui concerne l'accès aux différents ordres d'enseignement. Seules les aptitudes et les résultats obtenus doivent déterminer les possibilités d'avancement. La liberté et la justice ne peuvent être garanties uniquement par les institutions. Toutes les sphères d'activité se trouvent de plus en plus mécanisées et organisées. Il en résulte des dépendances et des sujétions toujours nouvelles qui menacent la liberté. Seule une vie économique, sociale et culturelle multiforme peut stimuler les forces créatrices de chacun sans lesquelles toute vie de l'esprit se fige et se dessèche.

La démocratie et la liberté ne sont concevables dans notre société industrielle que si un nombre croissant d'hommes sont en mesure de développer leur conscience sociale et se montrent disposés à assumer leurs responsabilités. Le moyen le plus approprié à cette fin est la diffusion d'une culture politique au sens le plus large du terme; c'est là un des objectifs de tout enseignement vraiment moderne.

L'égalité de la femme doit être effective sur le plan juridique, social et économique. La femme doit avoir les mêmes possibilités d'éducation et de formation professionnelle, de libre choix de sa profession et de son exercice et doit bénéficier de la même rémunération que l'homme. Cette égalité de droits ne doit nullement faire des particularités psychologiques et biologiques de la femme. Le travail ménager de la femme doit être considéré comme une activité professionnelle. Les ménagères, les mères ont besoin d'une aide particulière. Les mères d'enfants d'âge préscolaire ou d'âge scolaire ne doivent pas être obligées d'exercer une activité professionnelle pour des raisons financières.

L'Etat et la société doivent protéger, développer, renforcer la famille. Tout en assurant la sécurité matérielle de la famille, il convient de connaître ses valeurs idéales. La famille doit être protégée de façon efficace, grâce à des allocations familiales pour les mères et les enfants.

La jeunesse doit être mise en mesure d'orienter elle-même son existence et de se préparer à ses responsabilités futures vis-à-vis de la communauté. C'est pourquoi l'Etat et la société ont le devoir de renforcer le pouvoir éducatif de la famille, de la compléter, ou, le cas échéant, de la remplacer dans le domaine où elle n'est pas en mesure d'assumer sa tâche. L'épanouissement des facultés professionnelles des jeunes postule un système de bourses et d'aides à l'éducation et à la formation professionnelle.

LA RELIGION ET LES EGLISES

Seule une tolérance réciproque qui considère ceux dont les croyances et les convictions diffèrent comme des concitoyens d'une dignité égale peut fournir une base valable pour une coexistence humaine et politique féconde.

Le socialisme n'est pas une religion de remplacement. Le parti social démocrate respecte les institutions ecclésiastiques et les communautés religieuses. Il approuve la protection de droit public qui leur est conférée et reconnaît leur mission particulière et leur autonomie.

Il est toujours volontiers disposé à coopérer avec les églises et communautés religieuses dans le sens d'une collaboration libre. Il est heureux de ce que les chrétiens, en raison même de leurs convictions religieuses se sentent attirés vers l'action sociale et admettent leur responsabilité vis-à-vis de la société.

La liberté de pensée, de croyance et de conscience et la liberté de professer ses convictions doivent être garanties. Il convient d'éviter que des professions de foi religieuse ou idéologique ne soient utilisées à des fins de politique partisane ou antidémocratique.

Article premier. — Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir, les uns envers les autres, dans un esprit de fraternité.

Art. 20. — Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Art. 13. — (1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. (2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Art. 16. — (1) A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

(2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

(3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Art. 17. — (1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Art. 21. — (1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

(2) Toute personne a droit d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

Art. 23. — (4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

« Le fondement de toute société bien ordonnée et féconde, c'est le principe que tout être humain est une personne, c'est-à-dire une nature douée d'intelligence et de volonté libre. Par là même, il est sujet de droits et de devoirs, découlant les uns des autres ensemble et immédiatement de sa nature : aussi sont-ils universels, inviolables, inaliénables. »

« Du fait que l'être humain est ordonné à la vie en société découle le droit de réunion et d'association, celui de donner aux groupements les structures qui paraissent mieux servir leurs buts, le droit d'y assumer librement certaines responsabilités en vue d'atteindre ces mêmes buts. »

« Tout être humain a droit à la vie, à l'intégrité physique et aux moyens nécessaires et suffisants pour une existence décente, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, l'habitation, le repos, les soins médicaux, les services sociaux. Par conséquent, l'homme a droit à la sécurité en cas de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse, de chômage et chaque fois qu'il est privé de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

« La nature revendique aussi pour l'homme le droit d'accéder aux biens de la Culture et, par conséquent, d'acquérir une instruction de base ainsi qu'une formation technico-professionnelle correspondant au degré de développement de la communauté politique à laquelle il appartient. Il faut faire en sorte que le mérite de chacun lui permette d'accéder aux degrés supérieurs de l'instruction et d'arriver, dans la société, à des postes et des responsabilités aussi adoptés que possible à ses talents et à sa compétence. »

« Les principes que Nous venons d'exposer ici trouvent leur fondement dans les exigences mêmes de la nature humaine et sont, le plus souvent, du domaine du droit naturel. Assez fréquemment, dans la mise en œuvre de tels principes, les catholiques collaborent de multiples manières, soit avec des chrétiens séparés de ce siège apostolique, soit avec des hommes qui vivent en dehors de toute foi chrétienne mais qui, guidés par les lumières de la raison, sont fidèles à la morale naturelle. »

« Qu'alors les catholiques veillent avec grand soin à rester conséquents avec eux-mêmes et à n'admettre aucun compromis nuisible à l'intégrité de la religion ou de la morale. Mais aussi qu'ils ne considèrent pas leurs seuls intérêts et collaborent loyalement en toute matière bonne en soi ou qui peut mener au bien. »

1) Tout le combat du mouvement ouvrier pour la libération et la promotion collective des travailleurs est basé sur la notion fondamentale que tous les êtres humains sont doués de raison et de conscience et qu'ils naissent libres et égaux en dignité et en droits (...).

6) C'est pourquoi la confédération affirme sa volonté d'être une grande centrale démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs. Pour cela elle entend développer son effort d'adaptation en restant fidèle à l'inspiration qu'elle trouve dans les exigences fondamentales de la personne. Elle est résolue à poursuivre sa lutte pour les droits essentiels de l'homme et des groupes dans le respect des devoirs qui en découlent.

7) Tout homme a droit à être traité comme une personne. A chacun doit être garanti le plein exercice de la liberté de conscience, d'opinion et d'expression comme le droit de constituer des associations qui lui permettent de satisfaire aux divers besoins de la vie en société.

8) Tout homme a le droit de diriger sa vie, de développer sa personnalité au sein des divers groupes et des communautés naturelles dont la première est la famille et, pour ce faire, de disposer, pour lui-même et les siens, de biens matériels, culturels et spirituels.

9) Tout homme a le droit de vivre dans une démocratie qui lui assure l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'objectivité de l'information, une participation active à l'élaboration et au contrôle des décisions politiques.

10) Les catégories sociales, les régions et peuples les plus défavorisés ont droit à la solidarité effective de la société humaine (...).

11) Au travailleur, la société doit garantir :

— Le droit à un emploi assuré et librement choisi, le droit à un revenu lui permettant, ainsi qu'à sa famille, une vie conforme aux possibilités de la civilisation moderne et le droit à la propriété des biens nécessaires à son existence ;

— Le droit à des conditions de vie et de travail garantissant l'intégrité et le développement de sa personne et à la solidarité effective de la communauté, notamment dans le chômage, la maladie et la vieillesse ;

— Le droit au libre exercice de l'action syndicale, y compris le droit de grève, et à la responsabilité à tous les échelons de la vie économique et sociale ;

— Le droit, pour son organisation syndicale, de défendre ses intérêts partout où ils sont en cause.

12) Sur ces bases, la confédération veut réaliser un syndicalisme de masse solidement implanté sur les lieux de travail, regroupant les travailleurs et les travailleuses de toutes catégories solidaires qui, respectant la philosophie, la religion, la motivation où chacun d'eux peut puiser les forces nécessaires à son action, veulent s'unir pour construire ensemble cette société démocratique basée sur les valeurs fondamentales auxquelles elle se réfère.

1. La Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus — dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses — à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables.

2. La Confédération et ses organisations affiliées affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'Etat.

3. En conséquence, les structures et les institutions de la Société doivent :

a) permettre à tout être humain, dans les domaines individuel, familial et social, de développer sa personnalité en assurant la satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et spirituels au sein des divers groupes et communautés auxquels il appartient ;

b) offrir à chacun des chances égales d'accéder à la culture et de prendre ses responsabilités dans la construction de la société ;

c) réaliser une répartition et un contrôle démocratiques du pouvoir économique et politique assurant aux travailleurs et à leurs organisations syndicales le plein exercice de leurs droits.

TABLEAU COMPARATIF DES PRISES DE POSITION

A la fin de la dernière guerre, l'O.N.U. a proclamé sa déclaration universelle des droits de l'homme. Des représentants de tous les pays du monde ont participé à son élaboration. La C.I.S.C. a pris part à ces travaux. Plus près de nous, Jean XXIII, dont l'autorité morale a de loin dépassé les limites de son Eglise, publiait « Pacem in terris », dont on sait le retentissement. Nous publions, ci-dessous, un tableau comparant des extraits de ces deux documents, avec les textes adoptés par le Comité national dans le cadre de l'évolution de la C.F.T.C. Comparés et conclus.

L'ÉVOLUTION des STATUTS de la C.F.T.C.

5

ARTICLE PREMIER (jusqu'en 1947)

1. La Confédération entend s'inspirer dans son action de la doctrine sociale définie dans l'encyclique « *Rerum Novarum* ».
2. Elle estime que la paix sociale nécessaire à la prospérité de la patrie et l'organisation professionnelle, assise indispensable de cette paix, ne peuvent être réalisées que par l'application des principes de justice et de charité chrétiennes.
3. Elle estime que l'homme est l'élément essentiel de la production dont il est à la fois la cause et le but. Il importe donc que les conditions mêmes de la production permettent le développement normal de la personnalité humaine par la juste satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et moraux, dans l'ordre individuel, familial et social.
4. Elle constate que les conditions actuelles de la production ne réalisent pas suffisamment ce but et elle estime nécessaire d'en poursuivre les transformations susceptibles d'assurer une meilleure utilisation des forces productrices et une répartition plus équitable des résultats de la production entre les divers éléments qui y concourent.
5. Elle entend réaliser ces transformations, non par la lutte des classes, mais par l'éducation et la collaboration des éléments producteurs, réunis dans des groupes distincts reliés par des organismes mixtes où l'indépendance et les droits de chacun d'eux sont respectés.
6. La Confédération entend poursuivre par tous les moyens légitimes, auprès des organismes politiques et économiques, nationaux et internationaux, l'aboutissement de ses justes revendications : elle déclare que les pouvoirs publics doivent reconnaître et réservier la plus large place à la représentation des intérêts professionnels et économiques ; mais elle estime contraire à l'ordre public que les organismes professionnels prétendent s'arroger des droits et assumer des responsabilités d'ordre public.
7. Tout en bornant strictement son action à la représentation et à la défense des intérêts généraux du travail, la Confédération entend faire appel au concours des forces religieuses, morales et intellectuelles susceptibles d'aider à la formation professionnelle et sociale des travailleurs et capables de développer en eux les qualités de discipline, de dévouement et de loyauté indispensables pour assurer le plein épanouissement de l'organisation professionnelle.

ARTICLE PREMIER (depuis 1947)

1. La Confédération se réclame et s'inspire, dans son action, des principes de la morale sociale chrétienne. Les positions qu'elle

prend devant les problèmes de l'organisation économique et sociale, avec le souci de la prospérité de la nation, sont donc dictées par la préoccupation de préparer le triomphe d'un idéal de paix en faisant prévaloir l'esprit de fraternité et les exigences de la justice.

2. Elle estime que l'homme est l'élément essentiel de la production dont il est à la fois la cause et le but. Il importe donc que les conditions mêmes de la production permettent le développement normal de la personnalité humaine par la juste satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et moraux, dans l'ordre individuel, familial et social.
3. Elle constate que les conditions actuelles de la production ne permettent pas d'atteindre ce but, et elle estime nécessaire de transformer ces conditions de manière à assurer un meilleur emploi des forces productrices et une répartition plus équitable des fruits de la production entre les différents éléments qui y concourent.
4. Elle entend accomplir ces transformations, non par le développement systématique des antagonismes de classe, mais par une organisation économique conçue de telle manière que la dignité et l'indépendance des travailleurs et de leurs groupements y soient intégralement respectées.
5. La Confédération entend poursuivre, par tous les moyens légitimes auprès des organismes politiques et économiques, nationaux et internationaux, l'aboutissement de ses justes revendications. Elle déclare que les pouvoirs publics doivent reconnaître et réservier une plus large place à la représentation des intérêts professionnels et économiques et associer le syndicalisme ouvrier à la politique économique du pays, mais elle estime que, pour le bon ordre de la vie publique, les organisations syndicales doivent distinguer leurs responsabilités de celles des groupements politiques, et elle entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'Etat, des gouvernements et des partis.
6. Décidée à utiliser au maximum les ressources éducatives propres au mouvement syndical, elle entend, d'autre part, faire appel au concours des forces intellectuelles, morales et religieuses susceptibles de servir la formation des travailleurs en fonction des responsabilités qui leur incombent dans une organisation démocratique de la vie professionnelle et économique.

7. Bornant strictement son action à la défense et à la représentation des intérêts généraux du travail, la Confédération assume la pleine responsabilité de cette action, qu'elle détermine indépendamment de tout groupement extérieur, politique ou religieux.

IV. - HISTORIQUE DU TRAVAIL D'ÉTUDE

accompli depuis la création de la Commission d'orientation

ANNEXE

Novembre 1960

Suite aux décisions du Conseil Confédéral, une Commission pour l'étude des problèmes d'orientation est créée et se compose de :

Eugène DESCAMPS, alors Vice-président de la C.F.T.C.
Gérard ESPERET, Vice-président de la C.F.T.C.
Guy SULTER, Secrétaire de la Fédération des Employés
René DECAILLON, Secrétaire de la Fédération-Gaz-Electricité,
Max FRAISSE, Secrétaire de la Fédération P et T
Pierre JEANNE, Secrétaire de la Fédération Métallurgie
François LAGANDRE, Président de la Fédération des Cadres.

La Commission d'Orientation établit le questionnaire suivant :

PREMIERE QUESTION :

Pour mieux réaliser la mission du syndicalisme, quels sont les problèmes essentiels que la C.F.T.C. devra affronter face :
a) aux réalités françaises
b) à l'interférence du social, de l'économie et du politique
c) aux dimensions internationales que prennent tous les problèmes
d) aux techniques
e) à la civilisation du confort

2^e QUESTION :

Quelles sont les dimensions à atteindre et les structures à réaliser pour la C.F.T.C. dans les prochaines années.

3^e QUESTION :

Comment concevoir, dans le cadre de vos perspectives, les rapports avec la C.G.T., la C.G.T.-F.O. et la C.G.C. ?

4^e QUESTION :

Considérez-vous nécessaire une base doctrinale animant votre action ? Dans l'affirmative, comment la formulez-vous ?

A partir de décembre 1960

La Commission procède à l'audition de militants responsables auxquels a été préalablement remis le questionnaire ci-dessus ; ces militants sont des responsables de Fédérations, d'Unions départementales ou de secteurs confédéraux.

La Commission s'est efforcée d'entendre des militants exprimant les divers courants qui s'expriment dans l'organisation

Congrès confédéral de juin 1961

La Commission n'ayant pas terminé ses travaux, il est décidé que le problème de l'évolution n'est pas inscrit à l'ordre du jour du Congrès.

La Commission doit continuer ses travaux, travaux dont le Conseil Confédéral et le Bureau Confédéral sont régulièrement tenus au courant.

Fin 1961

La Commission présente au Bureau Confédéral, une « photographie » aussi exacte que possible, des auditions auxquelles elle avait procédé.

Jugé trop volumineux, le document est renvoyé à la Commission pour en faire un résumé.

Février-Mars-Avril 1962

Un document plus succinct est présenté au Bureau Confédéral des 9 février et 23 mars 1962.

Un Conseil Confédéral spécial se réunit les 12 et 13 avril, demande de nouvelles modifications dans la présentation du rapport et décide du Calendrier de travail.

Juin 1962

Un nouveau rapport, modifié, en fonction des directives du Conseil Confédéral est présenté au Bureau Confédéral du 20 juin 1962 ; celui-ci adopte la déclaration suivante :

« Après en avoir longuement discuté, les membres du Bureau Confédéral se déclarent partisans d'une évolution de notre mouvement afin d'en faire la grande organisation démocratique dont la classe ouvrière a besoin.

Ils réaffirment que tout mouvement syndical doit s'appuyer sur des principes.

Ils souhaitent que ces principes soient formulés d'une manière précise et brève.

Ils veulent que la Charte du Mouvement comporte en plus des principes, sauvegarde et éclairage du Mouvement, une deuxième partie présentant : les systèmes proposés, le programme, la stratégie.

Ils pensent que le programme et la tactique sont un effort continu à suivre, devant s'adapter d'une manière presque permanente aux événements ».

Le Conseil Confédéral des 22 et 23 juin adopte cette déclaration, modifiée par amendements la présentation du texte et demande à la Commission de le remettre en forme pour envoi aux syndicats.

Par ailleurs, le Conseil Confédéral estime que la totalité du questionnaire devra être étudiée en deux périodes successives. En effet, étant donné la légitime passion que soulève la 4^e question, une étude globale risquerait de laisser de côté les autres problèmes posés à la C.F.T.C.

Décembre 1962

Le rapport intitulé « Eléments de réflexion sur les Responsabilités de la C.F.T.C. de demain » est envoyé à tous les syndicats : réponse est demandée pour Février 1963.

C'est ainsi que de décembre à février et même jusqu'en avril, les élections Sécurité Sociale et l'action revendicative ayant retardé l'étude dans certaines organisations, les syndicats travaillent sur ce rapport.

Mai 1963

Un rapport complémentaire est envoyé aux organisations en

TEXTES CONCERNANT LES PROBLÈMES D'ORIENTATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN VOTE AU 32^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA C.F.T.C.

1. — Résolution votée par le 32^e Congrès confédéral sur les responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C.

Le Congrès confédéral,

Après avoir entendu et discuté le rapport sur les responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C.,

Constatant que les études menées dans toute la Confédération depuis novembre 1960 et exposées dans ce rapport mettent en lumière les transformations profondes que subissent, et subiront encore davantage dans un proche avenir, les structures sociales, économiques, politiques, internationales, et, d'une façon plus générale, les structures de vie des hommes, sous l'effet du progrès technique et de la civilisation industrielle moderne.

Convaincu que, pour rester fidèle à son passé et à la mission que lui confère la place de première organisation syndicale libre qu'elle a conquise dans le mouvement ouvrier et que les dernières élections sociales ont une fois de plus mise en lumière,

Le premier devoir de la C.F.T.C. est d'être un instrument capable de permettre aux travailleurs de dominer ces transformations et de les incliner dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière au sein d'une société d'hommes libres et responsables,

DECLARE que, dans ces perspectives, la C.F.T.C. doit

vue de la discussion au congrès confédéral. Suivant les décisions des organismes directeurs ce rapport constitue le résumé des réponses des syndicats.

Juin 1963

Le Congrès discute du rapport présenté par G. ESPERET.

- Une proposition de modification des statuts et du titre était présentée par le syndicat des Industries Chimiques de Roussillon (Isère) mais est retirée par leurs auteurs dès le début de la discussion du rapport.
- Une motion présentée par un certain nombre de Syndicats affirmant « le caractère intangible de la Charte constitutive du mouvement » est repoussée par 19.442 mandats (67 %) contre 9.632.

Après de nombreuses interventions et la réponse de G. ESPERET, la motion sur les Responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C. est adoptée à mains levées par le Congrès.

L'amendement présenté par J. MAIRE au nom d'un certain nombre de syndicats et fixant la date du congrès extraordinaire dans le dernier trimestre 1964 avait été préalablement adoptée par 16.529 voix (57,2 %) contre 12.458.

elle-même poursuivre son évolution avec le souci de la cohésion et de l'unité du Mouvement afin de construire la grande organisation syndicale libre et démocratique, dont les travailleurs ont besoin.

C'est pourquoi le Congrès,

Se félicitant des recherches menées depuis trois ans par les organisations confédérées,

DECIDE de retenir les éléments et les analyses du rapport présenté pour définir les objectifs et le programme de la Confédération.

DONNE MANDAT au Conseil confédéral de poursuivre les études entreprises, en y associant de nouveau l'ensemble des organisations afin de préparer les conclusions à tirer de cette prise de conscience des responsabilités du syndicalisme dans le monde moderne, en ce qui concerne la formulation des principes, les statuts, les structures, la stratégie et les responsabilités internationales de la C.F.T.C.

● Amendement présenté par Jean MAIRE, au nom du Syndicat de la Métallurgie de Valentigney, et 28 autres délégués.

Ratifiant les propositions du Conseil confédéral de juin 1961.

Précise que ces travaux devront être menés de telle façon que le Comité national d'avril puisse être saisi, par le nouveau Conseil confédéral de propositions concrètes concernant :

Le titre, les statuts, les objectifs d'organisation et d'action ; ainsi que du calendrier des réunions des organes statutaires, y compris d'un Congrès extraordinaire au cours du dernier trimestre 1964, qui aurait à se prononcer sur leurs conclusions.

MAIRE Jean
FRAISSE Max
JEANNE Pierre
CAREME René
BUET Jean
MAIRE Edmond
SOULAT André
GUITTARD Fernand
BARIOL Pierre
LE COZ Roger
LEVERE Emile
BLONDEL Aimé
AUBONNET Robert
TEMPIE Robert

TISSIER Charles
ROGE François
LABOUHEURE François
JEANTET Aimée
BAILE André
DUCHIER Michel
BOUVIER Roger
HAUTSON Pierre
GONCE Denise
FABLI Jean
DELORIEUX Georges
GUILLEMARE André
CANTAN Pierre
GUINGANT Guy
LUCENTRE Robert

Le vote sur l'amendement a obtenu les résultats suivants :

Votants :	29 083
Suffrages exprimés :	28 987
Abstentions :	80
Nuls :	16
POUR :	16 529
Contre :	12 458

● Déclaration du rapporteur

Le rapporteur de la motion « Eléments de réflexions sur les responsabilités de la C.F.T.C. de demain », après s'être mis d'accord avec eux, a accepté l'amendement sur la déclaration ci-dessus déposé par Jean Maire, au nom du syndicat de la métallurgie de Valentigney et 28 autres délégués, amendement devenu le dernier paragraphe de la motion.

« Il est bien entendu que si une fois cette date fixée, intervenaient des événements d'une telle importance que le Conseil confédéral estime devoir modifier cette date, le Comité national devra être convoqué de nouveau pour en délibérer. »

2. — Contreprojet de motion sur les responsabilités d'avenir de la C.F.T.C.

(avec demande de vote par mandats)

CONTREPROJET REJETÉ PAR LE CONGRES

Le vote sur ce contreprojet de motion a obtenu les résultats suivants :

Votants :	29 256
Blancs :	22
Abstentions :	65
Nuls :	95
Pour :	9 632
Contre :	19 442

Le Congrès confédéral,

Après avoir entendu et discuté le rapport sur les responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C.,

1) Constatant que les études menées par la Confédération depuis novembre 1960, reprises dans ce rapport et utilement complétées par le débat qui y a été consacré, mettent en lumière les transformations profondes que subissent et subiront les structures sociales, économiques, internationales et, d'une façon plus générale, les conditions de vie et de travail des hommes, sous l'effet d'un progrès technique de plus en plus rapide et de la civilisation industrielle moderne ;

2) Convaincu que, pour rester fidèle à son passé et à la mission que lui confère la place de première organisation syndicale libre qu'elle a conquise dans le monde du travail et que les dernières élections sociales ont, une fois de plus, mise en lumière :

3) Le premier devoir de la C.F.T.C. est d'être un instrument permettant aux travailleurs de dominer ces transformations et de les infléchir dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière, au sein d'une société d'hommes libres et responsables ;

4) Déclare que, dans ces perspectives, la C.F.T.C. doit renforcer sa cohésion et son unité, en bannissant les discussions sur ses propres raisons d'être, afin de devenir de plus en plus réellement la grande organisation syndicale libre et démocratique dont les travailleurs ont besoin ;

5) Affirme, en effet, qu'en raison des principes dont elle s'inspire, la C.F.T.C. constitue une force irremplaçable pour l'instauration d'une authentique démocratie économique, associant les travailleurs à tous les échelons aux décisions qui conditionnent leur existence, garantissent la justice et le progrès social et sauvegardent leurs libertés ;

6) Estime souhaitable que soit renforcée la coopération entre les organisations syndicales libres françaises dans les domaines, où elles constatent leur communauté d'objectifs, mais en excluant toute éventualité de fusion avec quelque autre centrale syndicale que ce soit ;

7) Décide que les études et analyses nécessaires pour permettre au mouvement de faire face à l'évolution de la société contemporaine doivent être conduites dans le respect du caractère intangible de la charte constitutive du mouvement fixée par les statuts en vigueur.

..

Présenté par :

Syndicat Bassins miniers :

Ouvriers E.T.A.M.	Ingénieurs	Nord Pas-de-Calais
Ouvriers E.T.A.M.	»	Cévennes
»	»	Provence
»	»	Lorraine
»	»	Blanzy

Syndicat de l'Union régionale de la Sécurité Sociale Minière
Est à Metz.

Syndicat C.A.W. de la S.S.M.

Syndicat E.D.F. de la région parisienne.

Syndicat parisien des employés du commerce et de l'industrie.

Syndicat chrétien des hospitaliers privés de la région parisienne.
Syndicats de produits chimiques des arrondissements de Lens-Béthune.
Syndicats P.T.T. Pas-de-Calais et Nord.
Syndicat métallurgie d'Isbergues.

DECISION DU CONSEIL CONFEDERAL DU 29 JUIN 1963

- 1) Nomination de la commission qui préparera un texte comprenant :
 1. La synthèse revue de l'avis des 40 militants ;
 2. Les éléments du discours de Jeanson ;
 3. Le texte de la résolution du Conseil confédéral sur les principes ;
 4. La présentation des motivations recherchées.

(La précédente commission est reconduite dans ses fonctions.)
- 2) Le premier B.C. de septembre examinera et complétera le travail de la commission pour envoi aux syndicats le 1^{er} octobre (1).
- 3) Retour des réponses des syndicats le 1^{er} décembre 1963 (2).
- 4) Rédaction du rapport de synthèse.
 - Etude par le Bureau confédéral pour présentation au Conseil confédéral entre le 20 février 1964 et le 15 mars 1964.
- 5) Etude et décision du COMITE NATIONAL, fin mai, début juin.
- 6) Envoi du rapport et des propositions devant être discutées au Congrès extraordinaire dans toutes les Organisations syndicales.
- 7) CONGRES EXTRAORDINAIRE - NOVEMBRE 1964

APRES LES DECISIONS DU CONSEIL CONFEDERAL DU 29 JUIN 1963

Le rapport sera expédié aux syndicats mi-octobre. Les points de vue des syndicats sur ces deux questions reviendront à la commission jusqu'au début février. Dépouillés au fur et à mesure de leur arrivée, ils permirent à celle-ci de s'en inspirer dans les mises au point successives de ses textes.

Les réponses reflètent sensiblement les tendances du congrès de juin 1963. Bien que sur plus de 4 000 syndicats confédérés, seulement 700 ont fait connaître leur point de vue, ils n'en représentent pas moins plus de la moitié des adhérents de notre organisation.

(Un calcul précis des effectifs représentés par les réponses reçues a permis de conclure de la manière suivante :

- Effectifs exprimés : 53 % des adhérents,
- Pour le changement de titre et de statuts : 59,3 %,
- Pour le statu quo : 36,1 %,
- Abstentions : 4,63 %.)

Cela tient à l'extrême diversité de nos structures syndicales : syndicats d'entreprises, syndicats départementaux, syndicats nationaux, allant de 6 à plus de 20 000 adhérents. Dès lors, le nombre de réponses ne peut pas être le seul critère retenu comme significatif.

De plus, il était bien entendu par le Conseil confédéral de juin 1962 que cette phase de la discussion n'avait rien d'un référendum. Elle avait deux buts : vérifier la réalité de discussion à la base et éclairer de ses textes ; ces deux buts ont été atteints.

Dans le cadre d'une procédure réellement démocratique le Conseil confédéral des 20-22 février 1964 a rempli le mandat qu'il avait reçu du Congrès en décidant, par 33 voix contre 8 et 5 abstentions, d'adopter des textes de préambule et statuts, de les soumettre aux fédérations et U.D. en vue du Comité national de fin mai.

29-30 mai 1964

Le 118^e Comité national eut lieu les 29 et 30 mai 1964.

Après la présentation du rapport sur l'évolution, par le secrétaire général, Gérard Espéret devait commenter, devant le Comité national, le travail de la commission sur les amendements proposés, concernant l'article premier et le préambule des statuts confédéraux. Dix-sept amendements intéressaient l'article premier : ils ont été déposés par l'U.R.P., les U.D. du Bas-Rhin, de Savoie, de l'Isère, du Loir-et-Cher, du Nord, les Fédérations de mineurs, d'ingénieurs et cadres et le S.G.E.N. Douze amendements intéressaient le préambule : ils ont été déposés par l'U.R.P., et les U.D. des Côtes-du-Nord, du Nord, et la Fédération des ingénieurs et cadres.

Au nom de la commission, Gérard Espéret expliqua que, dans l'examen des amendements, il avait été tenu compte des travaux antérieurs et des difficultés précédemment rencontrées. Il précisa que certains amendements proposés représentaient des textes intéressants et de qualité, mais qu'il avait fallu également tenir compte de l'équilibre général des textes. Les délégués se prononcèrent à main levée, sauf sur un amendement déposé par la Fédération des mineurs et de l'U.D. du Bas-Rhin sur le maintien des termes « morale sociale chrétienne » ; résultats de ce vote par mandats, contre 75,10 % ; pour 23,36 % ; abstentions 1,3 %.

Un vote par mandats sur l'ensemble des textes eut lieu, qui donna les résultats suivants : pour 73,70 % ; contre 23,36 % ; abstentions 2,94 %. En conséquence, le Comité national devait adopter les textes proposés par le Conseil confédéral.

Septembre 1964

Envoi statutaire des rapports et projets confédéraux à l'ensemble des syndicats.

6-7 novembre 1964

Congrès extraordinaire.

(1) La date d'envoi du 1^{er} octobre n'a pu être respectée du fait que le Conseil confédéral du 28 septembre a examiné à son tour ce rapport avant impression définitive. Le document a été transmis le 15 octobre.

(2) Les réponses ont été reçues jusqu'à fin janvier-début février.

Catholiques

Protestants

Orientaux non
Catholiques

Israélites

Musulmans

Bouddhistes

Hindouistes

Autres

V. - TABLEAUX ET DOCUMENTS

Les religions dans le monde

ANNEXE

Bien que l'on ne puisse pas attribuer strictement le mot de « croyant » qu'aux hommes qui se réfèrent à l'une des grandes religions du monde, les chiffres et le tableau ci-dessous sont néanmoins fort instructifs. Ces chiffres sont extraits des « Informations Catholiques Internationales » de juillet 1955 (chiffres en milliers).

	Continent	Population	Catholiques	Protestants	Orientaux non catholiques	Israélites	Musulmans	Autres
	AFRIQUE ...	215.553	19.918	12.523	13.310	488	83.259	75.565
	AMERIQUE ..	350.227	200.000	111.594	300	6.056	—	31.032
	ASIE	1.592.381	31.995	12.153	2.147	1.781	270.210	1.246.000
	EUROPE ...	624.511	229.511	125.938	158.655	3.391	23.050	84.186
	OCEANIE ...	15.486	2.423	7.950	—	58	200	4.875
	TOTAL GENERAL POUR LE MONDE...	2.798.169	483.587	267.158	174.422	11.769	376.819	1.441.658 (1)

(1) De ce chiffre, il convient de déduire les 500 millions de bouddhistes et 322 millions d'hindouistes.

OU VA LE SYNDICALISME PATRONAL FRANÇAIS ?

(Extrait des « Informations Industrielles et Commerciales », 3 - 7 - 64, n° 1 002.)

COTISER OU PAS ?

« ... Quel est donc le niveau des cotisations ? Les règles de calcul varient d'une profession à l'autre, mais pour prendre un exemple, les chambres syndicales de la métallurgie calculent les cotisations dues à partir de la masse des salaires versés (charges sociales exclues). En moyenne elles réclament 2 à 3 pour 1 000 des salaires versées ».

8 000 PERMANENTS

« ... Selon le recensement de 1954, 9 740 personnes étaient employées dans les syndicats patronaux (y compris les syndicats agricoles ou des professions artisanales, libérales, etc). Le chiffre de 7 000 à 8 000 permanents pour l'ensemble des organisations professionnelles adhérent au C.N.P.F. est vraisemblable si on y englobe tout le personnel des services annexes. Contrairement à ce que l'on a pu dire, ce n'est pas là un effectif très élevé.

Le C.N.P.F. ne compte environ que 120 permanents. L'U.I.M.M. n'a qu'une centaine de permanents (dont 34 responsables seulement, tout le reste étant du personnel de bureau, secrétaires, dactylos, coursiers, etc.).

Mais ce qui fait le plus défaut à l'organisation profes-

sionnelle ce sont des responsables de valeur : les états-majors de Paris sont en général remarquablement constitués.

La situation en province est beaucoup plus inégale. C'est là une difficulté pour le mouvement professionnel au moment où le gouvernement fait descendre le Plan jusqu'à la région et confie à ses préfets de larges pouvoirs dans le domaine économique.

Mais relever le niveau des permanents suppose qu'on se montre plus exigeant quant aux qualités intellectuelles des candidats et par conséquent qu'on offre à ceux-ci les satisfactions matérielles auxquels ils peuvent prétendre. D'où un important problème financier ».

MANQUE DE CANDIDATS PATRONAUX :

« ... Depuis 1945, on retrouve à la tête du C.N.P.F. les mêmes hommes.

« ... Actuellement, au C.N.P.F., les mandats de l'Assemblée générale au comité directeur, ont une durée de deux ans (un an pour le Bureau) mais les mandats sont renouvelables indéfiniment et il n'existe pas de limite d'âge. Notons que sur les 32 membres du Bureau du C.N.P.F., huit ont plus de 70 ans ».

LA C.F.T.C. DEUXIÈME CENTRALE SYNDICALE FRANÇAISE

Quelques chiffres sur les élections aux Conseils d'Administration des Caisses de Sécurité Sociale et des Caisses d'Allocations Familiales.

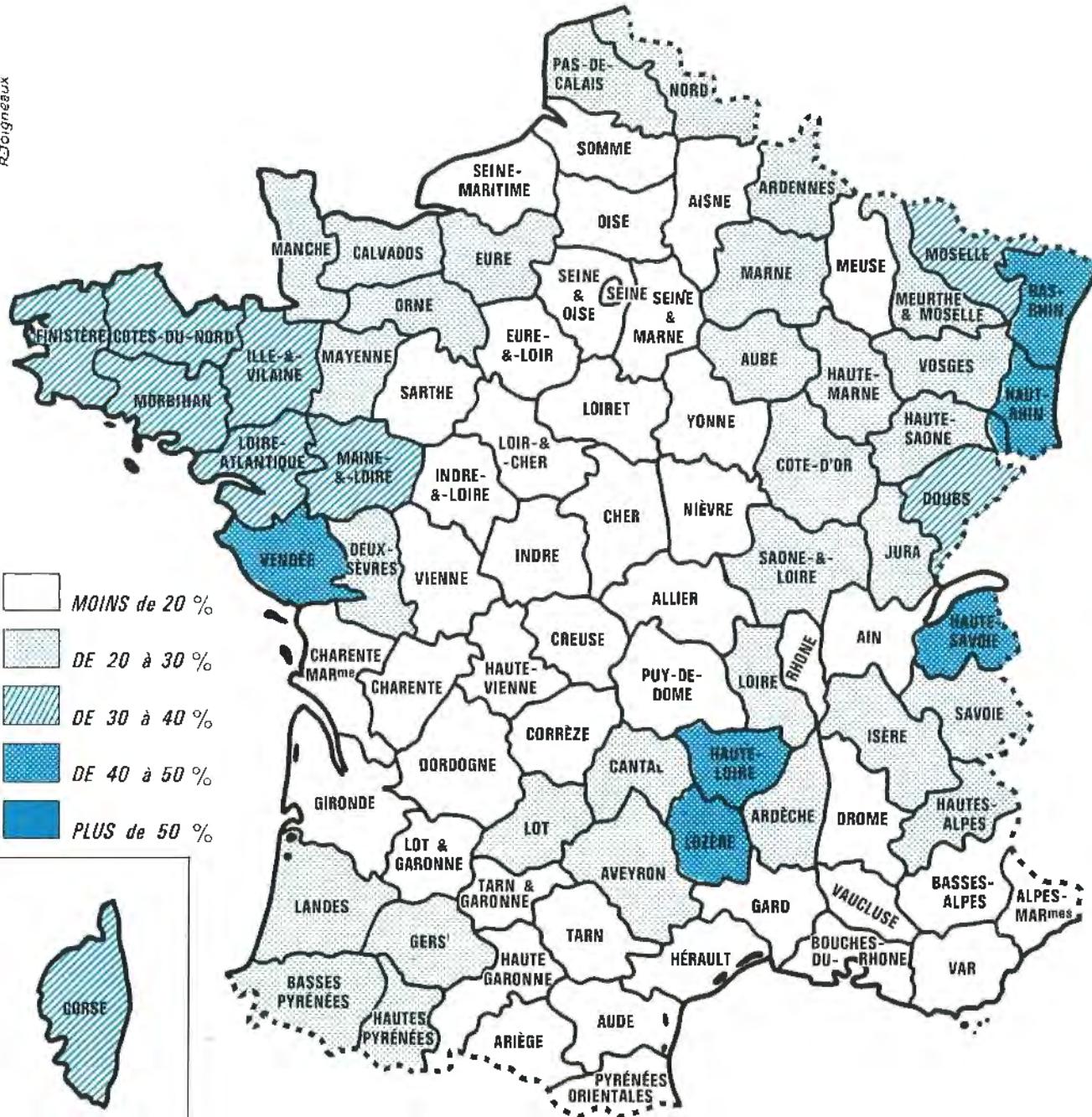
SECURITE SOCIALE				ALLOCATIONS FAMILIALES			
	Voix	%	Sièges		Voix	%	Sièges
C.G.T.	3 563.339	44,30	977	831.818	48,55	708	
C.F.T.C.	1 685.790	20,96	526	385.661	22,51	316	
F.O.	1 185.337	14,74	392	223.669	13,05	199	
Mutualité	702.806	8,73	163	63.427	3,70	20	
C.G.C.	374.200	4,65	51	—	—	—	
Mts familiaux	—	—	—	84.025	4,90	38	
Divers	532.184	6,62	75	124.933	7,29	57	

**ELECTIONS
DE SÉCURITÉ SOCIALE
1962**

**RÉPARTITION
DES VOIX
C. F. T. C.**

(en % des suffrages exprimés)

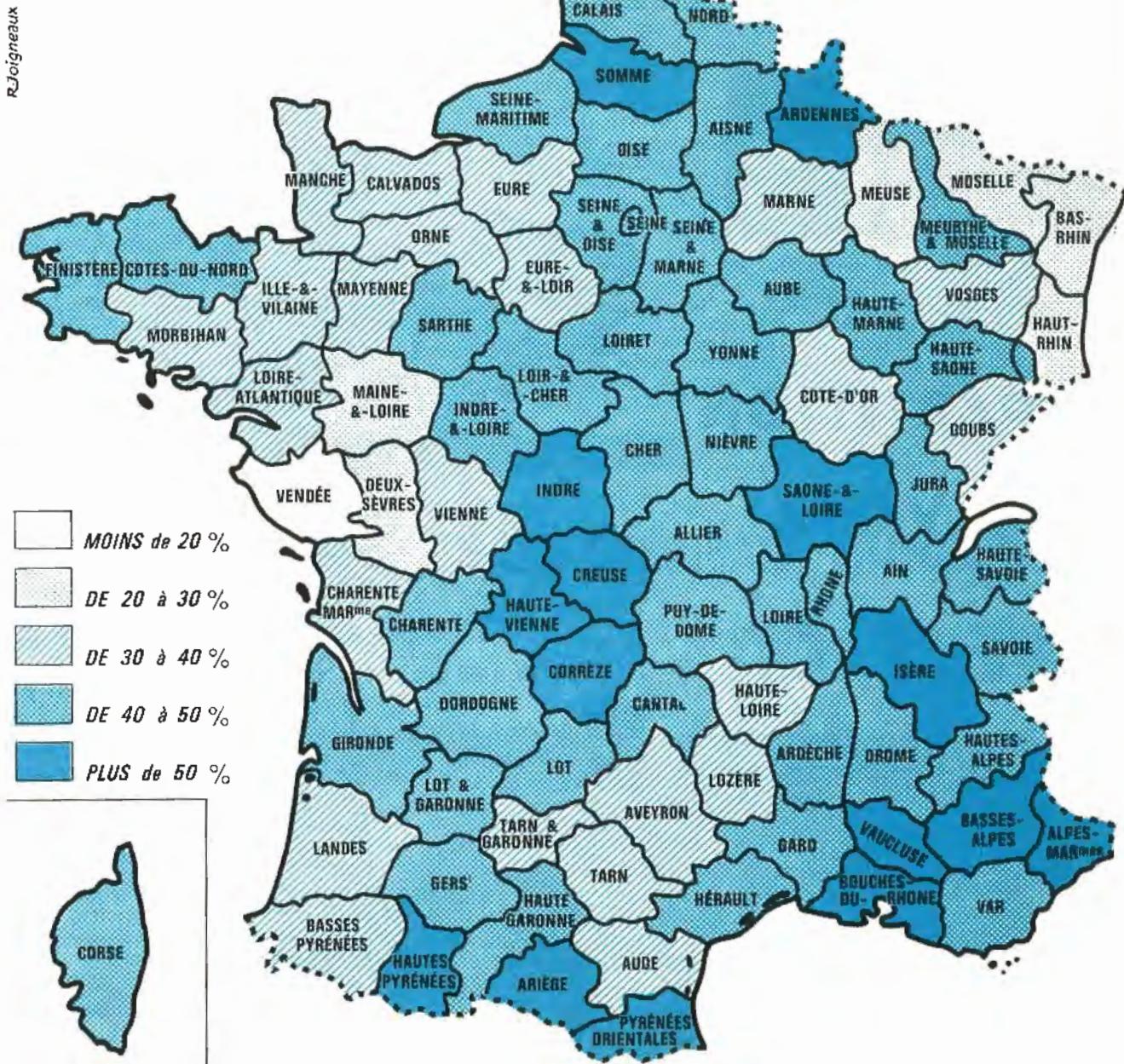
R. Joigneyaux



ELECTIONS
DE SÉCURITÉ SOCIALE
1962

RÉPARTITION
DES VOIX
C. G. T.

(en % des suffrages exprimés)

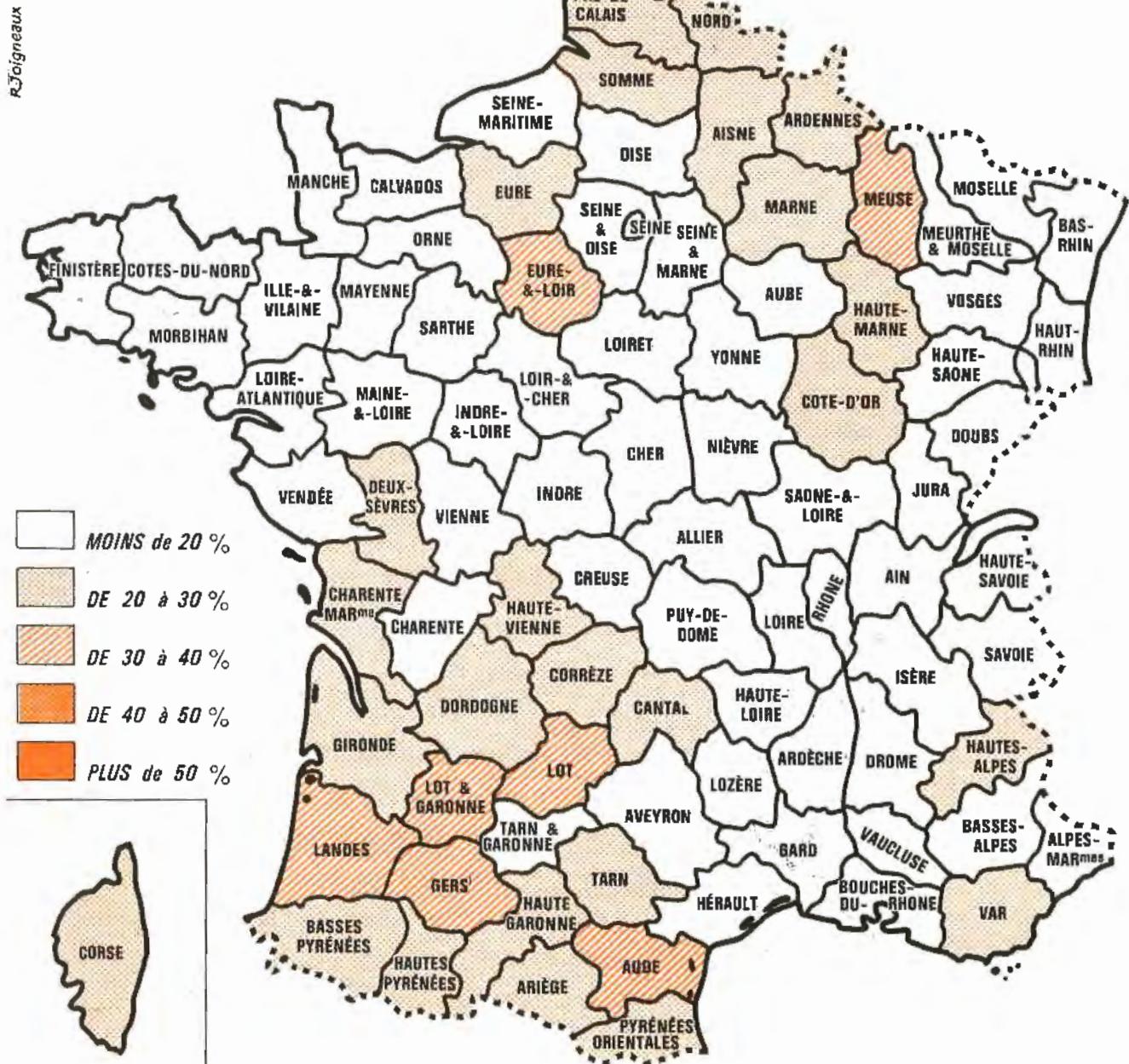


ELECTIONS
DE SÉCURITÉ SOCIALE
1962

RÉPARTITION
DES VOIX

F. O.

(en % des suffrages exprimés)



VI. - QUELQUES POSITIONS ET PERSPECTIVES C.F.T.C.

PLUSIEURS aspects de la politique confédérale étant souvent contestés par des camarades opposés à l'évolution, il nous est apparu nécessaire de préciser nos positions, notre travail et quelques perspectives en ma-

tière sociale, politique internationale, ainsi que des réflexions sur la formation doctrinale et idéologique.

La politique économique confédérale sujette à des critiques lors de la présen-

tation de nos projets de planification démocratique, ne semble plus susciter de critiques.

Le document de travail sur le programme fait, par ailleurs, une synthèse de nos positions à court et moyen terme.

LA FORMATION DOCTRINALE ET IDÉOLOGIQUE A LA C.F.T.C.

1

La force acquise par la C.F.T.C. tient aussi et surtout à son travail interne de formation d'hommes, ce que reconnaissent les observateurs du monde ouvrier français et qui nous place au premier rang des Centrales syndicales en ce domaine.

Cette formation — technique, sociale, économique — ne serait pas complète sans un effort constant concernant l'idéologie et la doctrine.

Rappelons brièvement ce qui fut fait... et sera poursuivi sur les nouvelles bases doctrinales de l'organisation.

I. - Son contenu

Notre travail de formation a eu pour objet de préciser d'abord :

Un contenu disons théorique tendant à ce que chaque syndiqué et « a fortiori » chaque militant ait une vision très claire des principes fondamentaux qui sustentent son action, sa finalité,

- Conception de la dignité de la personne humaine,
- Égalité entre les hommes,
- La notion de liberté individuelle,
- Les libertés « collectives »,

— Développement du contenu de la notion fondamentale : l'Homme « un être libre et responsable » avec toutes les implications dans la vie en société, dans la conception et l'organisation de cette société.

Les droits et les devoirs de l'homme devant être également très clairement perçus par tous.

Ce contenu théorique comprend, comme il se doit, la connaissance des autres doctrines et philosophies qui tendent à construire une société sur d'autres bases que celles que nous voulons faire prévaloir.



Notre Centre de formation de Bierville sous la neige

- Le marxisme et ses différents courants,
- Le libéralisme,
- Les théories du néo-capitalisme, etc.

D'autre part, il nous apparaît que chaque homme en général, et en particulier chaque syndicaliste se devront d'approfondir ses motivations personnelles, sa foi, sa conception philosophique, son niveau de conscience, par un effort de réflexion, d'études individuelles et collectives. Il ne revient pas au syndicalisme d'assumer cet approfondissement, cet élargissement de connaissances, mais aux groupements de pensée, aux églises, associations philosophiques et spirituelles.

Ceci relève de la distinction des plans, d'une conception d'une société démocratique, au sein de laquelle une intense activité spirituelle, intellectuelle se développe par les groupes, associations et communautés appropriés.

NOTRE CONCEPTION DU SYNDICALISME

C'est le deuxième aspect du contenu de notre formation doctrinale ou « idéologique ».

— Un syndicalisme « démocratique » dans ses structures et son fonctionnement.

— Un syndicalisme libre, indépendant.

— Un syndicalisme ayant le souci de réaliser une action efficace, au sens vrai du terme parce que éducative.

Ceci nous a conduit à un effort de formation des militants et adhérents, poursuivi avec des programmes et des méthodes appropriés ne portant pas seulement sur l'acquisition de connaissances mais également sur le développement de l'aptitude à la réflexion au travail personnel et collectif.

— Un syndicalisme basé sur la solidarité humaine qui doit s'exercer vis-à-vis des plus faibles, des plus défavorisés ;

Solidarité qui doit s'appliquer tant sur le plan national, qu'international car nous savons que la tendance naturelle est à l'égoïsme :

- Egoïsme de la profession,
- Egoïsme de la catégorie,
- Egoïsme de la nation, etc.

Il est exact, en effet, que très souvent, l'on veut bien se battre, mais en vue d'objectifs qui sont particuliers. Il faut vraiment un très grand idéal pour briser ces égoïsmes. Notre effort de formation idéologique doit œuvrer à transformer des comportements plus qu'à philosopher.

— La notion de responsabilité s'inscrit également dans notre effort :

Partage des responsabilités dans notre action syndicale,

Participation à la vie économique, sociale, politique du pays,

Droit des travailleurs à participer, à influer les décisions,

A être informés et écoutés.

CONNAISSANCE DU PROGRAMME DE LA C.F.T.C. ET DES OBJECTIFS A LONG ET MOYEN TERME DE NOTRE ORGANISATION

Compte tenu de notre volonté d'instaurer une « véritable démocratie économique », économie répondant aux

besoins et non déterminée par la recherche du profit maximum. Ce sont les études et recherches concernant la « planification démocratique » qu'il faut situer par rapport à notre finalité, construire une véritable « démocratie économique ».

II. - Les méthodes .

Cette formation réalisée dans la C.F.T.C. devra encore être améliorée, accentuée.

Comment, par quelle méthode atteint-elle l'efficacité ?...

Trop souvent, un certain nombre de camarades ont confondu et confondent encore « formation doctrinale » — ce qui revient à notre Centrale et « théologie » à partir de la référence et la « morale sociale chrétienne » — ce qui n'est pas notre fonction.

Egalement des camarades ne considèrent qu'il n'y a formation doctrinale que dans des programmes qui contiennent des sujets sur la « morale sociale », sur la « dignité de l'Homme », ceux-ci négligent l'effort considérable entrepris afin qu'à l'occasion de multiples problèmes concrets, l'on explique et fasse réfléchir sur le pourquoi profond des positions de l'organisation :

Au cours de ces dernières années cet effort et souci de formation nous a fait expliquer largement nos points de vue :

- Vis-à-vis d'un régime autoritaire,
- de la guerre d'Algérie, de la paix, de la démocratie,
- de la Sécurité sociale et des transferts sociaux,
- des investissements prioritaires,
- d'une politique sociale pour les personnes défavorisées,
- de l'enseignement, de la culture,
- de la promotion collective, etc.

Il est évident que toutes les positions qui font l'originalité de la C.F.T.C. sont le reflet de notre conception de la personne, de ses droits et devoirs. Dans le domaine de la formation doctrinale, comme pour les autres aspects de la formation, doctrine et méthodes sont étroitement liées.

III. - Quelques exemples

QUELQUES EXEMPLES DE SUJETS A IMPLICATION DOCTRINALE, TRAITES DANS LES E.N.O. DE CES DERNIERES ANNEES

Rappelons que ces E.N.O. ont été suivies, chaque année, par une moyenne de 1 000 à 1 100 militants répartis dans une trentaine de sessions à travers le pays.

1953. Sujet doctrinal : Inégalités et injustices sociales :

- Les hommes sont égaux en nature,
- Les diverses inégalités,
- Les inégalités à combattre.

1954. La condition ouvrière et la mission du syndicalisme :

- Thème qui a donné l'occasion de rappeler notre conception des tâches du syndicalisme, de ses rapports avec le politique, de ce qui nous distingue de la C.G.T., etc.

1955. Economie régionale :

Entre autres : sujet n° 7 : Recherche et doctrine. L'économie régionale et le rôle de l'Etat.

1956. Thème portant sur l'action syndicale en 1956. Ce thème a rappelé :

- Les buts de l'action syndicale,
- Abordé le problème des relations humaines dans l'entreprise et rappelé nos exigences de dignité,
- Incité à rechercher l'origine et le développement de la C.F.T.C. dans chaque région.

1957. Progrès technique et action syndicale.

Sujet n° 8 : notre conception des rapports de l'homme et de la technique, place du travail.

1958. Sujet n° 4 : sujet doctrinal dans le cadre du thème général : niveau de vie et échanges.

Nos responsabilités au plan international :

- vis-à-vis des classes ouvrières des autres nations,
- des classes ouvrières des pays sous-développés,
- le sens de notre action.

1959. Thème : Le syndicalisme dans la vie politique française.

Chapitre II du thème : Réflexions et études sur la vie en société.

A) Les besoins de l'homme pour se réaliser ;

B) Droits et libertés :

- 1) Les droits de l'homme,
- 2) Les libertés.

- C) Une démocratie vivante :
 - 1) Qu'entendre par démocratie,
 - 2) Notre participation à la vie civique et politique,
 - 3) La démocratie syndicale.

1960. La planification (première année) :
Sujet n° 7 : Planification et démocratie.

1961. La planification (deuxième année) :
III. - But et action de la C.F.T.C.

- A) Conception et dimensions du syndicalisme :
 - 1) La dimension internationale,
 - 2) Les dimensions économiques et politiques et notre conception d'une société d'hommes libres et responsables.

1962. Les tâches de la C.F.T.C. dans notre société industrielle.

Sujet n° 2 : Rappel des objectifs lointains, de la conception d'une démocratie économique et des positions fondamentales de la C.F.T.C.

Sujet n° 6 : Culture et démocratie.

1963. Thème : Accroître le pouvoir syndical.

- Sujet n° 5 : Le syndicalisme de masse :
Les richesses et valeurs du syndicalisme de masse :
 - 1) L'action de masse et ses motivations ;
 - 2) Action de masse et personnalisation.

1964. Dans le programme des sessions qui portait sur une analyse des réalités régionales, un sujet sur « l'unité syndicale » étudié sur le plan historique et des doctrines en présence. Rappel des positions confédérales.

AUTRES EXEMPLES PRIS DANS DES PROGRAMMES ELABORES AU NIVEAU DE L'INSTITUT CONFEDERAL POUR L'EXERCICE DU 1^{er} AVRIL 1963 - 31 MARS 1964

Sessions de collecteurs :

16 sessions

414 participants

— DOCTRINE ET HISTOIRE OUVRIERE — POSITIONS C.F.T.C.

- Origine du Mouvement ouvrier.
- Prise de conscience ouvrière (2 h.).
- Les premières organisations.
- Les tâches du syndicalisme et ses dimensions (3 h. 30).
- Syndicalisme et démocratie (3 h. 30).
- Indépendance de la C.F.T.C. (3 h. 30).
- Les objectifs C.F.T.C.
2 h. (exposé, discussion).

Formation générale :

32 sessions

1 055 participants

- Ce qu'est un militant (3 h.).
 - La promotion ouvrière.
 - Notre formation.
 - Notre équilibre de vie.
- Les Centrales syndicales en présence (5 h. 45).
 - Naissance et développement du Mouvement ouvrier.
 - La C.G.T. — Doctrine,
 - Tendances,
 - Scissions.
 - La C.F.T.C. — Les précurseurs,
 - Les étapes de son développement,
 - Une conception du syndicalisme et de la personne.
 - La C.F.T.C. face aux problèmes actuels
 - Ses positions écon. sur programme,
 - L'évolution.

Cours par correspondance**Cycle « Initiation syndicale »**

6 leçons

(environ 450 inscrits)

- (4^e et 5^e leçon) histoire du Mouvement ouvrier.
(Naissance de la classe ouvrière) : :
a) Conditions historiques ;
b) L'évolution.
- Vers la formation d'idéologies concurrentes.
- La période présyndicale.
- La C.G.T.
- Formation et évolution du syndicalisme.
 - Des précurseurs à nos jours.
 - Les grandes étapes.
 - La C.F.T.C. face aux problèmes posés au syndicalisme moderne.

Week-end. Responsables Sections d'entreprise

47 week-end

1 509 participants

- Situons la section d'entreprise.
- Les raisons d'être du syndicalisme.
- Les grands axes de l'action syndicale :
Les dimensions sociale, économique, politique, culturelle, doctrinale de notre action.

Cadres de syndicats**Secteur privé**

(Sessions de Bierville)

2 sessions par an

- Le syndicat face au pouvoir patronal dans l'entreprise (4 h.).
- Possibilités d'intervention et d'action.
- Les positions C.F.T.C. en la matière.
- Les dimensions du syndicalisme (2 h. 30).
 - Sociale, économique, politique, culturelle.
- L'unité d'action (4 h. 30).
 - Doctrine, stratégie, tactique.
 - Position P.C. et C.G.T.

En conclusion :

- Notre responsabilité de cadre de syndicat (1 h.).
- Animer en équipe.
- Organiser notre temps.
- Développer notre sens du travail collectif, de l'objectif précis, du délai !
- Souci du contrôle et d'une politique des hommes.

• La revue « Formation » a apporté également tout au long des années sa contribution à l'effort de réflexion doctrinale. Citons en particulier les numéros spéciaux de juin-juillet 1958 et de mai-juin 1962 ainsi que la récente étude sur « Les valeurs du syndicalisme » parue dans le numéro 57 de mars-avril 1964.

• Enfin, nous ne sommes pas en mesure de donner des chiffres concernant toutes les initiatives prises, en particulier par les U.D., dans le cadre des journées d'études et qu'en tout état de cause, toutes les organisations confédérées ont toujours eu la plus grande liberté de prendre les initiatives qui leur semblent utiles dans ce domaine.

Pour terminer, il faut souligner que l'effort de formation — sur tous les plans — a été généralisé à tous les niveaux de l'organisation, que son importance est sans commune mesure avec ce qu'elle était avant la guerre, surtout si l'on considère les militants qui ne sont pas permanents et qui n'ont pas de responsabilité nationale.

En résumé, notre effort de formation en général, doctrinal, en particulier déjà très valable, doit être encore intensifié, adapté. Le Congrès de novembre 64, nous donnera une occasion de repenser l'ensemble de la question.

Perspectives d'action sur le TERRAIN POLITIQUE

DANS le domaine des perspectives d'action sur le terrain politique, il faut que les choses soient claires, car, malgré tout ce qui a été dit et décidé dans nos congrès, dans nos sessions du Conseil confédéral, les procès d'intention ne manquent pas.

En tant qu'organisation syndicale, pour faire correctement et efficacement notre métier d'organisation syndicale, nous avons besoin d'une démocratie politique, laquelle dans ses institutions, dans son style d'action se référant à la même exigence fondamentale que nous-mêmes : une société d'hommes libres et responsables, permette au citoyen, individuellement et au sein des communautés auxquelles il appartient de connaître les affaires de la Cité, et, les connaissant, de prendre librement mais réellement ses responsabilités dans la conduite de ces affaires.

D'une démocratie politique qui, se libérant de la tutelle du capitalisme bourgeois, prenne en charge, pour ce qui revient au politique, la construction de cette démocratie économique que nous réclamons. Hors de ce cadre-là, nous le savons bien, notre avancée vers les objectifs que nous proposons se heurte aux pires difficultés.

Constatons que la machine politique, de son propre mouvement, ne marche pas exactement dans cette direction-là, il s'en faut de beaucoup. Point n'est besoin de rappeler en ce qui concerne la V^e République, les jugements qu'ont portés nos Congrès depuis 1958 et selon lesquels la philosophie et la logique du système créé ont certes permis de remédier à certains des abus et des tares des régimes antérieurs, mais, dans le même temps, et l'un ne pouvait sans doute aller sans l'autre, conduisent à un autoritarisme paternaliste de plus en plus pesant qui risque d'enlever sans douleur aux Français non seulement les voies, c'est déjà fait, mais jusqu'au goût du dialogue et de la participation, sans lesquels il n'y a pas de démocratie.

Bouchées du côté du Pouvoir, les chances d'une vraie démocratie ne sont pas, hélas ! plus ouvertes du côté des partis politiques. Il ne manque certes pas de formations politiques qui se réfèrent à la démocratie, voire même à une démocratie renouvelée, certains disent même socialiste. Mais celles qui inscrivent dans leur programme des transformations profondes de la société, ne réussissent pas à représenter une force électorale appréciable, d'autres, plus consistantes, acceptent en fait des édulcorations à leur programme qui en dénatureront totalement la portée. Les unes comme les autres ressentent la nécessité pour elles et d'une sérieuse rénovation interne et d'un regroupement de leurs forces, mais, depuis six ans qu'elles sont écartées de la réalité du jeu politique, elles n'ont réussi ni dans l'une ni dans l'autre entreprise, et rien ne laisse prévoir qu'elles aient quelque chance de réussir dans un avenir prévisible.

C'est ici que se situe un des aspects les plus difficiles

des responsabilités politiques de notre mouvement syndical. En ce sens que ces militants politiques, ces formations qui depuis des années cherchent en vain les voies du renouveau se retournent volontiers vers le syndicalisme, en lui tenant en substance ce langage : « Si nous échouons dans nos efforts, c'est parce que nous restons entre nous, politiques, et qu'ainsi nous ne parvenons pas à nous évader de notre passé, de nos clivages, de nos conceptions traditionnelles, mais si vous, mouvement syndical, vous acceptiez de sortir vous aussi de vos attitudes habituelles, d'entrer dans le jeu et de nous aider, alors tout redeviendrait possible. »

Qu'il y ait dans ce langage un désir plus ou moins avoué d'utiliser le syndicalisme pour retrouver une assise populaire, une masse de manœuvre, pour se débarrasser sur d'autres de responsabilités délicates : le penser c'est le premier réflexe du syndicaliste en entendant un tel discours, et cela sans doute n'est pas entièrement faux ; il serait facile, mais nous aurions tort de nous en tenir à ce jugement. En effet, au-delà des arrêtées-pensées et des tactiques toujours possibles, beaucoup de militants et d'hommes politiques sont sérieusement convaincus qu'il n'y aura pas de politique novatrice dans notre pays *tant que ne sera pas réalisé un nouveau type de relations entre les partis et le syndicalisme et qu'en particulier il ne peut pas y avoir de force politique de gauche suffisamment puissante à la fois pour être efficace et pour échapper à la domination du communisme, si le syndicalisme libre ne trouve pas les moyens de favoriser la constitution de cette force.*

Et c'est bien là la conclusion devant laquelle nous sommes inéluctablement placés, quelles que soient les difficultés qu'elle nous apporte. Nous pouvons, bien sûr, nous dérober, nous pouvons, et non sans raison dans une certaine mesure, prétendre que ce ne sont pas nos affaires. Mais si nous voulons assumer la totalité de nos responsabilités de syndicalistes, non dans un monde théorique conforme à nos vœux, mais, dans notre pays tel qu'il est aujourd'hui, en avons-nous le droit ? « Les choses étant ce qu'elles sont », une démission de notre part sur ce terrain politique, nous en sommes convaincus, compromettrait pour longtemps nos chances syndicales de bâtir la démocratie économique et sociale dont nous rêvons, compromettrait la démocratie tout court.

S'agirait-il pour nous, dès lors, énivrés par nous ne savons quelle fringale stupide de politique, de jeter aux orties notre indépendance, de nous mettre au service d'intérêts politiques, voire de nous substituer aux formations politiques ? En aucune façon, il faut qu'il n'y ait là-dessus aucun malentendu.

Il s'agit seulement d'exercer pleinement nos responsabilités syndicales, et rien que celles-là, mais qui se situent dans le contexte présent, et qui nous mettent au service des exigences fondamentales de la démocratie, exigences dont nous avons à faire qu'elles soient respectées aussi bien sur le terrain politique que sur le terrain économique et social.

Nos interventions, nos actions doivent donc répondre à un double souci : d'une part répondre aux nécessités de la situation, d'autre part distinguer sans équivoque les responsabilités du pouvoir politique et celles du pouvoir syndical et ne pas risquer de diminuer l'autonomie de décision et d'action de l'organisation.

C'est bien pour cela que si nous réclamons pour le Conseil économique et social un pouvoir de consultation plus efficace, nous nous refusons à faire de ce Conseil une assemblée délibérante participant au pouvoir de décision. De même encore toute notre attitude dans les organismes du Plan est dictée par ce double souci.

Dans le même esprit, si nous considérons que la prochaine élection présidentielle devrait être l'occasion, en instaurant un grand débat politique dans le pays, de préparer une alternative démocratique au régime présent, si nous voulons faire en sorte que ce débat ait lieu et dans ce débat que notre voix soit entendue, afin qu'effectivement cette alternative apparaisse, nous n'entendons pas pour autant mettre le mouvement au service de tel ou tel candidat.

De même encore, si souvent nous tenons à être présents dans telle ou telle initiative tendant soit à rechercher ce que pourraient être les lignes de force d'une politique démocratique novatrice, soit à explorer les contours d'une force politique nouvelle, ce n'est pas avec la volonté d'être partie prenante et fondatrice de cette éventuelle force, mais uniquement dans le but de faire entendre, là où se cherche la politique de demain, nos exigences et nos perspectives d'organisation syndicale. Tel est le sens de notre participation, soit à titre d'animateurs comme au colloque sur la planification démocratique de mars 1962, soit à titre d'invités comme aux colloques régulièrement organisés par la revue « France-Forum », ou l'équipe du bâtonnier Thorp dite des « colloques juridiques », ou enfin aux actuels colloques socialistes.

Certes, dans ces divers échanges de vues, nous dialoguons la plupart du temps avec des hommes et des formations de gauche, et cela n'est pas l'effet du hasard, bien au contraire. La nature même des exigences que nous présentons, que ce soit en matière de libertés démocratiques, ou d'organisation de l'économie, de la place respective des intérêts collectifs et des intérêts privés dans cette économie, de finalités même de l'économie, de démocratisation de l'enseignement, etc., nous met tout logiquement en état de dialogue avec la gauche non communiste beaucoup plus qu'avec le centre, et, cela va sans dire la droite. Autrement dit, notre programme est certes un programme de caractère strictement syndical, mais à l'évidence il soutient une orientation politique de gauche, et cela n'est pas sans conséquence sur notre attitude politique.

Tout ceci donc n'est pas l'effet du hasard, mais, par contre, rien de ceci ne relève, contrairement à ce que certains de nos camarades disent croire, et redouter, d'une volonté cachée

de conduire notre organisation dans le sillage du socialisme politique.

Sans doute il serait extrêmement facile de nous comprendre entre nous, si nous nous décidions les uns et les autres à « dé-mythifier » ce fameux terme de socialisme, et surtout à cesser de le juger à travers le prisme déformant jusqu'à la caricature et l'épouvantail du « paradis socialiste » des démocraties populaires ou des expériences occidentales, françaises en particulier.

Mais la question n'est pas là. La seule question est, répétions-le, que, pour que nous puissions donner à notre action syndicale la plus grande dimension et la plus grande efficacité possibles dans la voie de nos perspectives à long terme, nous avons besoin de voir surgir sur l'échiquier politique une force décidée à construire une authentique démocratie politique, suffisamment large, puissante et populaire pour, non seulement équilibrant la force communiste, mais mieux obligeant celle-ci à s'inscrire dans une action démocratique, réussir à arriver au pouvoir et à gouverner sans s'écartez de ses objectifs de départ. Que cette force soit une force entièrement neuve et homogène, ou qu'elle soit le résultat d'une conjonction de forces aujourd'hui existantes ou en gestation, qu'elle prenne ou non l'étiquette « socialiste », ce sont là, en définitive, des problèmes seconds : l'essentiel, c'est le contenu du programme, la volonté politique de réaliser celui-ci.

Or, cette force-là nous souhaitons qu'elle se fasse. Et si, cela est entendu, nous n'avons pas à en être nous-mêmes les initiateurs, il reste qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de contribuer à créer les conditions qui lui permettront de se constituer.

C'est ce que nous faisons et que nous ferons d'abord par notre action syndicale, en posant devant l'opinion publique les vrais problèmes, les grandes options à partir de quoi une politique novatrice doit se dégager, et, nous l'avons dit, dans le court terme, la campagne pour l'élection présidentielle sera une occasion unique pour mener cette action.

De même, nous continuerons à faire entendre notre voix partout où essaient de se découvrir les éléments précurseurs de cette force politique clubs, colloques, etc. Mais nous continuerons aussi, en le développant, dans toute la mesure de nos moyens, notre effort d'information et de formation auprès de nos adhérents et des travailleurs en général pour que chacun ait une conscience de plus en plus claire, d'une part du rôle des réalités politiques dans sa propre vie et donc de ses responsabilités personnelles de citoyen, d'autre part du rôle politique spécifique d'une organisation syndicale dans la société moderne.

Enfin, en poursuivant avec persévérance notre politique de coopération avec le syndicalisme jeune paysan, en souhaitant

POUR UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE



3

d'ailleurs que d'autres organisations syndicales, ouvrières et universitaires, se joignent à cette politique, nous avons la volonté de préparer la conjonction dans l'action des forces syndicales ouvrières et paysannes.

Il n'est pas douteux que cette conjonction, même sur le seul terrain syndical, aura une portée politique capitale. A plus forte raison, il en sera ainsi si, par la méthode de notre organisation et aussi par les méthodes que le G.R.O.P. est chargé

de mettre en œuvre, nous réussissons à ce que, partout dans le pays, des équipes de militants ouvriers-paysans, universitaires, etc., se constituent, s'habituent à réfléchir, à agir en commun, sur le terrain syndical bien sûr, mais pourquoi ces habitudes créées de travailler ensemble, de prendre des responsabilités ensemble, cette conscience acquise d'un destin commun ne se prolongeraient-elles pas dans une conception commune de l'engagement pour une démocratie politique à refaire ensemble ?

L'HISTOIRE DE LA C.F.T.C. est l'histoire d'une organisation constamment en évolution, mais qui de plus en plus marque son temps.

Si nos aînés affirmaient des principes, tentaient avec énergie et intelligence à les faire prévaloir, il est certain que notre centralité disposait de peu de moyens pour les faire aboutir. Si des parlementaires pouvaient activement s'intéresser à nos objectifs et parfois obtenir gain de cause, la Confédération n'avait pas toujours une force suffisante pour faire entendre sa voix.

Il n'en est plus ainsi.

Qu'il s'agisse du droit syndical, du congé-éducation, des prudhommes, ou autres, malgré des résistances de toutes sortes des progrès s'acquièrent. L'opinion publique est saisie... et les conquêtes s'obtiennent.

En matière sociale, il en est de même.

La C.F.T.C. a travers son histoire œuvré en permanence pour une organisation de la vie économique et sociale dans la justice.

Il est indispensable de s'y arrêter quelques instants et de connaître plus particulièrement son effort en MATIERE SOCIALE.

L'apport de la C.F.T.C. dans le mouvement ouvrier a été considérable. Depuis son origine, elle a été l'organisation syndicale qui a le mieux agi pour la mise en place progressive d'une véritable infrastructure syndicale et sociale.

Pour prendre quelques exemples, la politique des **Conventions Collectives** a été préconisée par le plan de la C.F.T.C. avant 1936, les **Assurances Sociales** ont été mises en place, entre autres organisations, par la C.F.T.C., malgré l'hostilité de la C.G.T.U. (communiste) de l'époque. Les **Allocations Familiales** se sont développées sous la pression principale de notre Confédération. Dès son Congrès de 1923, elle réclamait leur généralisation par la loi, les associations familiales du temps ayant émis un avis défavorable à cette intervention du législateur qui ne devait ainsi se produire qu'en 1930. Mais la C.F.T.C.

agissait aussi, dans le mouvement social de 1936, pour faire instituer, par sentence surarbitrale, les premières **Allocations de la Mère au Foyer**.

Ainsi, que ce soit par la négociation collective ou par la loi, notre mouvement syndical s'est caractérisé par la mise en place de « corps intermédiaires », de « contrats » traduisant, à un moment donné, l'équilibre des forces sociales ; transformant chaque fois profondément les conditions de vie des travailleurs et de leurs familles ; leurs permettant progressivement, d'accéder à plus de liberté et de responsabilité.

— **Transformation des conditions de vie ?** Par les Assurances Sociales, puis la Sécurité Sociale, par les **Allocations Familiales**, la « loi d'airain » des salaires a vécu, la notion individualiste du salaire a été dépassée. Au-delà de la « production », c'est la cellule familiale qui a été prise en considération.

— **Accession à plus de liberté et de responsabilité ?** C'est toute l'action persévérente pour que la convention collective, le **contrat** deviennent la règle des rapports sociaux, le travailleur recouvrant ainsi un moyen d'engagement libre et responsable. C'est aussi toute l'action de la C.F.T.C. pour une gestion démocratique de la Sécurité Sociale par les représentants élus des travailleurs. On a trop oublié que l'on doit ces élections d'**organismes représentatifs**, proches de l'assuré et de l'allocataire, à la campagne dynamique en 1946-1947 de la C.F.T.C. et que la C.G.T. était, à l'époque, pour la désignation des administrateurs par le Pouvoir.

Ces exemples, pris avant-guerre ou à la Post-Libération, n'appartiendraient-ils qu'au passé et ne seraient-ils plus valables, comme moyens d'action habituels du mouvement syndical que nous voulons ?

La question est parfois posée et mérite une réponse claire.

Elle sera d'ailleurs aisément formulée. Les dirigeants actuels de la Confédération (ajoutons, s'il faut être plus nets, ceux qui ensemble conduisent la C.F.T.C. depuis fin 1957 et ont mis en route le processus d'évolution qui nous a conduit à ce Congrès de novembre 1964), sont précisément ceux qui ont inscrit, au palmarès de la C.F.T.C., le plus de réalisations contractuelles marquantes, ceux qui continuent d'agir avec le plus d'efficacité dans cette voie positive des contrats et corps intermédiaires :

— **RETRAITES COMPLEMENTAIRES** : sous l'impulsion de la C.F.T.C., suite à la vigoureuse action de 1955 et la création de la C.R.I. chez Renault, après plusieurs mois d'études et de discussion, la C.F.T.C. et F.O. signent avec le C.N.P.F., le 15 mai 1957, le protocole fondant l'U.N.I.R.S.

Le 8 décembre 1961, toujours sous l'initiative C.F.T.C. un accord porte généralisation des retraites complémentaires et institue l'A.R.R.C.O. (constitution officielle le 22 mars 1962).

On connaît assez la portée très grande de ces réalisations contractuelles pour les retraites des salariés pour que nous n'y insistions pas plus.

— **ASSURANCE-CHOMAGE** : C'est également la C.F.T.C. qui est à la première origine des discussions qui devaient se conclure par la création de ces organismes importants que sont l'U.N.E.D.I.C. et les A.S.S.E.D.I.C. (convention du 31 décembre 1958).

Par ces deux institutions (Retraites complémentaires, Assurance-chômage) il convient de souligner, là encore, le souci de la Confédération de gestion démocratique de ces organismes par les représentants des intéressés et en dehors de la tutelle étatique. Ainsi sont mis en œuvre les moyens d'un syndicalisme moderne où l'action revendicative débouche sur l'activité gestionnaire et responsable.

— **SECURITE SOCIALE - ALLOCATIONS FAMILIALES** : Sous l'angle qui vient d'être évoqué, les dirigeants actuels de la Confédération poursuivent, avec continuité, l'orientation de leurs prédécesseurs. La C.F.T.C. est au premier plan de la défense et de l'amélioration de la Sécurité Sociale. Dans la campagne actuelle de remise en cause du « Salaire unique » elle a été, tant à l'Union nationale des Caisses d'Allocations familiales qu'à la commission supérieure des Allocations familiales, l'élément moteur des positions prises pour une transformation du Salaire Unique en véritable allocation permettant à la mère de famille le CHOIX entre le travail au foyer et le travail à l'extérieur.

Certes, la politique contractuelle et de réalisations sociales marque actuellement le pas, mais c'est de par la volonté délibérée du C.N.P.F. et du Gouvernement. La C.F.T.C., pour sa part, a fait des propositions précises :

— le 28 juillet 1961, le secrétaire général de la C.F.T.C. demandait par lettres au Premier Ministre, au ministre du Travail et au président du C.N.P.F., l'ouverture de négociations en vue d'un « accord-cadre national interprofessionnel » entre les syndicats et le C.N.P.F. pour le secteur privé et le Gouvernement pour le secteur public et nationalisé, sur la réduction de la durée du travail.

Aucune réponse n'y a été donnée. L'action syndicale devait permettre de passer outre à ce refus et d'aboutir, en 1963, à ce que la majorité des travailleurs bénéficie d'un des points traités dans cette lettre : la quatrième semaine de congés payés.

— En avril 1963, la C.F.T.C. proposait, par lettre au C.N.P.F. un projet de convention collective du logement visant, notamment, l'utilisation rationnelle du 1 % logement.

Là encore, aucune réponse...

— Le 28 novembre 1963, par lettre au C.N.P.F., la C.F.T.C. demandait l'ouverture de discussions paritaires pour porter à 4 % le taux minimum de cotisation pour les retraites complémentaires, lettre restée sans suite..

— Plus récemment, le 29 avril 1964, la C.F.T.C., lors d'une audience du ministre du Travail, renouvelait (avec projets précis à l'appui) ses demandes :

— Réforme du S.M.I.G. en vue d'en faire un élément moteur d'une économie de besoins et en portant son taux, tout au moins, au niveau de l'évolution de la moyenne des salaires.

— Extension des Conventions collectives aux régions et professions non couvertes.

— Suppression des zones de salaires.

— Généralisation de la 4^e semaine de congés payés.

— Réduction de la durée du travail.

— Défense et extension des droits syndicaux.

On a pu constater que la plupart de ces demandes concerne les personnes défavorisées. Là aussi, l'orientation confédérale est non seulement conforme aux valeurs essentielles de notre mouvement mais elle traduit bien tout le souci de l'homme, personne libre et responsable (on sait, par ailleurs, que la campagne C.F.T.C. en faveur des plus défavorisés englobe également les personnes âgées - allocation nationale de retraite - les invalides, les familles. Depuis la journée du 27 novembre 1963 ces positions ont été constamment soutenues par la C.F.T.C., que ce soit à la Conférence des Revenus ou lors de l'élaboration du V^e Plan).

Il faut enfin rappeler que ces objectifs prioritaires pour les plus défavorisés s'inscrivent dans nos perspectives de planification démocratique à partir des besoins des hommes. Et l'on sait, à cet égard, combien les projets de la C.F.T.C. sont conformes à cette notion de « démocratie réelle » permettant aux travailleurs, à tous les échelons, d'accéder aux responsabilités.

Ces réalisations, ces préoccupations de l'équipe dirigeante de la C.F.T.C. en fidélité avec les orientations essentielles des fondateurs ne constituent pas une phase déterminée qui serait sans lendemain. LA POLITIQUE CONTRACTUELLE ET DE REALISATIONS POSITIVES DE CETTE EQUIPE EST NON SEULEMENT — ON L'A VU — POURSUIVIE A L'HEURE ACTUELLE, MAIS LE SERA DANS L'AVENIR, APRES CE CONGRES DE NOVEMBRE 1964. Comment pourra-t-il en être autrement ? Comment peut-on même penser que des hommes — qui sont souvent à la tête même des institutions en cause ! -- vont jeter par-dessus bord — ces méthodes d'action et ces réalisations !

4 ACTION ET RELATIONS INTERNATIONALES

QUELLE sera notre ligne de conduite ? Nous poursuivrons dans les voies déjà engagées en acceptant notre effort en différents domaines.

Dans l'esprit d'ouverture que nous indiquons tout au long de ce rapport, nous travaillerons là aussi à réaliser des convergences.

Considérant devoir maintenir notre adhésion à la C.I.S.C. celle-ci ne doit pas être limitative dans nos possibilités d'échanges, de travail en commun avec des centrales nationales affiliées à d'autres internationales ou sans aucune affiliation.

Notre adhésion à la C.I.S.C. comporte le devoir de soutenir la politique de cette internationale étant entendu que nous avons en son sein à faire entendre notre voix, à travailler pour faire partager nos objectifs, c'est-à-dire que nous devons œuvrer pour la rendre dans l'expression, l'information, l'éducation, les modes d'action toujours plus ouverte au monde et particulièrement au monde des pays en voie de développement. La présence de notre camarade Maurice Bouladoux à la présidence est un élément très positif pour le rayonnement de la C.I.S.C.

Le dernier congrès, s'il a montré que la dimension internationale commençait à être atteinte, a vu des camarades africains et latino-américains poser des problèmes d'ouverture plus large au plan doctrinal. Cette position nous apparaît réaliste.

Le fait chrétien dans le monde — non quant aux idéaux — mais quant aux masses qu'il inspire est un fait minoritaire accentué par le développement démographique des pays non chrétiens d'Asie.

La prise de conscience due à l'extension de la C.I.S.C. a conduit des camarades attachés aux valeurs et à la doctrine de la C.I.S.C. à demander la définition d'une doctrine considérant les faits religieux et historiques du monde.

On peut comme certains, considérer que ce problème n'existe pas ou que des Français ont suscité ce mouvement d'idées... On peut aussi, et c'est notre sentiment, considérer que l'expansion de la C.I.S.C. la constraint à repenser ses bases doctrinales... en vue de partager les valeurs qu'elle porte avec des hommes

fidèles à d'autres religions ou inspirations, mais attachés comme nous aux exigences d'une société ordonnée au droit naturel. Ce qui vient d'être dit pour la C.F.T.C. est encore beaucoup plus vrai au plan international, à moins que l'on ne veuille limiter l'action de la C.I.S.C. à certains pays d'influence chrétienne.

Déjà en Afrique les confédérations adhérentes à la C.I.S.C. ont pris le titre de croyant ; en Asie les organisations, membres de la C.I.S.C. d'Asie, se sont organisées dans « la Fraternité des Syndicalistes Asiens. (B.A.T.U.)

Travaillons en son sein à la rendre plus universelle et plus proche des besoins des hommes, surtout de nos camarades d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, nous ne pouvons limiter là notre action internationale.

Les contacts bilatéraux, engagés les uns depuis de nombreuses années avec les syndicats U.S.A., anglais, italien, yougoslave, du Maroc, d'Algérie, d'Israël, doivent être poursuivis, compte tenu des problèmes et intérêts communs que nous avons et aussi de notre volonté de dialogues à ce plan avec les « hommes de bonne volonté ».

Parlant du marché commun et des questions internationales au congrès de la Fédération Générale de l'Agriculture, le 16 février 1964, Eugène Descamps déclarait :

« ... Les réalités internationales postulent et appellent de la part des organisations syndicales une dimension internationale. Il nous faudra de plus en plus entamer des dialogues au-delà des frontières avec nos camarades syndicalistes des différents pays. Il nous faudra dialoguer, non pour parler, mais pour construire. Entamer des dialogues pour que demain, en face du groupe UNILEVER, il y ait le cartel syndical international UNILEVER capable de s'opposer et de conduire une politique syndicale internationale en face du groupe patronal. Qu'en face de la « General Motors » ou des groupes pétroliers, il y ait des cartels internationaux syndicaux. »

« Ceci ne sera pas facile, parce que les hommes sont les hommes, parce que chacun des pays ou chacun des syndicats a ses traditions et ses habitudes de penser. Il nous faudra dialoguer avec nos camarades étrangers et montrer que si nous ne voulons pas que les travailleurs des pays en voie de développement économique soient exploités par nous et nous par les trusts d'Europe et des Etats-Unis, il faudra bien que nous soyons capables de travailler ensemble et de dégager une ligne d'action syndicale. »

« Et il faudra aussi qu'au-delà du Marché commun s'établissent des rapports. Une délégation confédérale va se rendre au mois de mars en Yougoslavie. Cette délégation confédérale, dirigée par notre Camarade Albert Détraz, aura l'occasion, pendant une dizaine de jours d'étudier et de travailler avec nos camarades yougoslaves. Nous pensons que la vérité n'est pas dans un seul pays, dans une seule nation et dans un seul mouvement syndical. Nous pensons qu'il faut des dialogues entre les hommes. »

« Ces liens internationaux, votre Confédération les développe à la fois dans le monde occidental et avec les organisations d'Afrique, d'Asie ou des pays de démocratie populaire. Ceci n'est pas toujours compris, on nous accuse parfois de tous les péchés, parce que nous sommes d'inspiration chrétienne, adhérent à la C.I.S.C., et en même temps nous prenons des contacts avec des syndicats américains, et échangeons avec des syndicalistes algériens, yougoslaves, marocains ou d'Israël.

« Nous avons une logique, cette logique c'est que, dans ce monde en mouvement, il faut des hommes de bonne volonté et particulièrement que les syndicalistes soient capables au-delà de barrières, quelquefois réelles, mais souvent artificielles, d'examiner lucidement les problèmes concrets qui se posent à eux, en toute indépendance et en toute liberté, d'essayer de construire ensemble.

« Certes, ceci n'est pas facile, parce que les structures cérébrales sont ce qu'elles sont et parfois il faudrait les faire éclater. Nous avons tous, dans la tête, une série de schémas sur le monde, sur la volonté et la pensée des autres. Ayant ces schémas, nous ne savons plus voir l'homme et la société avec ses réalités et ceci est grandement dommage pour le mouvement ouvrier et pour l'émancipation des travailleurs.

« C'est donc dans cet esprit que travaille notre Confédération, qu'elle travaille à la fois pour une meilleure compréhension entre les peuples et aussi pour la paix. C'est aussi dans cet esprit que notre secteur international a largement développé un effort de formation pour nos camarades africains et malgaches en particulier, dans le cadre de l'Institut syndical de coopération technique international.

« Depuis trois ans, près de dix sessions se sont tenues en Afrique, à Madagascar, en France, avec des dirigeants syndicalistes. Ceci afin de participer à la formation de nos camarades de ces pays. Toute cette action, votre Confédération, c'est à vous qu'elle le doit. »

Notre esprit est résumé pour l'essentiel dans ces déclarations. D'une manière concrète, cela entend une politique confédérale.

En Europe

Que voulons-nous faire, nous, syndicalistes en Europe ? Quelle Europe voulons-nous ?

Celle qui existe ne nous donne pas satisfaction. Elle consacre la domination à la fois du libéralisme et des trusts. C'est vrai, mais que devons-nous faire ? Crier contre ce qui existe en espérant qu'elle changera ? Ou essayer de la changer par l'intérieur — en évitant les compromissions ?

Cela suppose une discipline, des études, des approfondissements, que nous réalisons déjà.

Pour ce faire, nous avons assuré toutes les représentations

au sein du Comité économique et social de la C.E.E., des sections, des commissions spécialisées, des comités techniques, qu'il s'agisse :

- des salaires ;
- des problèmes de la main-d'œuvre ;
- de la libre circulation des travailleurs ;
- de la Sécurité sociale ;
- des maladies professionnelles ;
- de la formation, etc.

Au sein de l'O.C.D.E., dans les travaux spécialisés, les comités techniques, les colloques, les séminaires, nous y avons fait changer les modes de travail entre l'exécutif de l'O.C.D.E. et les syndicats.

Nous y avons fait respecter le sens mondial de la démocratie en refusant de siéger à côté des syndicats gouvernementaux espagnols.

Par contre, nous avons réduit notre collaboration aux innombrables groupes, associations, s'occupant de l'Europe, car nous sommes limités dans les moyens et aussi beaucoup de ces associations accomplissent les mêmes tâches.

Cette action européenne nécessitera que nous exprimions clairement comment nous concevons l'Europe politique. Un travail sérieux devra être entrepris ensemble pour dégager des positions cohérentes ne se limitant pas à l'analyse de la situation dans l'Europe des Six. Cette action européenne nécessitera, au niveau des Fédérations, une concertation devant aboutir à des liaisons et, si possible, à l'action au niveau des trusts et cartels.

Sur le plan des problèmes du développement

La C.F.T.C. a toujours poursuivi une politique fraternelle avec tous les syndicalistes des pays en développement. Elle continuera de défendre une politique de coopération bien adaptée et orientée vers les besoins des peuples.

Mais elle a été elle-même l'initiative créatrice de l'Institut syndical de Coopération Technique International — ce dernier rassemblant des responsables de tous les continents — a mené de nombreuses actions de formation, d'information et d'études. Il suffit de rappeler que, depuis sa création il a réalisé en moyenne plusieurs stages nationaux par an, trois stages régionaux en Afrique également par an, des stages individuels, nombre variable mais dépassant 25 par an.

Il a fourni de nombreuses études à la demande de confédérations d'Afrique et d'Asie.

Il a réalisé, chaque année, le stage supérieur de Bierville, rassemblant des stagiaires d'Afrique, d'Asie, de Madagascar, et les méthodes sans cesse en amélioration permettent à des hommes de se former.

En 1964-1965 : L'Institut continuera son activité en augmentant encore son rendement et ses activités. Il souhaite allon- ger le stage d'études supérieures et il rêve de l'ouverture d'une école supérieure permanente pouvant former 120 responsables chaque année.

..

Mais, pour cela, il faut que la solidarité des travailleurs français se manifeste et que la vente du timbre continue au maximum. Il faut des millions. Il faudra également que ceci devienne non plus seulement un extra, mais que la solidarité mondiale soit comprise dans le timbre que paie chaque adhérent pour assurer les ressources régulières sans lesquelles il est difficile de faire quelque chose de sérieux.

..

Tous les problèmes internationaux qui doivent être résolus chaque jour par la C.F.T.C. ne peuvent trouver place dans ce court rapport, mais il faut noter :

- La poursuite d'une action auprès de l'O.I.T. afin de lui rendre son caractère de tribune d'échanges qu'elle a perdu et arriver à un contrôle ouvrier réel sur ses activités. Cela suppose, d'ailleurs, une nouvelle organisation du groupe ouvrier ;
- La défense de tous les travailleurs qui sont brimés, ou privés de leur liberté à travers le monde ;
- La lutte contre le racisme sous toutes ses formes ;
- L'organisation et la défense des immigrés ;
- L'organisation et la défense des agents de la coopération technique ;
- L'organisation du travail international avec les fédérations.

Internationales Professionnelles

Au niveau des industries, des contacts sont entretenus par plusieurs de nos fédérations ou syndicats, avec leurs homologues d'autres pays. L'absence de fait de la C.I.S.C. en Italie, Allemagne, Angleterre, U.S.A., conduisent naturellement nos fédérations à travailler avec des organisations dont les fédérations sont affiliées à la C.I.S.L.

La Fédération de la Métallurgie a sur ce plan, depuis de nombreuses années, une politique bilatérale et d'excellents rapports avec les grandes organisations de métallurgistes américains de l'automobile (U.A.W) et de l'acier (U.S.W.). Ces mois derniers, des conférences de travail ont réuni, tant en France qu'en Italie, les responsables C.I.S.L. italienne et C.F.T.C. Des contacts ont été pris avec une organisation de techniciens de l'aéronautique britannique, adhérent au T.U.C., afin d'explorer les problèmes posés par la coopération franco-anglaise pour l'avion « Concorde ».

On se rappelle sans doute que notre Fédération de la Métallurgie avait, en 1957, étudié les possibilités d'adhésion à la Fédération internationale des ouvriers sur métaux (F.I.O.M.), une des plus anciennes fédérations professionnelles, créée avant 1914 et actuellement adhérente à la C.I.S.L.

Malgré une majorité qualifiée obtenue par référendum, soucieux de l'unité confédérale et tenant compte de certaines objections de syndicats du Nord, la Fédération des Métaux n'a pas demandé son affiliation.

Il faut convenir que les arguments professionnels avancés à l'époque et qui n'ont jamais été contestés, ont encore plus de valeur maintenant. Les internationales professionnelles des grands secteurs industriels C.I.S.C. couvrent en fait le Benelux et la France... ce qui limite considérablement leurs possibilités d'action.

La libre circulation des capitaux en Europe, les investissements américains dans nos pays, obligent un syndicalisme qui se veut efficace à considérer les *centres de décisions* et la politique des trusts et cartels.

Si l'on tient compte de la très grande indépendance des internationales professionnelles, comme la F.I.O.M., à l'égard de la C.I.S.L., on peut envisager, s'il y a bonne volonté de part et d'autre, de dégager des positions réalistes et efficaces, soit dans le sens de cartels permanents ou de fusion avec maintien par le canal confédéral de l'adhésion à la C.I.S.C.

De toute façon, on ne pourra plus longtemps se masquer les réalités...

Il reste enfin à la C.F.T.C. à être toujours prête à faciliter le travail en commun entre la C.I.S.L. et la C.I.S.C. pour que le syndicalisme libre s'impose dans le monde. Il y faudra beaucoup de patience, mais également parfois des attitudes fermes, afin d'éviter que la C.I.S.L. ne veuille s'attribuer un monopole. Si elle désire, comme nous, un travail en commun, il lui faut savoir admettre la place qui revient aux autres. Là aussi, le dialogue franc et objectif s'impose.

A cette action commune nous resterons attachés et nous pensons que c'est là servir le syndicalisme international.

..

Ce Congrès n'a pas pour objet de définir une politique internationale de la C.F.T.C. Il était nécessaire pourtant de faire le point de notre action et de son orientation. L'évolution des problèmes internationaux nous demandera ultérieurement, avec votre concours, une définition complète couvrant tous les aspects de notre politique internationale.

La Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus — dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques morales ou religieuses — à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables. La Confédération et ses organisations affiliées affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'État. En conséquence, les structures et les institutions de la société doivent : a) Permettre à tout être humain, dans les domaines individuel, familial et social, de développer sa personnalité en assurant la satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et spirituels au sein des divers groupes et communautés auxquels il appartient ; b) Offrir à chacun des chances égales d'accéder à la culture et de prendre ses responsabilités dans la construction de la société ; c) Réaliser une répartition et un contrôle démocratique du pouvoir économique et politique assurant aux travailleurs et à leurs organisations syndicales le plein exercice de leurs droits. De ce fait, la Confédération conteste toute situation, toute structure, tout régime qui méconnaissent ces exigences. Elle combat donc toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme. La Confédération estime également nécessaire de distinguer ses responsabilités de celles des groupements politiques et entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'État, des partis, des églises, comme de tout groupement extérieur. Sans poursuivre par principe un développement systématique des antagonismes existant dans la société, elle entend dans son action susciter chez les travailleurs une prise de conscience des conditions de leur émancipation. Elle choisit, dans une totale autonomie et en fonction de ses principes, les moyens et les alliances qu'elle juge utile de mettre en œuvre pour réaliser ses objectifs. La Confédération — fondée sur la démocratie interne de ses propres organisations et assurant à chacune d'elles sa part dans les délibérations et les décisions confédérales — combat pour la défense et l'extension des libertés démocratiques. Pour atteindre les objectifs qu'elle s'assigne, elle développe systématiquement la formation de ses adhérents conformément aux valeurs auxquelles elle se réfère. Elle proclame que le syndicalisme doit assurer sa part de responsabilités dans l'organisation mondiale indispensable au développement des Libertés, à la solidarité entre les peuples et au maintien de la paix.